

La chute des prix du pétrole fera grimper le déficit à \$ 30 milliards

par Michel Vastel

OTTAWA — Le malheur du ministre des Finances fera le bonheur des consommateurs canadiens: la chute des prix du pétrole entraînera une autre augmentation du déficit fédéral, à \$30 milliards, mais les automobilistes bénéficieront bientôt d'une baisse de 2,5 à 3 cents le litre d'essence.

Le ministre des Finances a fait hier le point sur les conséquences de la chute des prix du pétrole et la lenteur de la reprise économique:

■ « avec la réduction des prix internationaux du pétrole, a déclaré M. Marc Lalonde, la taxe d'indemnisation pétrolière va pratiquement disparaître ou au moins être très substantiellement réduite ». Cette taxe, qui comble la différence entre les prix internationaux et les prix canadiens du pétrole brut pour les raffineurs de l'Est, est de \$3,71 le baril, après avoir déjà été réduite de \$2,54 en janvier dernier. Cela signifie une baisse de 2,5 à 3 cents le litre selon les provinces où l'on se trouve. Tout changement devrait intervenir le 1er juillet mais « la décision pourrait être prise avant ça », a-t-on laissé entendre hier au ministère de l'Énergie.

■ la baisse rapide des prix du pétrole et la chute de l'impôt sur le revenu entraînera une perte de revenus de « quelques centaines de millions de dollars », a dit M. Lalonde, ce qui indique que le déficit fédéral approchera sans doute du coup des \$30 milliards. Mais cela n'inquiète pas M. Lalonde qui pense d'abord à soutenir l'effort de la reprise. « L'impact (de

cette reprise) peut se faire sentir à retardement sur les revenus du gouvernement et même si le déficit pourrait être très élevé l'an prochain, ce qui est important c'est de pouvoir diminuer le chômage, augmenter l'emploi au Canada et maintenir également un taux d'inflation très bas;

■ le ministre des Finances a critiqué le gouvernement de Terre-Neuve qui a annoncé hier une réduction de son déficit. « J'espère que cette politique ne sera pas suivie par les autres provinces, a souhaité M. Lalonde,

parce que cela ne donne rien d'augmenter la stimulation dans le budget fédéral si les gouvernements provinciaux adoptent des politiques restrictives et ainsi contrecarrent toute mesure de stimulation que je pourrais entreprendre. J'espère que dans l'ensemble les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral tireront dans la même direction quant à la stimulation budgétaire requise ». Le ministre des Finances a également précisé que, s'il veut effectivement appuyer la reprise

Voir page 8: Chute



Me Philip Cutler

Les décrets doivent être traduits en anglais

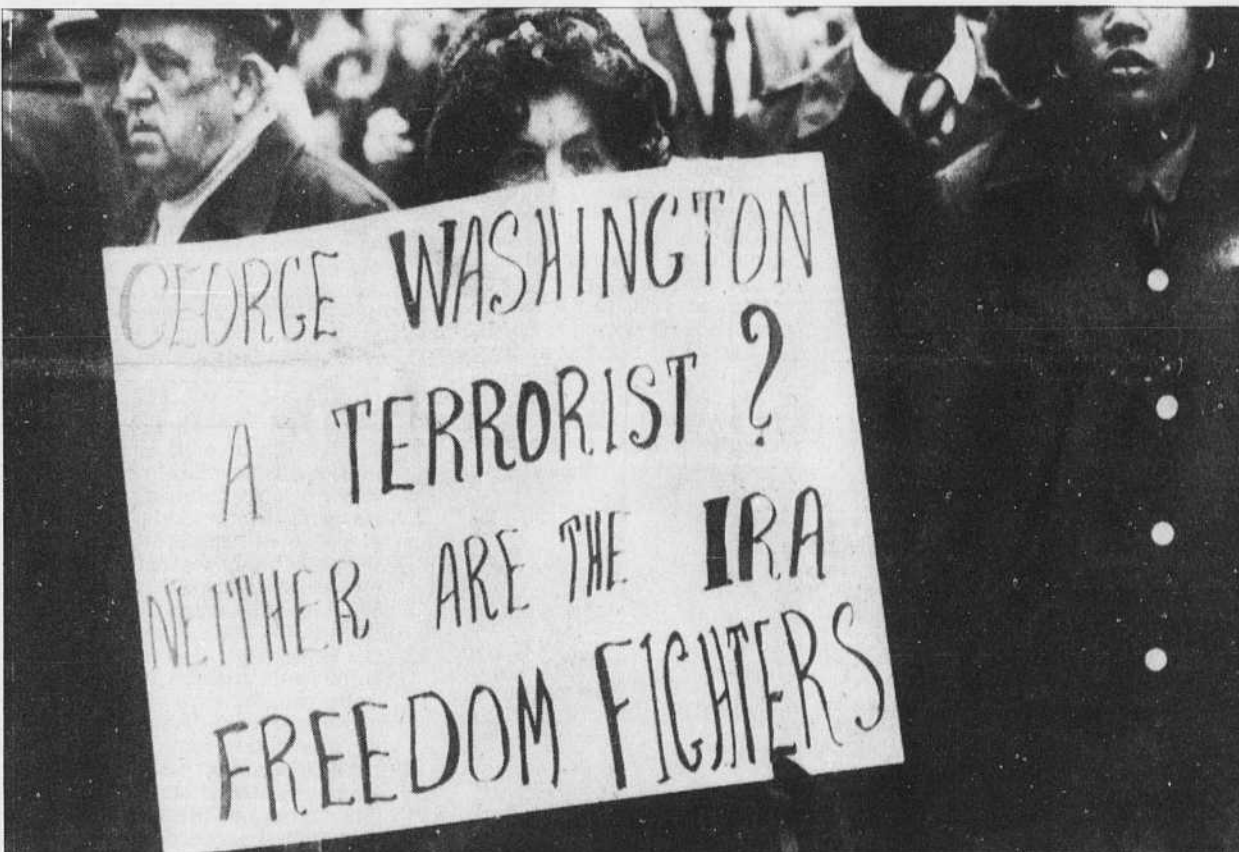
La loi 105 est jugée inconstitutionnelle

□ Québec interjette appel

QUÉBEC — Le gouvernement du Québec ira en appel la décision qu'a rendue hier matin le juge Gérard Gauthier sur l'inconstitutionnalité de la loi 105. C'est ce qu'a fait savoir hier après-midi le procureur général du Québec et ministre de la Justice, M. Marc-André Bédard, en précisant que l'appel sera déposé dans les plus brefs délais devant la Cour supérieure.

Malgré ce jugement de la Cour des sessions de la paix, a expliqué M. Bédard, la loi 105 continuera de s'appliquer

Voir page 8: Loi



Une controverse a marqué cette année le traditionnel défilé de la Saint-Patrick, hier à New York. Les organisateurs ayant élu comme maréchal du défilé un ardent partisan de l'IRA, l'archevêque de New York, le gouvernement irlandais ainsi que l'Armée américaine ont décidé de boycotter l'événement. Ce qui a amené cette dame à afficher sa sympathie pour le mouvement de libération de l'Irlande du Nord. Nos informations, page 5 (Photosaler AP)

Si les fusées de l'OTAN sont installées

Moscou entend déployer des missiles près des USA

MOSCOU (AFP) — L'Union soviétique a confirmé hier son intention de déployer des missiles « à proximité des frontières américaines » au cas où les États-Unis mettraient à exécution la double décision de l'OTAN.

En outre, Moscou a de nouveau averti l'Europe occidentale qu'elle risque de devenir « l'otage nucléaire » de Washington en acceptant l'installation de ces missiles.

Selon l'académicien Georgui Arbatov, directeur de l'Institut des États-Unis et du Canada, l'URSS « devra installer des missiles supplémentaires non seulement en Europe mais à proximité des frontières américaines » en cas de déploiement des fusées de l'OTAN en Europe, prévu à la fin de 1983.

Dans un long article publié dans la Pravda, l'académicien développe la thèse soviétique selon laquelle la réalisation des plans américains en Europe ôterait toute base aux négociations de

Genève et à un éventuel accord sur la réduction des forces stratégiques.

Dans ces conditions, « il est difficile de s'imaginer qu'un accord puisse intervenir sur la réduction des armements stratégiques: les Américains ajouteront des centaines de missiles capables d'atteindre le territoire soviétique, c'est-à-dire en réalité des missiles stratégiques dirigés contre l'URSS », estime le responsable soviétique.

Pour sa part, le chef d'état-major général des forces armées soviétiques, le maréchal Nikolai Ogarkov, a déclaré dans une interview publiée hier dans le New York Times que l'URSS répliquerait directement contre le territoire américain si les euromissiles étaient utilisés contre elle.

C'est la seconde fois en une semaine que l'URSS, par la voix de porte-parole officieux, évoque un éventuel déploiement de missiles capables de menacer directement les États-Unis.

Le 9 mars dernier, M. Vadim Zagladine, directeur-adjoint des affaires internationales au comité central du PCUS, avait le premier évoqué à Rome la possibilité pour l'Union soviétique de placer « à proximité des États-Unis des missiles équivalents aux Pershing-2 avec un temps de vol aussi rapide ».

Par ailleurs, comme M. Zagladine, Georgui Arbatov rejette par avance toute « solution intermédiaire », que pourraient avancer les États-Unis: « Nombreux sont ceux qui attendent certaines démarches des États-Unis. Selon la version qui circule, les États-Unis pourraient faire de nouvelles propositions intermédiaires. Mais d'après ce que l'on en dit, poursuit M. Arbatov, il ne s'agit que d'une manœuvre de propagande prenant l'apparence d'un compromis et destinée à atteindre le même but: le déploiement des armements de moyenne portée en Europe ».

Voir page 8: Moscou

Moins de 24 heures après la conférence

Les Métis dénoncent l'entente convenue

par Paule des Rivières

OTTAWA — Moins de 24 heures après la signature de l'entente entre les autochtones et les gouvernements du pays, un groupe de Métis en a vigoureusement dénoncé le libellé, en menaçant de se retirer du pacte.

Le ministre fédéral de la Justice, M. Mark MacGuigan, s'est informé de l'incident, s'est empressé d'exprimer sa disponibilité pour une rencontre avec les intéressés aujourd'hui même et, si les autres signataires de l'entente en conviennent, en modifier la teneur. Il a fait une déclaration en ce sens au Devoir.

C'est la veille, à la clôture de la conférence constitutionnelle historique qui a, pour la première fois, réuni les représentants de quatre associations autoch-

tones, des 10 gouvernements provinciaux et du gouvernement fédéral, que les parties ont signé une entente garantissant la tenue de conférences ultérieures pour définir et enchaîner dans la constitution les droits des 500,000 Indiens, Inuits, Métis et Indiens sans statut du pays.

Cette entente prévoit aussi modifier la constitution canadienne pour garantir l'égalité aux femmes autochtones.

Or, selon l'Association des Métis de l'Ontario, la clause telle que rédigée ne serait pas fidèle à l'entente convenue et excluerait un grand nombre de Métis et d'Indiens sans statut; ils craignent d'être oubliés.

D'ailleurs, si, hier, seuls les représentants ontariens ont parlé publiquement, leur association nationale est tout aussi

Voir page 8: Métis

Lévesque nie; Laberge admet

par Rodolphe Morissette

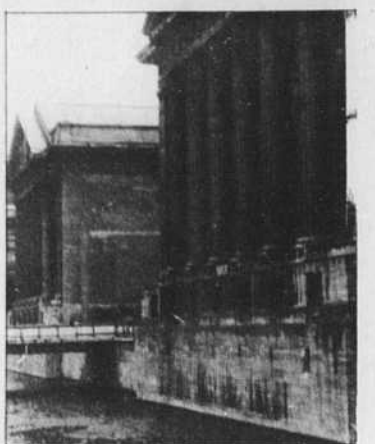
Le premier ministre du Québec, M. René Lévesque, apporte « un démenti total » à la manchette d'hier du quotidien La Presse, suivant laquelle il aurait « trompé l'Assemblée nationale » le 20 février 1979 au sujet du règlement hors cour qui a fait suite au saccage des installations de la Baie-James en 1974. Le premier ministre exige aussi du journal qu'il se rétracte.

Le quotidien montréalais relatait dans son édition d'hier, en se fondant sur le contenu d'une douzaine de réunions tenues au bureau du premier ministre entre décembre 1978 et fé-

vrier 1979, les tractations qui ont eu lieu entre les avocats, appartenant au cabinet Geoffrion et Prud'Homme, de la Société d'énergie de la Baie-James (SEBJ) et ceux des syndicats (FTQ et AFL-CIO) qui étaient poursuivis alors en dommages et intérêts pour avoir participé au saccage de 1974. La Presse expliquait que M. Jean-Roch Boivin, chef de cabinet du premier ministre, avait alors « négocié avec les avocats » un règlement hors cours. Plutôt que de s'engager dans une poursuite judiciaire pour \$31 millions, comme le réclamait la SEBJ, on a réglé pour \$200,000.

Voir page 8: Lévesque

tourisme



La querelle des musées à Berlin

Berlin a toujours été considéré comme le centre culturel de l'Allemagne jusqu'à sa destruction quasi totale en 1945. Par le phénomène de la concurrence entre l'Est et l'Ouest, Berlin possède maintenant plus de musées que jamais, souligne Monique Nuytemans qui vient de visiter ce pays. Page 9

Le Brésil par la porte arrière

Michel Arseneault nous propose une visite au Brésil, par le biais d'un voyage qu'il a fait en train dans ce pays où il a découvert le paysage fascinant de ce qu'il qualifie de l'un des plus grands sanctuaires naturels d'oiseaux au monde. Page 10

au sommaire

Pas de procès pour Luc Cyr

Luc Cyr, l'ancien fonctionnaire de la SHQ, a été libéré des neuf accusations d'abus de confiance qui pesaient contre lui. Le juge Jean-Guy Boilard a cassé la citation à procès à cause du fait que les gestes reprochés à l'accusé se sont déroulés avant qu'il ne soit au service de l'Etat. Page 2

Péto-Canada a mieux vendu au Québec

Péto-Canada a été la seule compagnie pétrolière à connaître une augmentation de ses ventes au détail au Québec en 82 accaparant maintenant 20 % du marché avec une hausse de ventes de l'ordre de 4 % à 5 %. Malgré cette performance, l'avenir de Péto-Canada comme celui des autres pétrolières n'a rien de trop réjouissant, la demande étant constamment à la baisse et les prix s'affaissant en conséquence. Page 11

Les jeunes réagissent

Trois mouvements de jeunes ont fait entendre leur son de cloche, hier, aux mesures annoncées par le gouvernement du Québec pour venir en aide à la jeunesse. Jugant ces mesures trop temporaires et à portée trop limitée, ils ont notamment réclamé une commission parlementaire sur la jeunesse et un fonds de \$450 millions pour des programmes d'implication communautaires. Page 2

La maison Campeau
Les beaux intérieurs
Décorag
La maison de l'Arctique
Les jardins en fleurs
du vélodrome
Le théâtre de la rénovation
Peugeot
Les ordinateurs maison
La télévision d'aujourd'hui
et de demain
Le théâtre de la sécurité
au foyer

Salon National
de l'Habitation
du 18 au 27 mars
Au Stade Olympique
et au Vélodrome



PIE IX



Le ministre des Affaires étrangères du Mexique, M. Bernardo Sepulveda Amor, a rendu une courte visite au premier ministre Trudeau, hier, à Ottawa, où il a été question de la visite éventuelle au Canada cette année du nouveau président mexicain, Miguel de la Madrid. De son côté, M. Trudeau a assuré le nouveau gouvernement mexicain que le Mexique demeurerait toujours un partenaire économique de première importance du Canada. Le Mexique est le deuxième plus gros exportateur de pétrole au Canada. (Photolaser CP).

Chevrette promet une Fête nationale modeste

■ « Les gens vont fêter selon leurs moyens »

QUÉBEC (PC) — Finies les extravagances du passé, la Fête nationale des Québécois sera célébrée de façon modeste en 1983, a déclaré le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Guy Chevrette.

M. Chevrette a indiqué en conférence de presse que le budget consacré aux festivités de la Saint-Jean a été coupé de moitié pour être ramené à \$1,6 million. Il a confirmé de plus que le gouvernement a décidé d'éliminer la structure nationale pour que l'argent investi serve surtout aux activités locales et régionales.

L'organisation de la Fête ne sera donc pas confiée cette année à la Société des festivals populaires.

« Les gens nous demandent de créer des emplois, pas de sombrer dans la somptuosité dans une conjoncture économique difficile. On pense que les gens vont fêter selon leurs moyens », a déclaré celui qui assume depuis quelques

mois la direction du MLCP.

En 1981, sous la responsabilité de Lucien Lessard, la Fête nationale du 24 juin avait coûté \$5,5 millions et s'était soldée par un déficit de \$1,5 million. L'an dernier, le coût avait été de \$3,2 millions mais une bonne partie de cette somme avait servi à éponger le déficit accumulé.

Malgré cette réduction des dépenses, M. Chevrette croit que la Fête prendra plus d'ampleur cette année car l'accent est mis sur l'organisation d'activités locales. « En gonflant le budget du palier local, nous espérons recevoir un millier de projets puisqu'il y en avait 788 l'an dernier ».

Reste à déterminer au MLCP qui s'occupera de la coordination des festivités dans les régions et on songe aux comités régionaux de loisirs (CRL) et à la Société St-Jean Baptiste à Montréal mais la formule demeure assez souple.

Charles Lapointe fait route vers l'Afrique

(D'après l'AFP) — Le ministre d'Etat aux Affaires extérieures du Canada, M. Charles Lapointe, a quitté Montréal, hier, pour Paris, d'où il se rendra dimanche à Conakry, en Guinée, première étape d'une tournée en Afrique.

M. Lapointe visitera successivement le Ghana (du 20 au 22 mars), le Mali (du 22 au 24 mars), le Cameroun (du 24 au 28 mars) et le Nigeria (du 28 au 31 mars).

Cette tournée, selon des porte-parole du ministère des Affaires extérieures à Ottawa, aura à la fois un caractère diplomatique et commercial.

Le voyage de M. Lapointe donnera lieu, à la signature d'accords bi-latéraux et de contrats économiques. Le ministre sera d'ailleurs accompagné d'une vingtaine d'hommes d'affaires. L'aide gou-

vernementale canadienne à l'Afrique pour cette année s'élève à \$300 millions mais les retombées bénéfiques de cette aide pour le Canada sont évaluées à \$1,5 milliards.

M. Lapointe a également pour objectif, précise-t-on à Ottawa, de relancer l'idée d'une communauté francophone et d'expliquer la position du gouvernement fédéral canadien sur l'épineux problème de la représentation du Québec au sein d'une telle instance.

Selon Ottawa, le projet de communauté ne s'est pas concrétisé en raison de l'attitude, avant 1981, du gouvernement français qui se servait de l'affaire québécoise comme prétexte pour écarter la menace d'une ingérence canadienne en Afrique.

Le juge Boilard libère Luc Cyr des neuf accusations d'abus de confiance

par Bernard Morrier

Il n'y aura pas de procès pour l'ex-coordonnateur de la division des réparations majeures à la Société d'habitation du Québec, M. Luc Cyr, contre qui pesaient neuf accusations d'abus de confiance en tant que fonctionnaire public.

L'ex-cadre de la SHQ avait été cité à procès au début de février, au terme d'une enquête préliminaire, présidée par le juge Monique Dubreuil, de la Cour des sessions de la paix.

Hier, le juge Jean-Guy Boilard, de la Cour supérieure, a décidé de casser

cette citation à procès, après que le procureur de l'accusé, Me Gabriel Lapointe, eût soumis un bref de certiorari en invoquant le fait que les gestes reprochés à M. Cyr avaient été commis alors qu'il n'était pas fonctionnaire et que certaines transactions avaient été conclues entre la SHQ et la compagnie Transit Construction, dont M. Cyr n'était que le président et le mandataire.

Pour le juge Boilard, une compagnie n'est pas un fonctionnaire et elle ne peut donc commettre de crimes d'abus de confiance, pas plus qu'on peut l'accuser de meurtre ou de bigamie, par exemple.

Les accusations portées contre M.

Cyr avaient trait à des événements ou transactions qui se seraient déroulés un peu partout à travers le Québec, comme à Saint-Jérôme, Rivière-aux-Renards, Sainte-Anne-des-Monts, Lachine, Le-Moine, Longueuil et Senneville, entre les mois de novembre 1978 et mars 1980. Selon deux des neuf chefs d'accusation, les avantages prétendument encaissés par l'accusé auraient été de l'ordre de \$5,000, après que des compagnies dans lesquelles il avait des intérêts eurent loué à des sociétés gouvernementales une excavatrice et une machine à isoler.

Toute cette affaire avait pris nais-

sance à la suite de dénonciations formulées par l'opposition libérale à l'Assemblée nationale, à l'automne de 1980.

A ce moment, le ministre responsable de l'habitation, M. Guy Tardif, avait dû répondre à plusieurs questions portant sur de prétendues anomalies survenues à la SHQ, entre juin 1979 et juin 1980.

C'est en 1978, après qu'un des principaux conseillers du premier ministre, M. Jean-Roch Boivin, eût soumis son nom à M. Tardif, que M. Cyr avait été nommé à son poste à la SHQ.

Au même moment, la SHQ travaillait déjà sur 34 projets où des réparations avaient été déclarées nécessaires.

Des groupes de jeunes répliquent à l'offre de \$150 millions de Québec

par Nathalie Petrowski

Trois organismes de jeunes ont répliqué hier aux mesures annoncées par le gouvernement Lévesque pour remédier à la situation du chômage chez les jeunes.

■ IMAJ 85 (Initiative d'un mouvement d'animation de la jeunesse) a demandé une commission parlementaire qui se pencherait tout particulièrement sur le projet d'implication communautaire.

■ Une heure plus tard, le Regroupement des Associations étudiantes universitaires (RAEU) et la Fédération des associations étudiantes collégiales (FAECQ) ont conjointement déclaré que les programmes du gouvernement avaient une portée limitée et un

caractère trop temporaire. Ils ont proposé comme alternative la création d'un fonds de développement et de solidarité communautaire de \$450 millions.

IMAJ 85 s'est basé sur les réflexions écrites de 145 répondants de divers organismes de jeunes pour demander la convocation d'une commission parlementaire qui étudierait les cinq volets de la nouvelle politique gouvernementale. L'organisme croit qu'une large consultation de la jeunesse à propos de l'ensemble des mesures est impérieuse.

Ils demandent également la préparation de documents vulgarisés expliquant aux jeunes les principaux éléments du projet ainsi que l'installation d'une ligne téléphonique leur permettant de s'informer directement au sujet

des projets qui les concernent. Ils proposent par ailleurs de bloquer le projet Action Jeunes volontaires jusqu'à ce qu'une consultation ait eu lieu.

Les deux associations étudiantes se sont pour leur part montrées plus critiques à l'endroit des mesures gouvernementales, leur reprochant autant leur peu de ressources, que leur portée limitée et le fait qu'elles tendraient à perpétuer le « cycle infernal » des emplois temporaires.

Les représentants étudiants craignent que les \$150 millions soient gaspillés dans des projets inutiles ou alors récupérés à des fins politiques. Même en approuvant le principe du programme d'action communautaire, les associations se plaignent du fait qu'un tel projet

maintiendrait selon eux les jeunes dans leur dépendance d'assistés sociaux.

Ils proposent à la place la création d'un fonds de développement communautaire de \$450 millions, perçu chaque semaine, pendant la durée de la crise, à même le salaire des 2,400,000 travailleurs des secteurs public et para-public. Ce fonds géré par un comité directeur paritaire composé de jeunes, de fonctionnaires et d'agents d'entreprise servirait à l'implication des jeunes dans leur communauté, à la formation pratique des étudiants et, surtout, à la création d'emplois permanents pour les jeunes.

Ceux-ci seraient encouragés à mettre des entreprises coopératives sur pied, à travailler dans les garderies, auprès des malades ou encore des handicapés.

Les salaires versés par une vingtaine d'organismes fédéraux dépassent les 6 %

par Rodolphe Morissette

Une vingtaine d'organismes du gouvernement fédéral dépasseront techniquement le plafonnement, pourtant prescrit à 6 % par le gouvernement Trudeau, des traitements et salaires en 1983-84.

Le budget des dépenses du gouvernement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1984, publié il y a quelques semaines à Ottawa, ne laisse aucun doute sur le fait qu'un bon nombre de fonctionnaires jouiront de traitements dépassant les normes.

La raison en est, entre autres, expliquée-t-on au secrétariat du Conseil du Trésor, que certains serveurs de l'Etat gravissent naturellement de nouveaux échelons dans la fonction publique et voient par conséquent leur salaire aug-

menter de plus de 6 %.

Ainsi, à la Cour fédérale du Canada, avec une année-personne en moins de prévue pour 1983-84, les traitements et salaires croissent de 10 %, à \$4,2 millions. L'augmentation de la masse salariale de la Commission de la réforme du droit est de 14,2 % (de \$1,2 à \$1,4 million), tandis que le nombre d'années-personnes (45) ne bouge pas. Même stabilité à la Cour suprême (68 années-personnes), pour une masse salariale qui évolue de \$2,5 à \$2,8 millions (+ 13,8 %). Aucune augmentation prévue non plus des 40 années-personnes à la Commission de révision de l'impôt, où pourtant la masse salariale croît de 10,5 %, à \$1,6 million.

Après s'être renseigné auprès des autorités compétentes dans chaque cas, M. Gerald Simoneau, un agent d'information du Conseil du Trésor, nous a informé qu'outre les changements d'échelon ou de gamme salariale, la promotion en raison de l'expérience au sein d'un même échelon pouvait constituer un facteur de ces augmentations au-delà de 6 %. « Ce ne sont pas là des augmentations économiques, explique-t-il, mais des hausses dues à la promotion ou qui reflètent le progrès de l'expérience ». Autrement dit, à mesure qu'un fonctionnaire s'approche du sommet d'un échelon donné, il se rapproche graduellement de la valeur maximale du poste en termes salariaux. Ainsi, il peut prendre quatre ans à un commis de bureau de « niveau 2 » pour passer du minimum au maximum de son échelon.

Autre facteur possible d'augmentation, dit M. Simoneau, un organisme fédéral peut utiliser à 90 % pour une année, par exemple en 1982, les crédits qui

lui sont accordés au budget des dépenses, mais à 100 % l'année suivante. Enfin, il précise que les augmentations qui dépassent 6 %, peuvent être dues en partie au paiement de sommes rétroactives prévues par la convention collective.

Toujours est-il qu'au Sénat canadien, les traitements et salaires évoluent globalement de \$13,2 à \$15,1 millions, une augmentation de 14,3 %; on n'y prévoit pourtant que deux années-personnes de plus que l'an dernier.

La masse salariale chez le Commissaire aux langues officielles passe de \$4,4 à \$5,3 millions. Voilà une augmentation globale de 18,8 % pour un nombre d'années-personnes qui reste stable à 133. A la Commission de la fonction publique, le nombre d'années-personnes diminue de 44 (à 2,340), mais la masse salariale croît de \$71,1 à \$76,6 millions, soit de 7,7 %.

Le Conseil consultatif de la situation de la femme et le Bureau de la coordonnatrice de la Condition féminine auront un personnel stable, respectivement de 28 et de 30 années-personnes. Les masses salariales croissent néanmoins de 17,2 % (à \$881,000) dans le premier cas et de 18,4 % (à \$985,000) dans le second.

A l'Agence canadienne de développement international (ACDI), on comptera seulement deux années-personnes de plus (1,047), mais la masse salariale croîtra de 10,5 %, à \$38,8 millions. A l'Office canadien des grains de provende, du ministère de l'Agriculture, on prévoit une année-personne de plus (25) en même temps qu'une augmentation de la

masse salariale de l'ordre de 23,4 % (à \$822,000).

A l'Energie atomique du Canada, les années-personnes diminuent de 855 (à 7,397), tandis que la masse salariale croît de 9,7 %, à \$143 millions. L'Administration du pipe-line du Nord affecte un budget total très substantiellement réduit et 76 années-personnes plutôt que 140 l'an dernier; pourtant sa masse salariale augmente de \$200,000 (+ 6,8 %), à \$3,3 millions. Au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), la masse salariale s'accroît de 12 %, mais on n'y comptera que cinq années-personnes de plus que l'an dernier (430).

Dans les ministères fédéraux mêmes, les augmentations de masses salariales qui dépassent 6 % - à moins d'un accroissement notable du personnel - sont rares. On en compte néanmoins quelques-unes. Au ministère de l'expansion économique régionale, les années-personnes doivent diminuer de 2,046 à 1,715 cette année, tandis que la masse salariale augmentera de \$60,1 à \$65,9 millions, soit de 9,6 %.

De même, le Programme des céréales et des grains oléagineux du ministère de l'Industrie et du Commerce garde ses années-personnes à 58, mais fait croître l'ensemble des traitements et salaires de 15 % (à \$2,1 millions). Enfin, le programme administratif des Affaires indiennes et du Nord canadien diminue le nombre des années-personnes, de 979 à 957, pendant que la masse des salaires croît de 10,2 %, à \$32 millions.

Les maisons de transition vivent une situation précaire

par Renée Rowan

La maison d'hébergement et de transition pour les femmes en difficultés Unies-vers-femmes, à Gatineau, ferme ses portes. Les responsables de l'institution ont expliqué que le fonds de roulement est épuisé pour cette

année et que, d'autre part, le ministère des Affaires sociales n'a fourni aucune garantie de financement pour celle qui débute le 1er avril.

Cette situation n'est pas unique à cette maison, elle menace au contraire de s'étendre à d'autres au cours des prochaines semaines. L'incertitude financière n'est pas nouvelle non plus, elle se répète d'année en année. Le MAS, toutefois, fait savoir qu'il est conscient du problème, mais il n'y a pas encore apporté de solution à long terme.

Depuis mardi, le service d'hébergement 24 heures par jour, sept jours par semaine,

avec tous ses dérivés (accompagnement à la résidence familiale, à la cour, à l'aide sociale, à l'aide juridique, à la visite médicale et autres) sont suspendus pour les femmes et les enfant victimes de violence en milieu conjugal dans la région de Gatineau. Les femmes qui séjournent actuellement dans cette maison seront relogées au cours des deux prochaines semaines mais devront assumer les coûts de leur nouveau logement. Ce sont des bénévoles qui, jusqu'au 1er avril, vont assumer la permanence à la maison d'hébergement.

Au cours d'une conférence de presse, hier, les porte-parole d'Unies-vers-femmes ont indiqué qu'au 31 mars, la maison accusera un déficit budgétaire de \$11,300, dont \$9,200 sont dus aux employés. Ces derniers, qui sont au nombre de sept, seront remerciés de leurs services dès dimanche. « La maison ne peut pas emprunter parce qu'elle n'offre aucune garantie de remboursement à d'éventuels créanciers, ce qui

nous oblige à suspendre toutes nos opérations », explique Christine Lafrance.

Cette situation, poursuit-elle, est encore plus dramatique cette année parce que Unies-vers-femmes ne dispose d'aucun fond de réserve. Elle a déjà dépensé tous ses avoirs, l'écart entre les coûts de fonctionnement et les subventions octroyées augmentant d'année en année. Les porte-parole de cette maison d'hébergement qualifient de méprisante l'attitude du gouvernement face aux femmes. « Depuis l'ouverture des maisons d'héber-

gement, il y a quatre ans, le MAS nous a tenus dans l'incertitude en confirmant les subventions après le début de l'année fiscale ou en accusant des retards dans le versement des subventions », commente Christine Lafrance.

Interrogé sur ces accusations, M. Guy Versailles, attaché de presse du ministre des Affaires sociales, reconnaît qu'il y a un problème. « Mais ce problème, note-t-il, tient à la nature même de ce que sont ces maisons qui fonctionnent indépendamment du réseau des affaires

sociales. Elles ne répondent à aucune norme, ni ratio, ni contrôle, mais cette incertitude face au renouvellement de leurs subventions est aussi le prix qu'elles doivent payer pour leur liberté d'action ».

Tout en reconnaissant les services que rendent ces maisons d'hébergement, M. Versailles souligne qu'il est impossible de leur garantir des budgets dans l'immédiat. Il assure toutefois que toutes les maisons dont les subventions seront reconduites en seront avisées dans un délai maximum de deux semaines après le dépôt des crédits, qui devrait être chose faite avant Pâques.

guérin
l'éditeur
qui
édite

Pierre Trescases

Le français vingt ans après

Collection Langue et société dirigée par Guy Connolly
15 x 22 cm, 150 p., 8,95\$
ISBN-2-7601-0847-3

Pierre Trescases
le français vingt ans après
collection langue et société

En vente dans toutes les librairies

Les réactions contre l'influence de l'anglo-américain ont-elles été en proportion de l'importance de celle-ci? Pour apporter des éléments de réponse, l'auteur a d'abord résumé l'impact de la langue anglaise sur le français de France et en particulier sur le lexique. Il s'est ensuite efforcé de montrer comment, dans le cadre d'un nationalisme linguistique s'exprimant dans l'antiaméricanisme, le discours contre l'emprunt a été d'embellie polémique et a servi en fait à cristalliser des inquiétudes et des revendications dépassant de loin le seul domaine linguistique.

En vente dans les librairies:

4560 rue Saint-Denis
Montréal, Québec
Tél.: (514) 849-1112

Station Métro-Longueuil
Longueuil, Québec
Tél.: (514) 677-6525

168 est, rue Sainte-Catherine
Montréal, Québec
Tél.: (514) 861-5647

4440 rue Saint-Denis
Montréal, Québec
Tél.: (514) 843-6241

Les Belles Rencontres de la Librairie HERMÈS

Le samedi 19 mars de 14 h à 16 h
GERMAIN LEMIEUX
auteur de
« La vie paysanne 1860-1900 »
Éditions Prise de Parole
Éditions FM

1120 ouest, av. Laurier
(entre Querbes et De l'épée)
Outremont, Montréal
Tél.: 274-3669

NEW YORK Pâques et Fête de Dollard
par autocar notisé à partir de 109\$
VOYAGES
TRAVELAIDE
53e ANNÉE AU BON ACCUEIL DES CANADIENS
845-8225 (Montréal) 679-3777 (Longueuil) 687-0880 (Laval)
Permis du Québec

Réservez maintenant pour Pâques

NOUVEAU
au Sud de Québec

VILLAS SPACIEUSES, CERTAINES AVEC FOYER
110 chambres et suites familiales. Piscine intérieure, bains sauna et tourbillon, salle de jeu, 20 salles de réunion et de banquet.
Haute cuisine — Soupers dansants — Brunch musical

Forfaits: Fin de semaine, du vendredi soir au dimanche p.m. Chambre, tous les repas, activités, taxes et services. 110\$*
Semaine (jusqu'au 31 mars) dimanche p.m. au vendredi p.m. Chambre, tous les repas, taxes et services. 250\$*

Une fin de semaine bien remplie — Clinique et tournoi
• SCRABBLE DUPLICATE animé par le Comité de développement de la F.O.Sc. F. les 18, 19 et 20 mars
Tout compris, tous les repas du vendredi soir au dimanche dîner, inscription, activités, taxes et service 125\$. Autres forfaits, sans les repas, disponibles.

* par pers. — occ. double — enfants moins de 12 ans 1/2 prix

HOTEL * Domaine Saint-Laurent de Compton (Estrie)**
Entre le mont Orford et le Vermont
20 km au sud de Sherbrooke
200 km au sud de Québec
Renseignements et réservations sans frais
1-800-567-3420
C.P. 180 JOB 110

en bref...

■ Les droits scolaires des Franco-Ontariens

OTTAWA (PC) — D'ici un mois tout au plus, la question des droits scolaires des 500,000 Franco-Ontariens sera portée devant les tribunaux, qui devront décider si la Charte canadienne des droits accorde aux minorités linguistiques du pays le droit de gérer leurs institutions scolaires de façon autonome. C'est ce qu'a annoncé hier le président de l'Association canadienne-française d'Ontario (ACFO), M. André Cloutier. Selon lui, c'est probablement la Cour suprême d'Ontario qui, en première instance, sera saisie de la question, qui aboutira vraisemblablement à la Cour suprême du Canada. L'ACFO entend invoquer l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés portant sur les droits à l'instruction pour les minorités linguistiques. Selon l'ACFO, en accordant aux minorités le droit de faire instruire dans leur langue leurs enfants dans des « établissements d'enseignement de la minorité », la Charte leur concède le droit de gérer de façon autonome ces institutions scolaires.

■ La réforme des pensions

OTTAWA (PC) — Le président nouvellement élu du comité spécial de la Chambre des Communes sur la réforme des pensions a affirmé hier qu'il espère que tous les partis pourront se mettre d'accord sur les principales questions auxquelles le groupe sera confronté au cours des mois à venir. M. Doug Frith, député libéral de la circonscription ontarienne de Sudbury, prédit que les députés feront de leur mieux pour mettre leurs anciennes divergences de côté dans l'espoir d'en venir à un consensus sur de meilleurs régimes de retraite.

■ Le CTC dénonce Québec

Le conseil exécutif du Congrès du travail du Canada (CTC) réuni à Ottawa cette semaine, a dénoncé hier à l'unanimité le gouvernement du Québec pour sa législation « répressive » de retour au travail et a promis son appui aux enseignants du Québec et à toutes les autres victimes « de cette législation ». La loi 111 est de loin la loi du travail la plus répressive jamais adoptée au Canada », a déclaré le président du CTC, M. Dennis McDermott, au nom du conseil exécutif de cette centrale qui représente deux millions de syndiqués, dont 350,000 au Québec. Le CTC, a révéler M. McDermott, compte déposer une plainte à l'endroit du gouvernement du Québec devant l'Organisation internationale du travail et s'attend à ce que cet organisme des Nations unies en soit saisi dès le mois de mai.

■ Des noms qui changent

QUÉBEC (PC) — Exactement 2,674 Québécois ont changé de nom depuis avril 1978. D'importantes modifications ont été apportées à la Loi sur le changement de nom afin de faciliter la tâche à ceux qui désirent modifier le nom qu'ils ont reçu à leur naissance. Une personne qui désire faire changer son nom n'a plus qu'à adresser une requête en ce sens au ministre de la Justice, alors qu'il fallait autrefois demander à l'Assemblée nationale d'adopter un projet de loi privé à cette fin. Les frais sont de \$50, mais le requérant doit lui-même assumer en plus les frais de publication d'un avis, qui doit paraître à deux reprises dans chacun des endroits suivants: la Gazette officielle du Québec et un journal distribué dans la région où habite le requérant. Ces frais de publication peuvent être évalués à une centaine de dollars.

■ Rentabiliser des équipements

QUÉBEC (PC) — Les restrictions dans le développement du réseau d'autoroutes au Québec seront maintenues dans le prochain budget de M. Parizeau, a fait savoir hier le ministre des Transports, M. Michel Clair. Ce dernier prenait la parole au congrès annuel de l'Association québécoise du transport et des routes (ATR). Il a donné la liste des travaux routiers qui seront poursuivis au cours de l'année financière 1983-84 et précisé que ces travaux ne visaient qu'à « rentabiliser des équipements déjà en place ». « Avec un budget de construction qui se maintiendra dans les \$400 millions, nous nous attacherons à la consolidation de notre patrimoine plutôt qu'à le compromettre en nous lançant dans de nouvelles initiatives qui ne répondraient pas vraiment aux besoins de la collectivité », a déclaré M. Clair.

■ Contrôle des règlements

Le Conseil du patronat du Québec (CPQ) souhaite la mise sur pied d'un comité spécial de députés tant du parti au pouvoir que de l'opposition qui aurait pour mandat de contrôler tout projet de règlement avant que le conseil des ministres n'en soit saisi pour étude finale. Ce comité, selon un document du CPQ qui a été présenté à la commission d'étude de l'assemblée nationale sur le contrôle parlementaire de la législation déléguée, aurait comme objectif d'impliquer davantage tous les députés dans le processus législatif actuel, sans le perturber. Ce comité aurait un pouvoir de recommandation auprès du ministère qui veut réglementer et un pouvoir d'information auprès du conseil des ministres et des députés à l'Assemblée nationale.

■ Dépassement de coûts

QUÉBEC (PC) — La reconstruction d'une partie de la résidence d'été du gouverneur général du Canada à la Citadelle de Québec coûtera \$6 millions, soit \$3 millions et demi de plus qu'annoncé par le ministre d'Etat aux Finances, M. Pierre Bussières. Un responsable québécois des Travaux publics du Canada a confirmé ce dépassement.

L'ordinateur à l'école ne supplée la pédagogie de la réussite

Intéressante, l'expérience ontarienne incite à la prudence avant d'essayer les logiciels

par Gilles Provost

« Les Community Colleges de l'Ontario ont obtenu des résultats renversants en faisant appel à l'ordinateur pour rescaper des étudiants adultes qui avaient des difficultés d'apprentissage: le taux de succès a grimpé de 30 % à 80 % et les moins doués progressent maintenant au même rythme que les meilleurs dans les cours traditionnels », a affirmé hier le professeur Stacy Churchill, spécialiste ontarien de l'enseignement par ordinateur, lors d'un congrès sur les problèmes d'apprentissage, dans la Métropole.

Du même souffle, il a toutefois mis son auditoire en garde contre la « surenchère » des médias et des

vendeurs d'appareils: « ce succès tient d'abord à la pédagogie utilisée, dit-il. La même approche aurait donné des résultats semblables sans ordinateur... et l'appareil aurait été inutile s'il n'avait été bien programmé. Le problème, c'est que 99,5 % des logiciels pédagogiques disponibles en ce moment ne valent rien. »

Formulé par un des meilleurs experts canadiens en la matière, cet avertissement ne devançait que de quelques heures l'annonce que doit faire ce matin le ministre des Sciences du Québec, M. Gilbert Paquette, sur l'implantation des ordinateurs dans les écoles québécoises et sur l'industrie informatique du Québec.

Le ministre de l'Éduca-

tion, M. Camille Laurin, doit d'ailleurs préciser mardi les structures de perfectionnement et d'encadrement pédagogique qu'il prévoit mettre en place pour aider les enseignants à faire bon usage de « l'ordinateur par école » que M. Paquette avait promis à la fin de décembre.

Selon M. Churchill, l'introduction sauvage « des microordinateurs dans les écoles de toutes les provinces ne permet pas vraiment aux enseignants d'en tirer le meilleur parti. La plupart des étudiants ne jouent qu'à Mickey Mouse sur ces appareils », dit-il.

En Ontario, les Community Colleges ont eu recours à un réseau informatique (un ordinateur central relié à des

terminaux à distance) pour aider les adultes à refaire les apprentissages de base qu'ils avaient oubliés depuis leur départ de l'école. Les meilleurs résultats ont été atteints en mathématiques, dit-il, parce que les objectifs sont plus faciles à définir. On peut programmer le cheminement, tandis que le professeur agit comme tuteur.

Selon lui, le programme a connu un tel succès parce qu'il était fondé sur la « pédagogie de la réussite ». Elle consiste à s'assurer qu'un étudiant a parfaitement assimilé une notion avant de poursuivre le cheminement. Normalement, dit-il, un professeur s'adapte au cheminement moyen de ses étudiants. Il ne peut évaluer

chacun à tout instant pour identifier les blocages et fournir les informations supplémentaires. Les moins doués, s'ils n'ont pas bien assimilé les fondements, prennent alors de plus en plus de retard jusqu'à ce qu'ils décrochent.

Au contraire, l'ordinateur permet d'évaluer l'assimilation de chaque notion et de donner un complément d'information avant de passer à l'étape suivante.

Cela exige une définition précise des objectifs à atteindre, une bonne perception des difficultés probables des étudiants et beaucoup de connaissances techniques, dit-il. A ses yeux, cette tâche dépasse les possibilités d'un enseignant isolé et doit être

confiée à des équipes de spécialistes bien outillées.

Les enseignants doivent conserver le contrôle de ces instruments de travail, soutient M. Churchill. Il a mis son auditoire en garde contre les traductions mal faites et les « bricolages de cuisine » que certaines compagnies ont mis en vente.

A ses yeux, les Québécois devront nécessairement concevoir eux-mêmes les logiciels qu'il leur faut parce que les Européens ont une approche beaucoup plus théorique que les nord-Américains. Le travail sur ordinateur doit se mouler au génie d'une langue et d'une culture, a-t-il dit à l'issue de sa conférence prononcée dans un français impeccable.

La protection de la femme enceinte au travail

Un droit réel devient complexe dans la pratique

QUÉBEC (PC) — Le droit au retrait préventif a été hier au cœur des débats du colloque de deux jours des omnipratéiens du Québec, qui se tient présentement sous le thème général de la santé au travail.

La travailleuse enceinte a droit au retrait préventif et ce droit existe au Québec depuis le 1er janvier 1981.

« En pratique, l'exercice de ce droit est complexe, et on peut se demander qui est protégé et qui se protège », a déclaré, au cours d'un entretien avec les journalistes, le Dr Lise Goulet, du DSC de

l'Hôpital Sacré-Coeur de Montréal.

Ce droit encore mal connu de la travailleuse enceinte lui permet de demander une affectation à des tâches qui ne comportent pas de danger pour elle-même et pour l'enfant à naître.

Les difficultés d'application de ce droit se présentent à deux niveaux. A ajouté le Dr Goulet, D'abord, la difficulté de cerner le sens du mot danger, qui peut varier suivant qu'on le définit au sens légal, au sens social, au sens médical ou au sens personnel. L'autre niveau de dif-

ficulté vient de la lourdeur de la démarche administrative à entreprendre pour faire appliquer ce droit.

La travailleuse enceinte qui a des raisons de croire que son travail peut être dangereux doit s'adresser à un médecin pour obtenir un certificat réglementaire qui est rempli en cinq copies. Une partie du certificat identifie la tâche de la travailleuse enceinte qui, dans une deuxième partie, indique les raisons qui lui permettent de croire qu'il existe un danger à son travail.

La travailleuse porte ce

certificat à son médecin traitant qui complète le rapport médical. Un médecin du Département de santé communautaire - DSC - doit remplir la partie du certificat qui touche le rapport médico-environnemental.

C'est le médecin traitant qui a la responsabilité d'attester à la fin du certificat que le travail comporte des dangers. Il peut décider de signer ou de ne pas signer le certificat.

S'il le signe, la travailleuse apporte le certificat à l'employeur qui, en vertu de la loi 17, doit, dès la réception du

certificat, affecter la travailleuse à un emploi qui ne comporte pas de danger pour elle.

Si l'employeur ne peut affecter la travailleuse à une tâche ne comportant pas de danger, celle-ci a le droit de cesser de travailler et d'être rémunérée jusqu'à son accouchement.

Mais la rémunération n'est pas automatique et la demande de rémunération doit être approuvée par la Commission de santé et de sécurité au travail - CSST.

A ce niveau, a expliqué le Dr Goulet, les demandes sont

examinées par des agents d'indemnisation qui, à partir des formules remplies, ont à juger de l'éligibilité de la demande de prestations.

La lourdeur et la durée de la démarche à suivre, c'est la travailleuse elle-même qui est la première à en porter le poids, a noté le médecin en dressant pour la presse un portrait rapide de la situation.

Aujourd'hui, les médecins traitent des programmes de santé pour les travailleurs de la forêt, des scieries, des mines et de la construction.

Sondage d'opinion sur la rémunération

Les médecins sont généralement satisfaits

par René Rowan

Si les médecins, d'une manière générale, se déclarent satisfaits de leur rémunération, ils estiment, en revanche, leurs dépenses professionnelles trop lourdes et le nombre d'heures de travail trop élevé.

C'est ce qui ressort d'un sondage effectué à la demande de l'Actualité médicale par le Centre de sondage de l'Université de Montréal auprès de 326 médecins résidents, omnipratéiens et spécialistes, travaillant au Québec et dont les résultats viennent d'être publiés dans la dernière livraison de cette publication professionnelle. La cueillette des données a été réalisée par entrevues téléphoniques entre le 9 et le 15 décembre dernier.

A la question « Dans l'ensemble, êtes-vous très satisfait, satisfait, insatisfait ou très insatisfait du montant de votre rémunération... », 72 % des médecins interrogés se sont déclarés satisfaits de leur rémunération, 28 % se disent insatisfaits.

Les omnipratéiens, qui ont des revenus moins élevés que les spécialistes, se déclarent insatisfaits, dans une proportion 33 %, de leur ré-

munération tandis que, chez les spécialistes, 25,7 % ont la même opinion. Les jeunes médecins (moins de 40 ans) sont plus insatisfaits que les autres à ce sujet. Il y en a 35,6 % dans cette situation, alors que les plus âgés atteignent à peine 20,6 %. Notons, par ailleurs, que les médecins payés à l'acte sont généralement plus insatisfaits que les médecins salariés (31,1 % en regard de 15,9 %).

Ce sondage révèle en outre que le mode actuel de rémunération satisfait quatre médecins sur cinq; près de 16 % n'en sont pas satisfaits. Il semble par ailleurs que les plus âgés (40 ans et plus) seraient plus satisfaits du mode de rémunération actuel que les jeunes. Mentionnons également que pour près de 40 % des médecins, il existe un lien entre le mode de rémunération et la qualité de la pratique. Près de trois-quarts des médecins se disent très inquiets quant à l'évolution de leur rémunération dans l'avenir: un médecin sur cinq (18,6 %) se dit très inquiet, un sur deux (53,2 %) inquiet et seulement 28,2 % n'ont aucune inquiétude. Cette inquiétude est légèrement plus marquée chez les omnipratéiens que chez les spécialistes.

Face à cette inquiétude, près de 40 % des médecins cherchent des moyens de préserver ou d'augmenter leur revenu. Malgré leur inquiétude particulière, cette préoccupation active n'est pas propre aux omnipratéiens, mais à l'ensemble des

personnes interrogées. En revanche, les plus jeunes se révèlent plus actifs à ce chapitre que les plus vieux. Près de la moitié des jeunes prennent les moyens nécessaires, alors que seulement 31 % des plus vieux posent les mêmes gestes. Ces « moyens » se tra-

duisent ainsi: réduire ses dépenses professionnelles, mieux organiser sa pratique, pratiquer de temps en temps d'autres activités que la médecine, aller pratiquer la médecine à l'extérieur du Québec.

Ce sondage révèle enfin

que la moitié des médecins (47,7 %) n'accepteraient pour aucune considération une quelconque baisse de rémunération. Ceux qui acceptent l'idée d'une baisse éventuelle n'y consentiraient qu'à la condition de réduire les heures de travail (22,9 %).

NOUVEAU... UNE EXCLUSIVITÉ VIA.

MONTREAL-TORONTO. L'ALLER-RETOUR ET UNE NUIT AU HARBOUR CASTLE HILTON.



L'offre de l'année...

VIA vous propose son nouveau forfait train-hôtel qui vous redonnera de... "l'entrain". Valable du lundi au jeudi inclusivement. Profitez de l'offre exclusive de VIA dès aujourd'hui. Appelez votre agent de voyages ou VIA au 871-1331. Forfait basé sur tarif aller-retour en voiture coach et occupation simple de la chambre d'hôtel. VIA 1 Club ou Club Deluxe et nuits additionnelles moyennant supplément.

C'est fou cique c'est une bonne affaire!



VOYAGEZ BIEN. PRENEZ LE TRAIN.



Université de Montréal Faculté de l'éducation permanente

La Famille communication et culture offre aux adultes des programmes d'études en communication, en langue et en culture. Ces programmes de premier cycle conduisent à l'obtention de certificats de 30 crédits et sont dispensés en cours du soir.

Printemps 1983 (mai-juin)

- Relations publiques
- Publicité
- Recherche documentaire et rédaction française
- Culture et civilisation
- Traduction I
- Traduction II
- Sciences de la communication

Date limite d'admission et d'inscription: le 28 mars

Annuaire disponible.

Renseignements:

Faculté de l'éducation permanente
3335, chemin Queen Mary
rez-de-chaussée
343-6090



Moi un pollueur?
JAMAIS!

CINÉMA

ASTRE I: (327-5001) — "La vengeance des fantômes" 6 h 00, 10 h 00 — "Deux filles au tapis" 8 h 00.

ASTRE II: (327-5001) — "Les farces" 6 h 00, 10 h 30 — "Pétrole, pétrole" 7 h 30 — "Les Charlots contre Dracula" 9 h 00.

ASTRE III: (327-5001) — "Divine" 6 h 00, 9 h 00 — "Le 40ème Rugissant" 8 h 00.

ASTRE IV: — "Le lac des morts vivants" 7 h 55 — "Le manoir de la terreur" 6 h 20, 9 h 30.

AVENUE: (937-2747) — "Table for five" 7 h 00, 9 h 15.

BERRI I: (288-2111) — "Le grand frère" 12 h 15, 2 h 30, 4 h 45, 7 h 05, 9 h 20.

BERRI II: — "L'oeil du tigre" 1 h 10, 3 h 30, 5 h 50, 7 h 30, 9 h 30.

BERRI III: — "Boulevard des assassins" 1 h 30, 3 h 30, 5 h 50, 7 h 30, 9 h 30.

BERRI IV: — "Ou est-ce qui fait courir David" 1 h 10, 3 h 30, 5 h 50, 7 h 30, 9 h 30.

BERRI V: — "Divine" 12 h 35, 2 h 50, 5 h 15, 7 h 30, 9 h 30.

BOAVENTURE I: (861-2725) — "Tootsie" 7 h 00, 9 h 10.

BOAVENTURE II: — "E.T." 7 h 15, 9 h 20.

BROSSARD I: (465-3851) — "Tootsie" 7 h 00, 9 h 10.

BROSSARD II: — "Les charlots du feu" 7 h 15, 9 h 30.

BROSSARD III: — "Le verdict" 7 h 15, 9 h 20.

CHAMPLAIN I: (271-1103) — "Le verdict" 7 h 15, 9 h 20.

CHAMPLAIN II: — "E.T. Extra-terrestre" 7 h 15, 9 h 20.

CHATEAU I: (271-1103) — "L'enfer du plaisir" 1 h 25, 4 h 45, 6 h 15, 9 h 40.

CHATEAU II: — "L'enfer du plaisir" 1 h 25, 4 h 45, 6 h 15, 9 h 40.

CHATEAU III: — "L'enfer du plaisir" 1 h 25, 4 h 45, 6 h 15, 9 h 40.

CINÉMA LUMIÈRE: — "La maison du lac" 7 h 00 — "Genesis et Yes songs" 9 h 15.

CINÉMA DE PARIS: — "Let's spend together" 1 h 25, 3 h 25, 5 h 25, 7 h 25, 9 h 25.

CINÉMA THÉÂTRE: (842-9763) — 18 h 30 — "Le plaisir" — 20 h 35 — "La fille à la valise".

CINÉPLEX I: (849-4518) — "By Design" 2 h 00, 3 h 50, 5 h 40, 9 h 20.

CINÉPLEX II: — "My favorite year" 1 h 35, 5 h 40, 9 h 45 — "Victor Victoria" 1 h 15, 7 h 20.

CINÉPLEX III: — "The Sting II" 1 h 40, 3 h 40, 5 h 40, 7 h 40, 9 h 40.

CINÉPLEX IV: — "Come back to the 5 & dime Jimmy Dean, Jimmy Dean" 1 h 35, 3 h 35, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30.

CINÉPLEX V: — "The 400 Blows" 2 h 00, 3 h 50, 5 h 40, 7 h 30, 9 h 30.

CINÉPLEX VI: — "Pirates of Penzance" 1 h 35, 3 h 35, 5 h 35, 7 h 35, 9 h 35.

CINÉPLEX VII: — "Dark Crystal" 1 h 35, 3 h 40, 5 h 40, 7 h 40, 9 h 40.

CINÉPLEX VIII: — "The station master's wife" 1 h 35, 3 h 35, 5 h 35, 7 h 35, 9 h 35.

CINÉPLEX IX: — "The Warriors" 1 h 40, 3 h 40, 5 h 40, 7 h 40, 9 h 40.

CINÉMA MONTRÉAL I: (521-7870) — "L'oeil du tigre" 2 h 00, 5 h 50, 9 h 40.

CINÉMA MONTRÉAL II: — "L'homme des cavernes" 12 h 15, 4 h 05, 7 h 55.

CINÉMA MONTRÉAL III: — "Les charlots du feu" 1 h 10, 5 h 10, 9 h 10.

CINÉMA MONTRÉAL IV: — "Le complot diabolique du Dr. Fu Manchu" 3 h 15, 7 h 25.

CINÉMA NEW YORKER: — "Life of Brian" 7 h 30 — "Home Movies" 9 h 30 — "The Big Story" 11 h 30.

CLAREMONT: (486-7395) — "The year of living dangerously" 7 h 00, 9 h 10.

COMPLEX DESJARDINS I: — "Et Dieu créa les hommes" 12 h 15, 13 h 50, 15 h 25, 17 h 00, 18 h 35, 20 h 10, 21 h 45.

COMPLEX DESJARDINS II: — "Victor Victoria" 12 h 14, 15 h 20, 17 h 00.

COMPLEX DESJARDINS III: — "Aventures érotiques d'un conseiller conjugal" 12 h 05, 14 h 05, 16 h 05, 18 h 05, 20 h 05, 22 h 05 — "Les folles nuits de Nathalie" 13 h 05, 15 h 05, 17 h 05, 19 h 05, 21 h 05.

COMPLEX DESJARDINS IV: — "L'ami de Lady Chatterley" 13 h 00, 15 h 00, 19 h 00, 21 h 00.

CONSERVATOIRE D'ART CINÉ-MATOGRAFIQUE: (879-4349) — symphonie fantastique 19 h 00 — "Lumière d'été" 21 h 00.

CÔTE-DES-NEIGES I: (735-5528) — "Le verdict" 7 h 30, 9 h 40.

CÔTE-DES-NEIGES II: — "Tootsie" 7 h 00, 9 h 10.

CRÉMAZIE: (388-4210) — "Pixote la loi du faiblé" 7 h 15, 9 h 25.

DAUPHIN I: (721-6060) — "Le retour de Martin Guerre" 7 h 30, 9 h 20.

DAUPHIN II: — "Le beau mariage" 7 h 30, 9 h 30.

DORVAL I: (631-5587) — "High Road to China" 7 h 00, 9 h 10.

DORVAL II: — "An Officer and a Gentleman" 7 h 00, 9 h 15.

DÉCÈS

Père Paul Lachance, S.J.

À Pierrefonds, le 16 mars 1983, est décédé à l'âge de 70 ans le P. Paul Lachance, S.J. Né à La Malbaie le 26 janvier 1913 de feu J. Louis Lachance et de feu Amanda Jobin. Le P. Lachance était entré dans la Compagnie de Jésus le 7 septembre 1934 après ses études classiques au Séminaire de Sherbrooke. Il avait été ordonné prêtre le 15 août 1946.

Il fut professeur de Méthode au Collège des Jésuites de Québec durant trois ans. Après sa prêtrise, il fut envoyé à Rome pour des études doctorales en théologie. De 1950 à 1965, il fut professeur de théologie dogmatique au séminaire de l'Immaculée Conception de Montréal, et de 1965 à 1973, il enseigna la théologie au Séminaire de Chicoutimi.

En 1973, il était nommé professeur de théologie à Dalat, au Vietnam, poste qu'il occupa jusqu'en 1976, alors qu'il fut nommé professeur de théologie au Grand Séminaire de Port-au-Prince, Haïti. Son mauvais état de santé l'obligea à revenir au pays en 1982. Durant son séjour en Haïti, il fut également directeur spirituel des séminaristes et s'occupa beaucoup des pauvres auxquels il apportait son aide tant matérielle que spirituelle. Durant les derniers mois de sa vie, il donna à son entourage et à tous ceux qui venaient le visiter l'exemple d'une grande conformité à la volonté de Dieu et d'une extraordinaire sérénité devant la mort qu'il préparait en vivant comme une grâce les jours que le Seigneur lui donnait encore.

La dépouille mortelle est exposée aux SALONS MARCHAND, 4228 rue Papineau, les funérailles auront lieu vendredi, le 18 mars, à 10 heures en l'église de l'Immaculée Conception, angle Rachel-Papineau. Inhumation à St-Jérôme. Il y aura veillée de prière jeudi à 20 heures.

Outre les membres de sa famille religieuse, le père Lachance laisse dans le deuil ses sœurs, Mmes Gérard Lefebvre, Cécile, Sr. Marie-Thérèse, C.N.D., plusieurs neveux et nièces, cousins et cousines ainsi que de nombreux amis.

Annonces classées

286-1200

Antiquités

ENCAN D'ANTIQUITÉS, les 21, 22 et 23 mars, 7h30 PM. Grande sélection d'articles incluant ensemble de chambre à coucher, chandeliers, lampes, tapis, commode antique, chaises, horloges, bijoux avec diamants, porcelaine, jade, art canadien et européen, argenterie, ameublements et porcelaine orientale, monnaies de valeur. Tout est à vendre au plus offrant. Ne manquez pas l'inspection des articles, les vendredis 18 mars à 9 h, samedi et dimanche, 20 et 21 mars 9 h à 5 h. Desole mais les enfants ne peuvent assister. Les Indes Empires, 5500 Paré, à l'ouest de Décarie 737-5343, 737-8653. 21-03-83

Appartements/logements

OUTREMOULT, 4½ chauffé, eau chaude, cuisine, réfrigérateur, \$500. libre. 272-5961. 21-03-83

METRO MONT-ROYAL, 7½ pièces, 1er avril, références 525-7285. 19-03-83

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

2½, chauffé, propre et clair. Libre 1er avril. \$265. Diane Grenier. 844-3333 ou 273-3769. 21-03-83

OUTREMOULT

OUTREMOULT, 2 chambres, 2 salles de bain, 1500 p.c., air climatisé, occupation 1er juillet. 272-3804. 21-03-83

LENNOX

6412, luxueux haut duplex, coin, près Université, Balcons, 7½, chauffé, moderne, 2 salles de bain, eau chaude, \$749. 737-3189. 22-03-83

CÔTE-DES-NEIGES

près d'Outremont, haut duplex, 4½ pièces, 4½, spacieux, chauffé, ensoleillé, disponible 1er mai \$500./mois. Tel. 733-8723. 19-03-83

Appartements/logements

LENNOX 6412, luxueux haut duplex, coin, près Université, Balcons, 7½, chauffé, moderne, 2 salles de bain, eau chaude, \$749. 737-3189. 22-03-83

CÔTE-DES-NEIGES

près d'Outremont, haut duplex, 4½ pièces, 4½, spacieux, chauffé, ensoleillé, disponible 1er mai \$500./mois. Tel. 733-8723. 19-03-83

CÔTE-DES-NEIGES

près d'Outremont, haut duplex, 4½ pièces, 4½, spacieux, chauffé, ensoleillé, disponible 1er mai \$500./mois. Tel. 733-8723. 19-03-83

CÔTE-DES-NEIGES

près d'Outremont, haut duplex, 4½ pièces, 4½, spacieux, chauffé, ensoleillé, disponible 1er mai \$500./mois. Tel. 733-8723. 19-03-83

CÔTE-DES-NEIGES

près d'Outremont, haut duplex, 4½ pièces, 4½, spacieux, chauffé, ensoleillé, disponible 1er mai \$500./mois. Tel. 733-8723. 19-03-83

CÔTE-DES-NEIGES

près d'Outremont, haut duplex, 4½ pièces, 4½, spacieux, chauffé, ensoleillé, disponible 1er mai \$500./mois. Tel. 733-8723. 19-03-83

CÔTE-DES-NEIGES

près d'Outremont, haut duplex, 4½ pièces, 4½, spacieux, chauffé, ensoleillé, disponible 1er mai \$500./mois. Tel. 733-8723. 19-03-83

CÔTE-DES-NEIGES

près d'Outremont, haut duplex, 4½ pièces, 4½, spacieux, chauffé, ensoleillé, disponible 1er mai \$500./mois. Tel. 733-8723. 19-03-83

CÔTE-DES-NEIGES

près d'Outremont, haut duplex, 4½ pièces, 4½, spacieux, chauffé, ensoleillé, disponible 1er mai \$500./mois. Tel. 733-8723. 19-03-83

CÔTE-DES-NEIGES

près d'Outremont, haut duplex, 4½ pièces, 4½, spacieux, chauffé, ensoleillé, disponible 1er mai \$500./mois. Tel. 733-8723. 19-03-83

CÔTE-DES-NEIGES

près d'Outremont, haut duplex, 4½ pièces, 4½, spacieux, chauffé, ensoleillé, disponible 1er mai \$500./mois. Tel. 733-8723. 19-03-83

CÔTE-DES-NEIGES

près d'Outremont, haut duplex, 4½ pièces, 4½, spacieux, chauffé, ensoleillé, disponible 1er mai \$500./mois. Tel. 733-8723. 19-03-83

CÔTE-DES-NEIGES

près d'Outremont, haut duplex, 4½ pièces, 4½, spacieux, chauffé, ensoleillé, disponible 1er mai \$500./mois. Tel. 733-8723. 19-03-83

CÔTE-DES-NEIGES

près d'Outremont, haut duplex, 4½ pièces, 4½, spacieux, chauffé, ensoleillé, disponible 1er mai \$500./mois. Tel. 733-8723. 19-03-83

CÔTE-DES-NEIGES

près d'Outremont, haut duplex, 4½ pièces, 4½, spacieux, chauffé, ensoleillé, disponible 1er mai \$500./mois. Tel. 733-8723. 19-03-83

CÔTE-DES-NEIGES

près d'Outremont, haut duplex, 4½ pièces, 4½, spacieux, chauffé, ensoleillé, disponible 1er mai \$500./mois. Tel. 733-8723. 19-03-83

CÔTE-DES-NEIGES

près d'Outremont, haut duplex, 4½ pièces, 4½, spacieux, chauffé, ensoleillé, disponible 1er mai \$500./mois. Tel. 733-8723. 19-03-83

CÔTE-DES-NEIGES

près d'Outremont, haut duplex, 4½ pièces, 4½, spacieux, chauffé, ensoleillé, disponible 1er mai \$500./mois. Tel. 733-8723. 19-03-83

CÔTE-DES-NEIGES

près d'Outremont, haut duplex, 4½ pièces, 4½, spacieux, chauffé, ensoleillé, disponible 1er mai \$500./mois. Tel. 733-8723. 19-03-83

CÔTE-DES-NEIGES

près d'Outremont, haut duplex, 4½ pièces, 4½, spacieux, chauffé, ensoleillé, disponible 1er mai \$500./mois. Tel. 733-8723. 19-03-83

CÔTE-DES-NEIGES

près d'Outremont, haut duplex, 4½ pièces, 4½, spacieux, chauffé, ensoleillé, disponible 1er mai \$500./mois. Tel. 733-8723. 19-03-83

CÔTE-DES-NEIGES

près d'Outremont, haut duplex, 4½ pièces, 4½, spacieux, chauffé, ensoleillé, disponible 1er mai \$500./mois. Tel. 733-8723. 19-03-83

CÔTE-DES-NEIGES

près d'Outremont, haut duplex, 4½ pièces, 4½, spacieux, chauffé, ensoleillé, disponible 1er mai \$500./mois. Tel. 733-8723. 19-03-83

CÔTE-DES-NEIGES

près d'Outremont, haut duplex, 4½ pièces, 4½, spacieux, chauffé, ensoleillé, disponible 1er mai \$500./mois. Tel. 733-8723. 19-03-83

CÔTE-DES-NEIGES

près d'Outremont, haut duplex, 4½ pièces, 4½, spacieux, chauffé, ensoleillé, disponible 1er mai \$500./mois. Tel. 733-8723. 19-03-83

CÔTE-DES-NEIGES

près d'Outremont, haut duplex, 4½ pièces, 4½, spacieux, chauffé, ensoleillé, disponible 1er mai \$500./mois. Tel. 733-8723. 19-03-83

CÔTE-DES-NEIGES

près d'Outremont, haut duplex, 4½ pièces, 4½, spacieux, chauffé, ensoleillé, disponible 1er mai \$500./mois. Tel. 733-8723. 19-03-83

CÔTE-DES-NEIGES

près d'Outremont, haut duplex, 4½ pièces, 4½, spacieux, chauffé, ensoleillé, disponible 1er mai \$500./mois. Tel. 733-8723. 19-03-83

CÔTE-DES-NEIGES

près d'Outremont, haut duplex, 4½ pièces, 4½, spacieux, chauffé, ensoleillé, disponible 1er mai \$500./mois. Tel. 733-8723. 19-03-83

CÔTE-DES-NEIGES

près d'Outremont, haut duplex, 4½ pièces, 4½, spacieux, chauffé, ensoleillé, disponible 1er mai \$500./mois. Tel. 733-8723. 19-03-83

CÔTE-DES-NEIGES

près d'Outremont, haut duplex, 4½ pièces, 4½, spacieux, chauffé, ensoleillé, disponible 1er mai \$500./mois. Tel. 733-8723. 19-03-83

CÔTE-DES-NEIGES

près d'Outremont, haut duplex, 4½ pièces, 4½, spacieux, chauffé, ensoleillé, disponible 1er mai \$500./mois. Tel. 733-8723. 19-03-83

CÔTE-DES-NEIGES

près d'Outremont, haut duplex, 4½ pièces, 4½, spacieux, chauffé, ensoleillé, disponible 1er mai \$500./mois. Tel. 733-8723. 19-03-83

CÔTE-DES-NEIGES

près d'Outremont, haut duplex, 4½ pièces, 4½, spacieux, chauffé, ensoleillé, disponible 1er mai \$500./mois. Tel. 733-8723. 19-03-83

Appartements/logements

OUTREMOULT, 4½ chauffé, eau chaude, cuisine, réfrigérateur, \$500. libre. 272-5961. 21-03-83

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

2½, chauffé, propre et clair. Libre 1er avril. \$265. Diane Grenier. 844-3333 ou 273-3769. 21-03-83

OUTREMOULT

OUTREMOULT, 2 chambres, 2 salles de bain, 1500 p.c., air climatisé, occupation 1er juillet. 272-3804. 21-03-83

LENNOX

6412, luxueux haut duplex, coin, près Université, Balcons, 7½, chauffé, moderne, 2 salles de bain, eau chaude, \$749. 737-3189. 22-03-83

CÔTE-DES-NEIGES

près d'Outremont, haut duplex, 4½ pièces, 4½, spacieux, chauffé, ensoleillé, disponible 1er mai \$500./mois. Tel. 733-8723. 19-03-83

Appartements/logements

LENNOX 6412, luxueux haut duplex, coin, près Université, Balcons, 7½, chauffé, moderne, 2 salles de bain, eau chaude, \$749. 737-3189. 22-03-83

CÔTE-DES-NEIGES

près d'Outremont, haut duplex, 4½ pièces, 4½, spacieux, chauffé, ensoleillé, disponible 1er mai \$500./mois. Tel. 733-8723. 19-03-83

CÔTE-DES-NEIGES

près d'Outremont, haut duplex, 4½ pièces, 4½, spacieux, chauffé, ensoleillé, disponible 1er mai \$500./mois. Tel. 733-8723. 19-03-83

CÔTE-DES-NEIGES

près d'Outremont, haut duplex, 4½ pièces, 4½, spacieux, chauffé, ensoleillé, disponible 1er mai \$500./mois. Tel. 733-8723. 19-03-83

CÔTE-DES-NEIGES

près d'Outremont, haut duplex, 4½ pièces, 4½, spacieux, chauffé, ensoleillé, disponible 1er mai \$500./mois. Tel. 733-8723. 19-03-83

CÔTE-DES-NEIGES

près d'Outremont, haut duplex, 4½ pièces, 4½, spacieux, chauffé, ensoleillé, disponible 1er mai \$500./mois. Tel. 733-8723. 19-03-83

CÔTE-DES-NEIGES

près d'Outremont, haut duplex, 4½ pièces, 4½, spacieux, chauffé, ensoleillé, disponible 1er mai \$500./mois. Tel. 733-8723. 19-03-83

CÔTE-DES-NEIGES

près d'Outremont, haut duplex, 4½ pièces, 4½, spacieux, chauffé, ensoleillé, disponible 1er mai \$500./mois. Tel. 733-8723. 19-03-83

CÔTE-DES-NEIGES

près d'Outremont, haut duplex, 4½ pièces, 4½, spacieux, chauffé, ensoleillé, disponible 1er mai \$500./mois. Tel. 733-8723. 19-03-83

CÔTE-DES-NEIGES

près d'Outremont, haut duplex, 4½ pièces, 4½, spacieux, chauffé, ensoleillé, disponible 1er mai \$500./mois. Tel. 733-8723. 19-03-83

CÔTE-DES-NEIGES

près d'Outremont, haut duplex, 4½ pièces, 4½, spacieux, chauffé, ensoleillé, disponible 1er mai \$500./mois. Tel. 733-8723. 19-03-83

CÔTE-DES-NEIGES

près d'Outremont, haut duplex, 4½ pièces, 4½, spacieux, chauffé, ensoleillé, disponible 1er mai \$500./mois. Tel. 733-8723. 19-03-83

CÔTE-DES-NEIGES

près d'Outremont, haut duplex, 4½ pièces, 4½, spacieux, chauffé, ensoleillé, disponible 1er mai \$500./mois. Tel. 733-8723. 19-03-83

CÔTE-DES-NEIGES

près d'Outremont, haut duplex, 4½ pièces, 4½, spacieux, chauffé, ensoleillé, disponible 1er mai \$500./mois. Tel. 733-8723. 19-03-83

CÔTE-DES-NEIGES

près d'Outremont, haut duplex, 4½ pièces, 4½, spacieux, chauffé, ensoleillé, disponible 1er mai \$500./mois. Tel. 733-8723. 19-03-83

CÔTE-DES-NEIGES

près d'Outremont, haut duplex, 4½ pièces, 4½, spacieux, chauffé, ensoleillé, disponible 1er mai \$500./mois. Tel. 733-8723. 19-03-83

CÔTE-DES-NEIGES

près d'Outremont, haut duplex, 4½ pièces, 4½, sp

le monde

■ Attentat en Haïti

PORT-AU-PRINCE (d'après AFP et Reuter) — Un attentat à la bombe a été commis pendant la nuit de mercredi à jeudi contre le siège du journal haïtien *Le Nouveau Monde* (pro gouvernemental), a-t-on annoncé de source autorisée. L'explosion n'a fait que des dégâts matériels, précise-t-on de même source. L'immeuble du journal se trouve à proximité du ministère de la Justice et de l'ambassade des États-Unis. L'attentat est le quatrième commis à Port-au-Prince depuis le début de l'année. Par ailleurs, l'ambassade des États-Unis à Port-au-Prince a démenti catégoriquement hier à l'AFP des rumeurs circulant depuis plusieurs jours en Haïti selon lesquelles les États-Unis installeraient avec l'accord du gouvernement haïtien une base militaire au mole Saint-Nicolas (nord-ouest). « Ces rumeurs sont totalement dénuées de fondement » a indiqué l'ambassade, selon laquelle ces informations sont périodiquement annoncées par la radio de La Havane à Cuba. Pour l'ambassade, ces rumeurs semblent avoir pour origine la présence d'une mission hydrographique militaire de la marine américaine qui effectue en collaboration avec les autorités haïtiennes un relevé sur les côtes nord, nord-ouest et sud de Haïti.

■ Une 3e lettre piégée

LONDRES (AFP) — Une nouvelle lettre piégée adressée au premier ministre britannique, Mme Margaret Thatcher, a été interceptée hier à Londres par les services de tri postaux, a indiqué Scotland Yard en début de soirée. Il s'agit du troisième engin de cette sorte adressé au premier ministre et intercepté en trois jours. L'engin a été désamorcé peu après 14h00 GMT par un artificier de la police, a précisé Scotland Yard. Aucune revendication n'avait été formulée à 18h00 GMT. Un porte-parole de la police londonienne a indiqué que les enquêteurs dissocient pour le moment cette lettre piégée des précédentes. Mardi, deux lettres piégées avaient été envoyées au siège de la marine américaine et au bureau du premier ministre à Londres. L'envoi de ces deux engins a été revendiqué à la fois par un groupe d'anarchistes ukrainiens, par l'armée de libération écossaise et par un groupe de militants nationalistes argentins à Buenos Aires. Mercredi une autre lettre piégée avait été envoyée au 10 Downing Street, mais cet acte n'a pas été revendiqué.

■ Une Mata-Hari à Berne

BERNE (Reuter) — Une Américaine résidant à Berne a été inculpée d'espionnage au profit de la Libye, ont annoncé les autorités fédérales suisses. D'après des journaux, l'Américaine, ancienne barmaid, avait pendant deux ans transmis des renseignements à la Libye grâce à ses relations avec des parlementaires et des hauts fonctionnaires gouvernementaux qu'elle rencontrait dans le palace bernois où elle travaillait. Au département de la justice et police, on confirme que l'Américaine sera jugée pour espionnage, mais sans donner d'autres détails de l'affaire. Un porte-parole des Affaires étrangères a précisé cependant que la barmaid était liée au chargé d'affaires libyen par intérim, M. Mohammed Abdelmalek, qui va quitter définitivement la Suisse prochainement. Si l'on en croit les journaux, les Libyens avaient versé 14,000 francs suisses (7,000 dollars) à l'Américaine en échange de ses renseignements. Les journaux suisses pensent que l'affaire « de la Mata-Hari de Berne » risque de déclencher un énorme scandale politique impliquant des parlementaires ainsi que des hauts fonctionnaires des départements fédéraux de l'Économie et des Affaires étrangères. Plusieurs députés auraient déjà été interrogés discrètement par la police sur leurs relations avec la barmaid. Celle-ci avait été renvoyée par la direction de l'hôtel l'an dernier et travaillait depuis comme standardiste à la succursale de Berne du Crédit suisse. Elle a été remise en liberté provisoire jusqu'à son procès.

■ Appel du Tchad à l'ONU

NATIONS UNIES (NY) (AFP) — Le gouvernement tchadien a demandé hier une réunion urgente du Conseil de sécurité de l'ONU pour examiner les menaces libyennes pesant sur son territoire. Le Conseil devait entendre des consultations à huis-clos hier à 16 heures locales pour envisager les suites à donner à la plainte tchadienne. De source informée à l'ONU, on a indiqué que la décision tchadienne de recourir au Conseil de sécurité n'a pas été motivée par des changements majeurs ces derniers jours dans la situation militaire sur le terrain. Le Tchad, croit-on savoir, avait envisagé un recours au Conseil de sécurité contre la Libye le mois dernier, mais avait préféré remettre cette initiative après le sommet des non-alignés de New Delhi, où la Libye a essuyé un échec. L'Inde avait en effet refusé la présence dans les coulisses du sommet d'une délégation tchadienne rivale de celle du président Hissène Habré et représentant la tendance pro-libyenne de M. Goukouni Weddeye. On affirme de sources diplomatiques africaines et occidentales que la Libye n'a pas renoncé à déstabiliser le gouvernement de M. Hissène Habré, qui a réussi à reprendre le contrôle de N'Djamena l'an dernier. Les États-Unis avaient affirmé que les intentions libyennes au Tchad étaient pour eux une cause d'inquiétude majeure, récemment, au cours d'une réunion du Conseil de sécurité demandée par la Libye. Le représentant américain, Mme Jeane Kirkpatrick, avait affirmé qu'à la mi-janvier une douzaine d'avions d'attaque au sol libyens SU-22 avaient été déployés dans la bande d'Aouzou, au nord du Tchad, apparemment pour appuyer des assauts par des dissidents contre le gouvernement de N'Djamena et des centres urbains tchadiens.

La guérilla salvadorienne rejette le scrutin anticipé et décide d'intensifier la lutte

SAN SALVADOR (AFP) — La guérilla salvadorienne a rejeté hier par avance les élections présidentielles anticipées annoncées par le chef de l'État, le président Alvaro Magana pour la fin de l'année.

Ces élections, a affirmé Radio-Venceremos, la radio clandestine de la guérilla, sont « une nouvelle farce électorale » à laquelle « le peuple ne croit pas ». La radio annonce en outre que les mouvements regroupés au sein de la guérilla, le Front Marti de libération nationale (FMLN) et le Front démocratique révolutionnaire (FDR) intensifieront leur lutte contre la dictature. Radio-Venceremos accuse en outre les États-Unis d'avoir suscité ces élections et d'en avoir même fixé la date.

En mars 1982, la guérilla

avait déjà lancé un mot d'ordre de boycottage des élections de l'Assemblée constituante, rappelle-t-on. Malgré ce mot d'ordre la participation électorale avait été élevée et la droite avait remporté 36 des 60 sièges de l'Assemblée constituante salvadorienne, les 24 restants allant à la Démocratie chrétienne du président sortant, M. Napoleon Duarte.

La présidence de l'Assemblée était allée à M. Roberto d'Aubuisson, le chef de file de l'extrême-droite salvadorienne.

Les combats vont s'intensifier dans les prochaines semaines au Salvador et « la guerre va entrer dans sa phase décisive », a déclaré également hier à Madrid, M. Salvador Samayoa, membre de la commission politico-di-

plomatique du FDR-FMLN.

Dans une interview publiée par le quotidien *El País* (indépendant), M. Samayoa, ancien ministre de l'Éducation du Salvador, qui se trouve actuellement à Madrid, a affirmé également qu'un « éventuel cessez-le-feu n'interviendra qu'après que le gouvernement ait accepté de négocier, et non avant ».

« Nous sommes en train d'assister au début d'une phase décisive de la guerre. L'armée gouvernementale ne peut surmonter le dilemme entre le déploiement et la concentration de ses troupes », a-t-il affirmé.

« S'il les déploie, il ne peut éviter leur annihilation par la guérilla; s'il les concentre, il perd le contrôle de larges zones que nous occupons immédiatement », a-t-il expliqué.

Les désertions et les redditions dans les rangs gouvernementaux ont atteint un rythme jamais connu, a encore ajouté M. Samayoa, qui les a chiffrées à trois cents, y compris plusieurs officiers, depuis janvier dernier.

Quant à une intervention américaine, M. Samayoa la croit « possible, mais non probable ». « Les Américains doivent entrer puis sortir, ne l'oubliez pas. Entrer c'est facile, mais sortir serait très difficile. Tout le monde sait que, pour neutraliser un guérillero, il faut employer cinq soldats réguliers. Si on admet qu'il y a entre 6.000 et 7.000 combattants en armes, les Américains devraient déployer 30.000 hommes au Salvador », a-t-il affirmé.

« Nous ne pouvons pas prétendre détruire l'armée amé-

ricaine mais ils savent parfaitement que nous sommes capables « d'enliser » leur intervention. Et nous pouvons leur garantir pas mal de centaines de morts », a-t-il ajouté.

Le fait que les États-Unis soient favorables à une augmentation de l'aide militaire au Salvador commence à préoccuper des dirigeants démocrates-chrétiens salvadoriens, dont les voix se mêlent aux critiques jusque-là émises par l'opposition, notamment les observateurs à San Salvador.

L'accet mis sur une solution militaire du conflit risque d'entraîner encore les combats, a déclaré en substance hier un des vieux leaders démocrates-chrétiens salvadoriens, M. Eduardo Molina. L'idée de la nécessité d'une solution politique à la

crise fait son chemin, y compris au sein de l'armée, a-t-il ajouté.

La commission salvadorienne des droits de l'homme a indiqué par ailleurs hier que sa présidente enquêtait sur l'emploi des armes chimiques par l'armée gouvernementale lorsqu'elle a été assassinée dimanche dernier.

Dans une page de publicité publiée par un journal mexicain, la commission précise que Mariánella García Villas préparait un rapport pour l'Organisation des Nations unies dans la région de La Bermuda. L'état-major salvadorien a affirmé que Mlle García Villas combattait dans les rangs de la guérilla. La commission dément ses accusations comme l'avait déjà fait Radio Venceremos.

Washington se plaint des provocations israéliennes contre les marines au Liban

WASHINGTON (d'après AFP et Reuter) — Un soldat italien a été blessé avant l'aube dans la banlieue sud de Beyrouth lors d'un échange de coups de feu entre la Force multinationale et des inconnus. C'est la deuxième journée consécutive que la Force multinationale est victime d'attentats.

A la suite de ces incidents, dont certains ont opposé des soldats israéliens à des « marines » américains, les États-Unis ont exprimé hier leur inquiétude au gouvernement israélien.

« Nous avons évoqué le sujet avec le gouvernement israélien à un niveau élevé », a déclaré à la presse M. John Hughes, porte-parole du département d'État.

« La situation nous in-

quiète. Elle inquiète les Israéliens et nous croyons savoir que des mesures sont en train d'être prises pour résoudre le problème », a-t-il dit.

Dans une lettre au secrétaire américain à la Défense, le commandant des « marines », le général Robert Barrow, accuse les troupes israéliennes de menacer délibérément les soldats américains déployés à Beyrouth.

Selon la chaîne de journaux américains Knight-Ridder, le général Barrow demande dans cette lettre, datée de lundi, des mesures fermes et énergiques pour faire cesser les affrontements entre soldats israéliens et les 1.200 « marines » qui font partie de la Force multinationale de maintien de la paix à

Beyrouth.

Le général affirme qu'à trois reprises depuis le début de l'année, des coups de feu ont été tirés en direction des « marines », et que dans un autre incident, un capitaine américain a été menacé de mort par des soldats israéliens. « Malheureusement, et ce qui m'inquiète davantage, poursuit-il, ce genre d'incidents est la règle plutôt que l'exception ».

« Je ne peux concevoir, écrit le général Barrow cité par Knight-Ridder, pourquoi des Américains, remplissant un rôle de maintien de la paix, doivent être harcelés, mis en danger et avilis par un allié ».

Le commandant du corps des « marines », indiquant qu'il ne peut « plus garder le silence devant ce problème

persistant des provocations » (israéliennes), estime qu'il « est évident que ces incidents sont calculés, orchestrés et déclenchés pour d'obscurs objectifs politiques israéliens ».

Selon un document secret cité par la chaîne Knight-Ridder, le 31 janvier dernier, un char israélien a tiré à la mitrailleuse devant une patrouille américaine et l'a obligée à rebrousser chemin.

À une autre occasion, indique le même document, des soldats israéliens ont pointé leurs fusils contre un capitaine des marines et « déclaré qu'ils le tueraient s'il faisait un pas de plus dans leur direction ». Enfin, selon ce même document, le major américain Herman Kafura, attaché au groupe d'obser-

vateurs des Nations unies, aurait été « délibérément » menacé de mort avec des armes chargées.

Par ailleurs, ces attentats ont suscité l'indignation des milieux officiels et politiques libanais qui estiment qu'ils visent à provoquer le départ de la Force multinationale du Liban.

Après ces attentats, l'armée libanaise, soutenue par la Force multinationale, a lancé une vaste opération de ratissage dans les quartiers populaires de la banlieue sud.

L'armée a arrêté 340 personnes dont la plupart ont été relâchées à l'exception d'une vingtaine de suspects maintenus en garde à vue. Elle a en outre saisi plusieurs caisses de munitions et de roquettes.

Selon le quotidien libanais *An-Nahar*, les auteurs de l'un des attentats, au nombre de trois, ont pu être identifiés par recoupement de témoignages. Ils sont activement recherchés.

La confusion demeure totale quant à l'appartenance politique des auteurs des attentats. Une organisation jusqu'ici inconnue, « Al-Jihad islamique », a revendiqué la responsabilité de l'attaque dirigée contre l'unité américaine qu'elle qualifie de « force d'occupation ».

Selon les organes d'information des « forces libanaises » (milices chrétiennes), il s'agit d'un groupe de chites pro-iraniens « Al-Taouhid », qui opère à partir de la Bekaa (centre du Liban, sous contrôle syrien).

Saint-Patrick: Reagan lance un appel à la paix en Irlande

WASHINGTON (d'après Reuter et AFP) — Le président Ronald Reagan a lancé hier un appel à la paix en Irlande du Nord et a demandé à ses concitoyens de ne fournir aucune aide aux groupes politiques qui mènent une action violente dans la province britannique.

Dans un message prononcé à l'occasion de la Saint-Patrick, le chef de l'État américain a pris position en faveur de la réconciliation entre les communautés protestantes et catholiques d'Irlande du Nord.

Il a fait vœu de poursuivre une politique visant à l'extinction du « terrorisme » et a souligné qu'il avait l'intention de tout faire pour décourager les Américains d'aider les groupes d'Irlande du Nord.

Après avoir prononcé son message, le président Reagan, qui est d'origine irlandaise, s'est rendu au Congrès pour partager avec le président de la Chambre, M. Thomas O'Neill, le traditionnel déjeuner de corned beef et de chou. Il s'est ensuite rendu à l'ambassade de la république d'Irlande où il a rencontré le ministre irlandais des Affaires étrangères, M. Pe-

ter Barry, et a eu un entretien téléphonique avec le premier ministre Garret Fitzgerald.

En dépit de profondes dissensions au sein de la communauté américano-irlandaise, la 221ème parade annuelle de la Saint-Patrick s'est déroulée sans incidents majeurs sur la Cinquième avenue de New York.

La désignation le mois dernier de M. Michael Flannery en tant que dirigeant principal (« grand marshal ») de la manifestation traditionnelle avait déclenché un mouvement de boycottage parmi de nombreuses personnalités politiques et des membres du clergé catholique.

Agé de 81 ans, M. Flannery est un sympathisant notoire de l'IRA (Armée républicaine irlandaise). Il avait été acquitté en novembre dernier par un tribunal fédéral à l'issue d'un procès pour trafic d'armes destinées à l'IRA.

Le cardinal Terence Cooke, archevêque de New York, qui est de souche irlandaise, a clairement manifesté son mécontentement lors du passage de la parade devant la cathédrale de St-Patrick. Il se tient d'habitude

s'en est tenu à ses déclarations sur les marches de la cathédrale pour bénir le défilé. Cette fois, il a attendu que M. Flannery, à la tête de la parade, fut hors de vue avant de faire son apparition.

M. Flannery ne s'est pas ému de la rebuffade. Devant les caméras de télévision il

tions précédentes, notamment que « l'Angleterre doit quitter l'Irlande » et que « la St-Patrick est une journée de paix et de justice ».

M. Caspar Weinberger, secrétaire à la Défense a interdit aux fanfars militaires de se joindre comme de coutume à la parade.

Campagne pour les Juifs d'URSS

JÉRUSALEM (AFP) — Les quinze cents délégués à la conférence de Jérusalem pour les Juifs d'URSS se sont séparés hier soir après avoir demandé aux dirigeants soviétiques de « rouvrir les portes et autoriser le départ des Juifs d'URSS ».

Ils avaient entendu auparavant un discours du premier ministre israélien, M. Menahem Begin, qui a déclaré que la conférence « marquait le début d'une campagne permanente en faveur des Juifs soviétiques ».

Il a rapporté d'une « source digne de confiance » une conversation entre un fonctionnaire soviétique et un Juif à qui il avait refusé à plusieurs reprises un visa de sortie : « Maintenant que l'Occident ne vous porte plus aucun intérêt, a dit cet officier, nous pouvons faire de vous ce que nous voudrions ».

La conférence de Jérusalem, a affirmé M. Begin, prouve le contraire : « Le monde libre prend la défense » des Juifs d'URSS.

La déclaration finale adoptée lors de la séance de clôture demande notamment aux autorités soviétiques de « permettre le rapatriement des Juifs d'URSS en Israël, la patrie du peuple juif » et de libérer les « prisonniers de Sion » (Juifs emprisonnés en URSS après avoir demandé à émigrer).

Nous sommes tout prêts hypothécaires!

11%

Terme de 1 an

Pour maison de 1 à 3 logements.

Autres termes disponibles jusqu'à 5 ans.

Venez nous voir.

Les prêts hypothécaires sont une de nos spécialités.

CORVÉE HABITATION

La Banque d'Épargne est une institution participante au programme Corvée Habitation.

LA BANQUE D'ÉPARGNE

LA BANQUE personnelle

L'Union soviétique vient de procéder à l'essai d'une « mini-navette spatiale »

PARIS (AFP) — Les Soviétiques viennent de pro-

Le Cochonnet du Québec

A Tous Nos Clients

Réservez dès maintenant votre cochonnet (7-8 kg) pour Pâques.

Le Cochonnet du Québec (Bx au vent)

(819) 294-2228

SAUVER L'ÉCOLE PUBLIQUE

C'est aussi votre affaire!

E

céder à l'essai d'une « mini-navette » spatiale, estimant les spécialistes occidentaux qui suivent de près l'évolution de l'astronautique de l'URSS. Cet essai, précisent-ils, s'est déroulé le 16 mars dernier, sous le couvert du lancement du « satellite artificiel Cosmos-1445 ».

L'agence de presse officielle TASS a annoncé, sans beaucoup de détails, le lancement de ce satellite. Elle n'en précisait pas les paramètres d'orbite, mais indiquait que « les recherches scientifiques prévues par le programme ont été réalisées ». Ainsi, la mission du

Cosmos-1445 était-elle achevée le jour même du lancement.

Le ministère australien de la Défense indiquait, le même jour, qu'un engin spatial soviétique était rentré dans l'atmosphère et s'était abîmé dans les eaux internationales à 480 km au sud des îles Cocos, dans l'océan Indien, et qu'une flottille de sept navires soviétiques, de la marine de guerre, était sur place.

Jeu 17 mars, le NORAD (Commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord), confirmait ces informations, en ajoutant que l'engin soviétique avait été lancé depuis le cosmodrome de Kapoustin Yar, sur la Volga.

Les spécialistes notent qu'exactement le même scénario s'était déroulé le 3 juin 1982, lorsque les Soviétiques annoncèrent le lancement de leur satellite Cosmos-1374. Le même jour, 109 minutes après le lancement, selon les sources spécialisées américaines, « un engin spatial » soviétique s'abîma à quel-

ques 500 km au sud des îles Cocos, où croissait une flottille de sept navires soviétiques...

La revue spécialisée américaine Aviation Week confirmait dix jours plus tard qu'il s'agissait bien du premier essai d'une mini-navette soviétique, lancée depuis le cosmodrome de Kapoustine Yar.

Officiellement, les Soviétiques n'ont jamais annoncé des essais de leur mini-navette. Officieusement toutefois, à plus d'une reprise, ils ont laissé entendre « qu'ils travaillaient à un tel engin spatial » en ajoutant que « ce programme n'était pas prioritaire dans la mesure où le système Soyouz-Saliout-Progress était le plus fiable et le plus économique au stade actuel ». Le Soyouz est le navire de transport des cosmonautes, le Saliout, la station orbitale, et le Progress, le transport de fret terre-espace.

Selon les spécialistes occidentaux, la « mini-navette » soviétique se rapproche davantage du programme amé-

ricain « Dyna-Soar » d'avion fusée, abandonné il y a 20 ans, au profit du programme Apollo, que de la navette spatiale américaine actuelle.

Cependant, la mini-navette soviétique, ou « Raketo-plane », serait lancée dans l'espace, comme la navette américaine, par une puissante fusée, au sommet de laquelle elle est placée au départ. Sa masse totale en orbite ne serait que d'une vingtaine de tonnes contre les 90 tonnes pour la navette américaine.

La récupération de la navette se fait actuellement dans l'océan Indien, mais de source américaine on affirme qu'une piste d'atterrissage pour cette mini-navette a déjà été construite à Kapoustine Yar.

Dans les années qui viennent, la mini-navette soviétique devrait progressivement remplacer le vaisseau Soyouz, dont une partie seulement est récupérable.

Cela dit, soulignent les spécialistes, l'astronautique soviétique se développe actuellement sur plusieurs plans:

— primo, le lancement le 2 mars dernier du Cosmos 1443 qui s'est amarré, le 10, à la station orbitale Saliout-7, marque, ainsi que l'a dit le cosmonaute Alexandre Ivantchenkov le 12, « l'étape concrète de la création de modules spatiaux spécialisés : astronomie, biologie, métallurgie, etc... ».

— secundo, les essais de la mini-navette visent à améliorer les liaisons sol/espace et retour.

— tertio, la mise au point d'une fusée superpuissante capable de mettre en orbite des stations orbitales pouvant être occupées, en permanence, par une douzaine de cosmonautes, et dont les missions seraient surtout militaires.

LE DEVOIR

ABONNEZ-VOUS

844-3361

Des symboles aux réalités

NOMBREUSES et substantielles, les embûches qui auraient pu précipiter la conférence constitutionnelle sur les droits des autochtones dans la pire des confusions ont été évitées. On pense notamment aux dissensions au sein même des populations autochtones, aux perspectives divergentes du gouvernement fédéral et des capitales provinciales, au paternalisme toujours latent du côté des blancs et à la tentation du globalisme du côté des Amérindiens. Ce fait constitue en soi une formidable réussite à une table peu productive depuis près de 15 ans.

Entre les mondes de symboles et de réalités, distinguant et divisant les délégations, le bon sens et le bon jugement ont prévalu. Les résultats des travaux de la conférence sont plutôt limités mais n'en sont pas moins réels et décisifs. Si les réactions des porte-parole des peuples autochtones ne traduisaient aucun sentiment d'euphorie, elles ne sombraient pas non plus dans le pessimisme. Décus certes, ces derniers n'ont pas cherché cependant à réduire les acquis à quelques insignifiances, ce qui aurait dévalué leur cause dans l'esprit d'un grand nombre de Canadiens.

L'examen comparatif de l'ordre du jour de la conférence et de l'accord constitutionnel signé par toutes les délégations à l'exception du Québec indique assez l'ampleur des questions en litige: définition des droits des peuples autochtones, modification de la formule d'amendement et gouvernement autonome.

Sur chacune de ces questions, la conférence aura plutôt entendu des énoncés de principes et des définitions préliminaires. Mais ces travaux, outre leur valeur pédagogique indéniable, ont aussi permis de clarifier certains enjeux. Ainsi, sur l'important problème du gouvernement autonome, on sait un peu mieux quelles sont les balises de part et d'autre, quelles sont aussi les variations d'un groupe d'autochtones à l'autre à ce sujet. Enfin, certains modèles déjà fonctionnels illustrés notamment par la délégation des Territoires du Nord-Ouest auront valeur de référence dans l'avenir. Entre la séparation et l'assimilation, des formules de responsabilité ont été évoquées, formules fructueuses et réalistes.

La question de la définition des droits aura connu dans la journée de mercredi un itinéraire apparemment peu favorable. En matinée, un texte plutôt théorique établissait un ordre de principes à encaisser dans la Constitution. Le consentement des provinces faisant défaut, ce texte a été classé au cours de la journée et n'apparaît pas dans l'accord constitutionnel. Des leaders des communautés autochtones se déclaraient hier assez satisfaits sinon heureux qu'on ait ainsi évité de constitutionnaliser des principes certes généreux mais d'abord généraux et peu susceptibles de transformer l'ordre des choses. Ils soulignaient la nécessité de préciser ce que pré-

voyait ce texte et d'en élargir le contenu.

La question des droits de propriété a été abordée bien sommairement. C'est un véritable gouffre qui sépare les blancs et les indiens sur cette dimension du contentieux historique. Les échanges à ce sujet tenaient de visions apparemment inconciliables. Cette étape du débat était prévisible. Désormais, on pourra de part et d'autre aborder la substance d'une véritable négociation dont les enjeux sont majeurs.

Il n'a pas été possible à la conférence d'examiner en profondeur et de tirer des conclusions définitives sur ces aspects du cahier de doléances des peuples autochtones. Mais des garanties ont été données à ces derniers. Ces questions ne glisseront pas dans l'oubli et l'indifférence.

Elles feront l'objet d'un examen et d'une négociation suivie à l'occasion de réunions annuelles au niveau ministériel et par la suite à la table constitutionnelle dont la convocation à trois reprises sera impérative. Le mécanisme retenu pour les prochaines étapes est tout à fait déterminant puisqu'il sera encaissé dans la Constitution. Cet engagement est conséquent. En effet, il eût été irresponsable de liquider les acquis de la loi sur le Canada proclamée en avril dernier et de laisser les peuples amérindiens avec le sentiment d'avoir été manipulés et floués. Ils ont maintenant l'assurance d'un suivi de la négociation pour les cinq prochaines années. De plus, la liste des questions à débattre sera protégée constitutionnellement. Enfin, l'inclusion aux articles 25 et 35 de la loi constitutionnelle des droits issus d'accords de revendication territoriale et de ceux susceptibles d'être acquis suite à des accords de même nature, assure une protection quasi éternelle à des textes jusqu'à maintenant protégés par des lois ordinaires et toujours susceptibles d'amendements à la baisse.

Le premier amendement à la « nouvelle » loi fondamentale élargira « aux personnes des deux sexes » la protection des droits ancestraux ou issus des traités. Les femmes autochtones réclamaient cette protection depuis plusieurs années. Malgré leur opposition liée à une volonté d'autonomie mais aussi à des réflexes culturels, tous les représentants autochtones à la table constitutionnelle ont paraphé l'accord et consenti ainsi au principe de l'égalité.

Les résultats de la conférence ne répondent certes pas au redressement historique qui est dû aux peuples autochtones. Cependant, il ne dilue pas et ne détourne pas leurs revendications et le besoin de la négociation. A cette mesure, les travaux de la conférence ont été utiles et profitables. La suite des choses dira si l'esprit qui a prévalu à Ottawa mardi et mercredi de cette semaine permettra de franchir avec succès les étapes à venir. Des principes il faudra passer aux réalités.

Jean-Louis ROY

Les décrets inconstitutionnels

Même s'ils jubilaient hier, les enseignants de cégeps montréalais qui viennent d'obtenir un jugement d'inconstitutionnalité à l'égard des textes des décrets de décembre, ne profitent que d'une victoire technique. Le juge Gérard Girouard, de la Cour des sessions de la Paix, n'a en effet retenu qu'un seul de leurs arguments, l'unionisme qui contrevient à l'article 133 de la constitution canadienne, pour invalider 80,000 pages de « documents sessionnels » adoptés à la vitesse du son par l'Assemblée nationale en décembre dernier, avec la loi 105. Le juge n'a voulu se prononcer que sur une des lois spéciales que les enseignants voulaient faire invalider, la loi 105 qui décrivait leurs conventions collectives. Les enseignants étaient poursuivis en vertu du code du travail pour avoir fait grève illégale pendant la durée de la convention, en janvier. Le texte tenant lieu de convention étant inconstitutionnel, les plaintes gouvernementales ne sont pas retenues.

Pour l'instant, tout ce que son jugement signifie, c'est que le gouvernement aurait dû déposer ses 80,000 pages de décrets dans les deux langues. Mais la portée de ce jugement dépasse de beaucoup cette affaire de forme. Jusqu'à aujourd'hui, le ministère québécois de la Justice a déjà intenté quelque 14,000 poursuites en vertu du code du travail, c'est-à-dire en se fondant sur les décrets de la loi 105, qu'il croyait valide. Ces poursuites passent aux limbes tant que des cours supérieures n'auront pas examiné le jugement Girouard, dont le ministre de la Justice, M. Marc-André Bédard,

a aussitôt affirmé qu'il le porterait en appel. Ce chassé-croisé syndicats-gouvernement devant les honorables juges rappelle des temps encore récents où, de délai en délai, on se rend jusqu'à un changement de gouvernement et un abandon des poursuites... La machine est donc bel et bien enrayée.

En affirmant que les décrets de décembre étaient de vraies « mesures législatives » et, comme telles, tombaient sous le coup de l'article 133 de la constitution canadienne qui fait obligation au gouvernement du Québec d'adopter ses législations dans les deux langues, le juge Girouard aura mis en lumière l'un des caractères les plus inquiétants de l'attitude gouvernementale tout au long de ce conflit: la propension de plus en plus affirmée à gouverner par décrets, jusqu'à l'absurde.

Il rappelle en effet comment le jugement Blaikie, par lequel en 1979 la Cour suprême avait invalidé la loi 101 au chapitre de la langue du Parlement, étendait l'obligation de bilinguisme aux règlements et décrets du gouvernement. Le procureur du Québec s'est évidemment insurgé, et a fait valoir que les textes des décrets n'étaient que de simples « documents sessionnels » et non des règlements ou des... décrets. Ce serait trop facile, de dire le juge, qui voit avec un simple sens commun que ces « documents » n'étaient pas innocents comme des rapports mais modifiaient des contrats et des conditions de travail. Et il signale là « une nouvelle façon de légiférer, qui consiste à faire adopter par l'Assemblée nationale trois ou

quatre paragraphes d'une loi qui ont pour effet de donner force de loi à des centaines de clauses ou conditions de travail ». La loi 105 avait en effet moins de neuf pages, et ses décrets déguisés en « documents sessionnels » 80,000 pages. Il y a de quoi sonner l'alarme.

Le jugement Girouard, malgré les apparences, n'est pas une attaque supplémentaire contre la loi 101. Il ne fait que reprendre à son égard les conclusions de la Cour suprême. Il oblige plutôt un gouvernement rationneur à faire face à ses actes, à appeler un chat un chat, et à cesser de vouloir présenter 80,000 pages de décrets comme un simple dépôt informatif de conventions collectives. Ce n'est pas pour en éviter la traduction, qu'on a présenté ainsi les décrets à une Assemblée nationale méprisée, mais pour en empêcher l'examen sérieux par les élus. Les voilà un peu vengés.

La décision du juge Girouard n'en ajoute pas moins à un cafoûillis législatif et judiciaire dont les milieux d'éducation mettront des années à se remettre, en passant une partie de leur temps devant les tribunaux. Elle met en lumière, rétroactivement, l'improvisation et l'imprévoyance qui ont présidé à l'adoption des décrets de décembre, sous couvert d'urgence. Ils étaient si urgents, ces décrets, que trois mois plus tard, le même gouvernement est en train de les négocier avec la partie syndicale, jusqu'à ce qu'accord s'ensuive. Cela lui épargnera au moins les frais de traduction.

Lise BISSONNETTE

Qu'on dévoile la transaction

Le premier ministre a finalement émis une déclaration niant les « révélations » publiées le même jour dans *La Presse* au sujet des circonstances dans lesquelles serait survenu le règlement « hors cour » du sacage des chantiers de LG-2 à la baie James le 21 mars 1974. À l'époque, ce règlement négocié d'une poursuite de plus de \$ 31 millions intentée par la Société d'énergie de la Baie James et conclue pour une indemnité de seulement \$ 200 000 avait semblé pour le moins étrange. On se doutait bien que la SEBJ et les syndicats en cause n'avaient pas seulement répondu à des impératifs d'intérêt public en passant aussi généreusement l'éponge. Mais nul n'avait alors invoqué une intervention politique comme celle qu'aurait faite le bureau du premier ministre.

Que la version des faits publiée hier soit bien fondée ou pas, il est inadmissible qu'un gouvernement qui se prétend intègre, ouvert sinon transparent, n'ait rien de plus substantiel à répondre et paraisse ainsi ou bien se moquer de la réputation de l'administration ou bien tenir pour peu de choses le rôle des médias dans une société démocratique. Dans l'affaire de la Société d'habitation du Québec, il ne s'est rien passé non plus, à en croire les premières réactions ministérielles, jusqu'à ce que, finalement, le dossier aboutisse en cour criminelle.

M. René Lévesque estime que le quotidien de la rue Saint-Jacques a coiffé d'un bien gros titre (« René Lévesque a trompé l'Assemblée natio-

nale ») une histoire où la preuve n'est pas concluante que le chef du gouvernement aurait menti en chambre. Pour impliquer le premier ministre, le journal s'appuie sur le témoignage de son bras droit, M. Jean-Roch Boivin, qui aurait régulièrement tenu son chef au courant de ses interventions. Nous ne connaissons malheureusement rien encore du contenu des rapports que M. Boivin aurait faits à M. Lévesque. En conséquence, il n'est guère possible de prétendre, sur la seule base du dossier public, que le premier ministre a caché la vérité à l'Assemblée nationale.

En revanche, la participation de proches collaborateurs de M. Lévesque aux négociations secrètes qui ont mené à l'abandon de la poursuite de la SEBJ ne paraît plus faire de doute. Cette intervention aurait-elle dû venir plutôt du procureur général, à supposer qu'un tel règlement soit vraiment dans l'intérêt public? Cela n'est pas clair à en juger par la loi du ministère. En toute hypothèse, ne serait-ce que pour éviter tout soupçon d'interférence partisane dans les affaires d'une importante société d'Etat, un rapport public de l'action gouvernementale dans cette affaire n'aurait-il pas dû être fait en chambre? On se rappellera en effet que le sacage de la baie James avait à l'époque justifié l'institution d'une enquête publique et l'ouverture de procès criminels contre certaines personnes, également mentionnées dans la poursuite civile de la SEBJ.

M. Lévesque a annoncé qu'on exa-

mine l'affaire, mais le gouvernement n'est pas le seul qui devrait faire rapport sur ces transactions. Ainsi, n'est-il pas invraisemblable que le président de la SEBJ, M. Claude Laliberté, prétende n'avoir jamais donné de mandat pour négocier un règlement à l'amiable, s'être fait dicter cette transaction par le bureau du premier ministre, et y avoir souscrit sans même en parler aux membres du conseil d'administration? La SEBJ doit s'expliquer elle aussi. Autrement, les abonnés de l'Hydro et les contribuables du Québec se demanderont à bon droit qui fait et refait les contrats dans cette société d'Etat!

De même, il est normal que des membres du Barreau ou de la Chambre des notaires soient mandatés pour participer à des négociations délicates. Mais, *La Presse* prétend dans ce cas qu'un notaire et un avocat auraient été mêlés à une tentative de chantage contre un des principaux administrateurs de la SEBJ, M. Robert Boyd, qui aurait été opposé à un règlement hors cour et qu'on aurait carrément écarté du chemin. Toutes les personnes intéressées devraient elles aussi s'exprimer de faire connaître leur version de cet épisode.

Enfin, en plus de publier le rapport de toute cette histoire, le chef du gouvernement et les sociétés impliquées devraient rendre publics les documents pertinents à la poursuite et au règlement « à l'amiable » qui y a mis fin le 12 mars 1979.

Jean-Claude LECLERC

Insécurité confortable

par Albert Brie



Le décorateur vaille nos meubles de son regard de faucon pèlerin, les caresses de ses doigts effilés et fébriles, qu'une longue expérience de supputations tactiles a rendu sensibles aux vibrations du grain des bois d'ameublement, et laisse tomber: « C'est du bon, du solide. On ne trouve plus ça. Il ne s'en voit plus de pareil sur le marché. »

S'il faut en croire l'artiste, il n'y a plus d'habiles ébénistes, pas plus qu'il ne reste de ces arbres dont on faisait les vrais meubles. C'est l'extinction des uns et des autres.

Je me souviens (oh! il y a très longtemps) de l'expert-vendeur de ce mobilier. Il avait eu des mots qui nous allèrent, ma femme et moi, droit au cœur: « Aujourd'hui, les manufacturiers de meubles n'ont guère le souci de la belle finition. Évidemment, si vous faites faire sur mesure, et en y mettant le prix... » Nous y mîmes quand même le prix, mais à notre mesure, celle de nos moyens d'alors.

En 1983, on ne cesse d'entendre déclarer que tout coûte un prix absurde. À mon avis, l'absurdité n'a jamais été le fait des prix. Nous char-

geons de tares humaines des abstractions d'une indifférence absolue. Il est vrai qu'il est rassurant de se donner bonne conscience de la sorte. Nous la lavons de nos propres absurdités.

Donc, le bon et le solide allant s'en allant, je n'ose imaginer sans effroi ce que seront les articles de nécessité courante dans dix ans: mobiliers, appareils ménagers, voitures, habitations.

De jour en jour ma peur grandit quand on me propose le dernier cri. Je pense: « Et si c'était le mien! » J'hésite avant de me laisser choir dans les fauteuils, fussent-ils Ikéa; avant de m'enfoncer dans les banquettes des autos; avant de manipuler les boutons des magnétoscopes; avant de dormir sous le toit d'un condominium. Je crains que le fauteuil ne s'affaisse, que l'auto ne se disloque, que le magnéto ne me saute au visage, que le toit ne croule.

S'il n'y a plus de sécurité, par contre, que de confort! J'ai longtemps entretenu l'idée que l'une et l'autre étaient indissociables. Illusion! Nous vivons dans un état de risque perpétuel d'effondrement. Il est latent. Il est au cœur de tout ce qui constitue notre environnement.

Chacun posséderait en lui et autour de lui son propre atome fissible prélevé sur l'atome collectif. L'épée

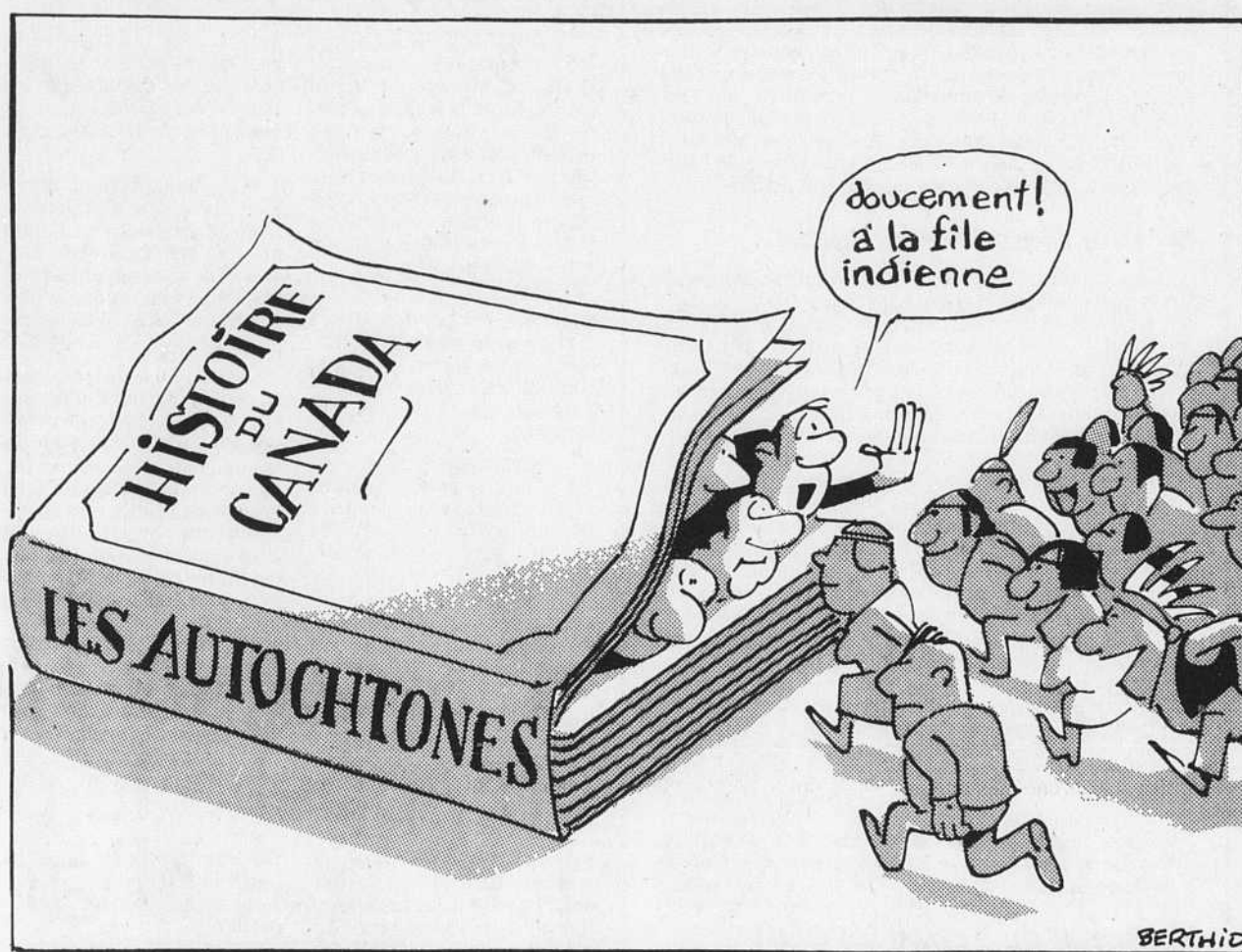
de Damoclès n'est plus seulement suspendue au-dessus de notre tête. Elle menace à l'horizontale, à l'orbitale, à la spirale. Elle pointe ses fers de toutes parts.

La sécurité est un vain mot, sauf dans la bouche des assureurs et dans le texte des conventions collectives. Rien n'est moins rassurant. Car si tout est assurable, cela sous-entend que tout est en attente de se désagréger, de périr et de nous engloutir.

Voilà pourquoi l'accent est mis sur le confort. Il a été inventé pour nous distraire de l'insécurité. Voyez, quand on veut vous gagner au plus récent gadget miracle, comme l'on appuie sur la détente qu'il procure. Un fauteuil ne vous est pas vanté pour la solidité de son siège, de ses bras, de son dossier et de ses pattes, mais parce que chaque molécule de son matériau épouse la forme de votre anatomie au repos.

Les Américains qui s'y connaissent en matière de décontraction — le nombre record de leurs névrotiques en fait la preuve — ont inventé le lazy-boy « vibratonique », lequel ressemble à leur chaise électrique, si ce n'est qu'il est rembourré.

J'ai vu cette merveille. Comme elle voisinait le rayon des articles de pêche, j'en conclus que c'était le plus récent leurre en marketing pour attraper les molusques.



LES TRES AU DEVOIR

■ Préjugés

(Lettre adressée à la Croix-Rouge canadienne)

Dans une note parue dans LE DEVOIR du 10 mars 1983, la Croix-Rouge canadienne, emboitant le pas à son homologue américaine, selon un réflexe bien établi au Canada, fait part de son intention de « demander aux homosexuels, aux drogués et aux Haïtiens de ne plus donner de sang ». Cette décision illustre une fois de plus comment les hommes dits « hommes de science », par le choix de ces classes dans lesquelles ils catégorisent leurs observations peuvent, sans apporter aucune contribution à la connaissance du phénomène étudié, pourtant causer des préjudices difficilement réparables.

Les statistiques sur lesquelles se base cette politique de la Croix-Rouge disent ceci: des 1000 cas identifiés aux États-Unis, 75 % sont des homosexuels; 13 %, des drogués; 6 %, des immigrants venant d'Haïti. La classification est vicieuse. En effet, les trois classes ne correspondent pas à un principe directeur commun. Si les deux premières constituent des caractéristiques sociales et culturellement acquises, la troisième (les Haïtiens) renvoie elle, ou bien à une notion juridique, la nationalité, ou bien à une notion relevant de l'anthropologie physique, la race. Cette présentation pêche contre la règle fondamentale qui veut que toutes les classes d'une distribution se rapportent à un principe commun.

En respectant cette règle, que donnent les statistiques si l'on retient la nationalité comme base de classification? Elles disent ceci: 88 % des 1000 cas observés sont des Américains et 6 %, des Haïtiens. Si l'on retient la race, alors la distribution se présente ainsi: 88 % des cas sont des Blancs (Si, parmi les homosexuels et les drogués, il y a aussi des Noirs, les « hommes de science » américains ne manqueraient jamais de le préciser, la culture américaine les préparant à voir le monde en termes de race) et 6 % des Noirs.

Ce n'est pas que ces classifications donneraient lieu à des conclusions plus satisfaisantes. Il s'agit plutôt de montrer que les chercheurs se sont donnés la peine d'identifier le facteur le plus discriminant possible pour ce qui concerne 94 % des cas, tandis que pour les 6 % représentés par des Haïtiens, ils se sont contentés d'utiliser un terme englobant, un agrégat dont l'utilisation cavalière, tout en constituant un obstacle à des recherches fructueuses, peut donner et donne lieu à une mauvaise publicité.

Si les deux autres classes sont définies en termes socio-culturels et en

partant de la présomption qu'il peut exister une relation entre les expériences socio-culturelles retenues et le phénomène étudié, pourquoi donc les cas correspondant aux Haïtiens ne peuvent-ils avoir un traitement similaire? Ces derniers ont dû, peut-être, exercer une occupation dans une de ces industries chimiques dans le New Jersey. Peut-être que c'était de ces Haïtiens enfermés dans ces fameux camps de concentration inventés par l'administration Reagan, etc. Une telle première classification ferait avancer dans la recherche, si seulement elle peut donner lieu à une analyse factuelle d'un niveau plus élevé qui permettrait de mettre en évidence un élément commun à tous les cas jusqu'ici identifiés, à supposer que tous les cas identifiés sont valides. En attendant, il faut que l'on se garde de mener une campagne qui n'aura pour effet que de perpétuer des mythes dans lesquels certaines gens se sentent bien confortables.

Alain GILLES

Montréal, 11 mars

■ Informations stigmatisantes

(Lettre adressée au Dr Roger Perreault, directeur Croix-Rouge du Canada)

Les soussignés, respectivement président de l'Association des médecins haïtiens à l'étranger (Chapitre de Montréal) et responsable du Bureau de la communauté chrétienne des Haïtiens de Montréal (organisme communautaire), ont pris connaissance par les médias, hier et aujourd'hui, de déclarations qui auraient été faites à Toronto par le Dr John Derek en sa qualité de conseiller pour la Banque de sang de la Croix-Rouge du Canada, au sujet de dispositions que s'approprierait à prendre cet organisme face aux problèmes posés par l'affection dénommée SIDA (syndrome d'immunodéficience acquise).

Les soussignés s'étonnent que, sur un sujet aussi complexe, on lance, dans le grand public, des informations incomplètes qui risquent d'être utilisées ou interprétées de façon tendancieuse, vicieuse ou erronée.

Du point de vue scientifique, dans l'état actuel des connaissances sur le SIDA, le seul dénominateur commun semble être l'homosexualité (75 à 81 % des cas). Parmi les quelques cas haïtiens signalés (6,1 % des cas), la moitié ne nie pas des activités homosexuelles, ce qui, pour ce groupe national, réduit considérablement l'importance numérique et proportionnelle déjà peu significative statistiquement (à peine 3 % des cas étudiés) et la ramène probablement au niveau d'autres groupes nationaux, américains, canadiens ou autres.

Au plan de l'éthique, si nous sommes en présence d'une maladie grave (et souvent fatale), comment

pourrait-on se contenter, pour la contrer, d'une simple collaboration volontaire des donneurs de sang? Mais, l'aspect le plus dangereux de l'approche contre laquelle nous nous élevons est qu'elle stigmatise sans nuance et sans preuve valable, tout un groupe national, ici minoritaire et facilement identifiable.

S'il est exact, comme on le fait dire au Dr John Derek, que la Croix-Rouge américaine a déjà émis une directive visant à refuser le sang de membres de certains groupes, il serait déplorable que, cédant à l'irresponsabilité de son pendant américain, la Croix-Rouge canadienne se pense obligée d'épouser aveuglément une telle politique sans égard à sa valeur réelle, scientifique et éthique.

Nous nous permettons d'ajouter qu'il aurait été facile de prendre contact avec d'autres groupes d'étude qui, à l'instar par exemple du Comité SIDA du Québec, se penchent sur ce difficile problème.

Paul DEJEAN
responsable
Antony ALCINDOR
président

Montréal, 10 mars

■ Sur-représenté

La Conférence religieuse canadienne (CRC) est un organisme qui regroupe tou(te)s les supérieur(e)s provinciaux(ciales) des pères, frères, sœurs (ou l'inverse) du Canada.

Je suis forcément membre de la dite CRC. Je suis même membre du conseil d'administration de la sucursale québécoise.

La CRC vient d'accorder une bourse d'étude et orbite à la récente déclaration de l'épiscopat canadien sur la situation économique.

La CRC n'est aucunement habitée à parler en mon nom.

Jean-Paul DESBIENS

Desbiens, 12 mars

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont, division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Edition quotidienne \$95.00 par année; six mois, \$50.00; trois mois, \$28.00. À l'étranger: \$105.00 par année; six mois, \$55.00; trois mois, \$30.00. Editions du samedi: \$19 par année. Edition quotidienne, livrée à domicile par porte: \$2.10 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

Une police insensible aux minorités ?

**SHEILA McLEOD
ARNOPOULOS**

IL Y A quelques semaines, le Comité pour la promotion des minorités (CPM) — qui depuis plusieurs mois encourage les autorités provinciales à appliquer leurs propres politiques sur la représentation des minorités dans la fonction publique — organisait une série de rencontres avec le service de police de la Communauté urbaine de Montréal.

On voulait discuter de l'ouverture cette année sur l'île de Montréal de 100 nouveaux postes policiers. Le CPM, qui représente plusieurs groupes ethniques, souhaite que les autorités municipales créent un programme d'action positive et réservent certains postes aux membres des minorités ethniques visibles c'est-à-dire, aux gens de race noire et de descendance indienne et, est-asiatique.

Selon le CPM, les minorités visibles représentent environ 15 pour cent de la population de l'île, mais moins de 4 pour cent des effectifs policiers. Dans

le contexte social actuel, cette lacune pose certains problèmes. Par exemple, au cours des trois dernières années, les Québécois d'origine haïtienne ont subi un harcèlement de plus en plus vif dans plusieurs domaines, y compris les contacts avec la police. Malheureusement, les autorités municipales n'en firent pas de cas. Parmi les policiers, il n'y a qu'un seul Noir d'origine haïtienne et le chef de police ne bouge pas pour en engager d'autres. Les indices d'un racisme montant et l'absence des minorités dans les services de la police et ailleurs ne sont pas des questions auxquelles on est sensible.

La réponse faite à la demande du CPM fut typiquement bureaucratique et stérile. Le juge Roger Gosselin, président de la Commission de police de Québec, lui expédia les règlements relatifs aux normes d'embauche tandis que le chef de police de la CUM l'informa que le service choisissait ses effectifs d'après le mérite et qu'on ne pratiquait aucune discrimination. Michel Hamelin, conseiller du Parti civique et président du comité de la CUM sur la sécurité publique, songe à proposer certains changements au conseil municipal sur la question. Mais

au cours d'une entrevue il m'avoua que l'embauche des minorités au service de police « n'est pas prioritaire » pour son comité. En outre, il se prononça contre les politiques de recrutement spécial jugeant que l'action positive n'est que « la discrimination à l'inverse ».

Toutes ces réactions montrent que les autorités croient que la « discrimination structurelle » dans l'embauche des policiers et autres fonctionnaires est inexistante et que les gens de toute origine ont l'égalité des chances. On sait qu'à l'hôtel de ville ce n'est pas le cas. Les règlements supposés objectifs favorisent les Québécois de vieille souche.

Mais depuis longtemps, les services publics à tous les niveaux de gouvernement sont incapables de concevoir que la discrimination à l'égard des minorités est inscrite dans leur fonctionnement. Ce comportement se retrouve même à l'intérieur de la Commission sur les droits de la personne.

Réagissant aux indices de discrimination à l'endroit des chauffeurs haïtiens, la Commission institua la présente enquête sur le racisme dans l'industrie du taxi. Mais selon certains porte-parole de groupes minoritaires,

c'est la première fois que la Commission reconnaît que le racisme ne se manifeste pas seulement par des cas particuliers.

Depuis longtemps, on dit que son service d'enquête refuse de percevoir la discrimination « systémique » à l'endroit des minorités visibles à l'intérieur de la société québécoise, même lorsqu'elle saute aux yeux. Waheed Malik, un Québécois d'origine pakistanaise qui est maintenant cadre au Centre des services sociaux de Montréal, était autrefois au service de la Commission comme agent d'éducation. Il oeuvrait alors auprès des communautés culturelles pour les conseiller sur la façon de présenter les cas de discrimination. Selon lui, le service d'enquête montrait une telle ignorance des processus de discrimination que les Noirs, en particulier, en furent totalement découragés. « Éventuellement, dit-il, j'ai dû quitter la Commission parce que je commençais à perdre toute crédibilité auprès des diverses communautés. Je ne pouvais pas continuer à leur conseiller de se présenter devant un service d'enquêtes où ils se sentaient humiliés. »

À Toronto, les agences gouvernementales et les médias s'attaquent au

racisme « systémique » depuis plusieurs années. Le fait que la ville soit majoritairement ethnique pousse les autorités à repenser le fonctionnement des institutions publiques et para-publiques. Une série d'incidents raciaux dans le métro les poussèrent à agir concrètement en 1975.

C'est à cette époque que le service de police de Toronto mit sur pied une « escouade ethnique » afin de réduire les conflits raciaux et faire échec sur les crimes motivés par des questions de race. L'escouade se compose maintenant de plusieurs équipes de Noirs, Hispaniques, Asiatiques et Italiens qui agissent comme des *trouble-shooters*. Leur rôle n'est pas seulement d'intervenir au moment où éclatent les conflits mais aussi d'agir comme agents de liaison entre les groupes et les services sociaux, la Commission sur les droits de la personne et les comités qui s'occupent des relations entre races, c'est-à-dire qu'on s'occupe de prévention. Depuis la création de l'escouade, les incidents raciaux ont diminué. Actuellement, les tensions les plus aiguës se trouvent à l'intérieur de la communauté indienne.

À Toronto les policiers issus de diverses communautés ethniques sont

considérés comme essentiels à la paix sociale. Une connaissance des différents groupements de population est partie obligatoire de l'éducation de tout nouveau policier. Dans ce domaine, l'escouade ethnique joue un rôle primordial.

Les minorités à Montréal sont impressionnées par l'expérience de Toronto où les communautés culturelles sont présentes au sein d'une institution chef. Grâce à un programme d'action positive adoptée par le maire, leur présence se manifeste aussi dans les autres services municipaux.

Lorsque les minorités sont absentes de la police, de la fonction publique, des services sociaux, et des écoles, ils se sentent des citoyens de deuxième classe. C'est alors qu'ils perdent confiance en eux et sont sujets à la frustration ou la dépression.

Jusqu'à maintenant, les autorités municipales ne s'intéressent guère au vingt pour cent de la population de Montréal qui ne sont ni francophones ni anglophones. L'indifférence à l'égard des minorités visible dans le service de police est un indice parmi d'autres du retard que manifeste la pensée sociale de nos conseillers et de nos fonctionnaires à l'hôtel de ville.

Au carrefour de la question linguistique

par **Gérald Godin**

Ces lignes sont extraites d'un discours prononcé le 10 mars à Montréal par le ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration du Québec, M. Godin s'adressait aux membres des Conseils en francisation.

CINQ ans et demi après l'adoption de la loi 101, neuf ans après l'adoption de la loi 22 et 13 ans après l'adoption de la loi 63, le moment est venu de faire le point.

Cette question sera toujours à l'ordre du jour au Québec. Pourquoi? Comparons deux enfants nés le même jour à Montréal. Celui dont les parents parlent anglais n'aura pas à se poser une seule fois dans sa vie un certain nombre de questions.

Il ne se demandera jamais: les satellites qui circulent dans le ciel parlent-ils anglais? Ils parlent anglais.

Les banques de données que les grands organismes internationaux et les gouvernements les plus puissants de l'histoire de l'humanité sont en train de constituer, parleront-elles anglais? Oui,

elles parleront anglais.

Les vidéo-cassettes sur lesquelles seront imprimées les oeuvres, les cours, l'information la plus récente dans tous les domaines, parleront-elles anglais? Elles parleront anglais.

Le « village global » qui est à nos portes et qui donnera l'accès instantané, à partir de nos cuisines, de nos salons, à l'information sous toutes ses formes, à l'éducation permanente et à tout ce qui constitue l'héritage humain, parlera-t-il anglais? Il parlera anglais.

À toutes ces questions, l'enfant français du Québec ne peut répondre que par les mots: peut-être.

Et c'est la raison pour laquelle il doit compter sur quelqu'un, quelque part, pour prendre sa part, pour lui assurer, à lui aussi, un libre accès à cette banque de l'esprit humain. Dans le cas des petites collectivités, c'est l'État qui doit jouer ce rôle et intervenir.

Car si, nous des petites communautés, nous des petits pays, laissons aux individus seuls, isolés, le soin de voir eux-mêmes, sur la foi du respect par les autres des droits individuels, à se connecter dans leur langue sur le village planétaire, ils seraient perdus, ils feraient naufrage.

En fait, les droits individuels d'un citoyen anglophone du Québec sont pré-



servés par la protection collective qui vient des États-Unis et découle de leur importance dans le monde.

Cette responsabilité collective est assumée par d'autres qui sont tout-puissants. Aussi a-t-il largement le temps, ce jeune Québécois anglophone, de consacrer toutes ses énergies à défendre ses droits individuels.

Le jeune Québécois francophone, lui, n'ayant pas de *big brother*, est traité avec une certaine ironie parce qu'il se préoccupe moins des droits individuels. Sa priorité, c'est de se trouver un *mini brother* quelque part qui ouvrira au-dessus de sa tête un parapluie pour ses frères, ses sœurs, ses parents et, un jour, ses enfants.

C'est là ce qui distingue fondamentalement le niveau de l'action de deux jeunes Québécois et leurs réflexions face à l'avenir. L'un dans son français natal, l'autre dans son anglais natal.

Historien et homme d'action

par **Michel Brunet**

Texte d'un éloge prononcé lors des funérailles de Robert Rumilly en l'église Saint-Joseph-de-Mont-Royal, le 11 mars

ROBERT Rumilly, dès son arrivée au Québec en 1928, se sentit l'un des nôtres. Il aimait raconter son premier contact avec les milieux nationalistes où Albert Lévesque fut son mentor. Dès le départ, il s'identifia avec le Canada français et aux causes que défendaient ses porte-parole les plus authentiques.

Il s'intéressa d'abord à nos écrivains mais très tôt l'histoire du Canada et des Canadiens français le captiva. Il voulut retracer les luttes des bâtisseurs de sa nouvelle patrie et les faire connaître à ses nouveaux compatriotes. Après avoir étudié Wilfrid Laurier (1931), *La Véren-*

drye (1933), *Louis-Joseph Papineau* (1934), *Les Artisans du miracle canadien* (1936), *Marguerite Bourgeoys* (1936), *Honoré Mercier* (1936), *Louis-François Lalonde* (1936), il décida d'écrire une *Histoire de la province de Québec*. Le premier volume de cette collection qui en compte quarante et un, fut publié en 1940; le dernier, en 1969.

En se lançant dans cette entreprise audacieuse et méritoire, l'auteur faisait oeuvre de pionnier. Il ouvrait des voies nouvelles à la recherche historique et sociographique au Canada français. Jusqu'à la fin de la première moitié du 20^e siècle, les dirigeants et les éducateurs canadiens-français s'imaginaient qu'il ne fallait pas étudier l'histoire contemporaine de notre milieu. Dans nos collèges et à l'université, l'enseignement de l'histoire canadienne s'arrêtait à la Confédération. Un vieux cliché prétendait que le recul du temps était absolument nécessaire à l'historien. Par manque de curiosité, et de maturité intellectuelle, nous n'osions pas nous re-

garder vivre. Robert Rumilly a courageusement rompu avec la tradition pusillanime des générations antérieures dont la pensée politique étroitement partisane manifestait une débilite profonde. Avec Lionel Groulx, il descendra l'histoire de l'Olympe où certains faux prophètes auraient bien voulu la confiner afin de mieux manipuler une population ignorante de son passé immédiat. Nous savons que cette tentation d'occulter notre passé existe toujours.

L'influence de l'oeuvre de Rumilly sur l'évolution contemporaine du Québec et de la collectivité francophone qui habite ce territoire depuis plus de trois siècles et demi a été déterminante. Elle a contribué à transformer les Canadiens français d'hier en Québécois d'aujourd'hui. Artisan privilégié de cette évolution, Robert Rumilly n'en était pas pleinement conscient. Mais il savait qu'un auteur n'est pas maître des récoltes et des changements qu'entraînent ses écrits.

Son patriotisme et son sincère désir

de servir ses compatriotes québécois ont inspiré quelques-unes de ses interventions dans les polémiques des premières années de la Révolution tranquille. Il a voulu protéger la société québécoise contre la lutte des classes que préconisaient certains théoriciens qui répétaient servilement leurs maîtres étrangers. Les digressions marxistes de quelques intellectuels, universitaires, cadres et chefs syndicaux qui ont perturbé stérilement notre itinéraire collectif contemporain démontrent qu'il avait vu juste. Ici encore, il a bien mérité de la patrie.

Dès 1967, la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal l'avait reconnu en lui accordant le prix Duvernay. Plusieurs observateurs impartiaux regrettent que les jurys successifs du prix David ou du prix Léon-Gérin n'aient pas retenu son nom. Les milliers de lecteurs, d'étudiants, de journalistes et de chercheurs — plusieurs d'entre eux n'ayant malheureusement pas toujours l'honnêteté de reconnaître leurs emprunts — qui le lisent et le consultent depuis bientôt deux générations, lui ont décerné le Grand Prix que tout auteur envie: il est lui. Merci, Robert Rumilly, pour votre passage parmi nous et pour l'oeuvre que vous nous laissez!

des deux solutions. Il n'y a pas de vide, il n'y a pas de « no man's land » dans le domaine des langues.

Par ailleurs, en centralisant le mécontentement des francisés, l'ensemble de la société y gagne aussi, puisque voilà un lieu où le dialogue s'amorce, où la communication est ouverte, où la critique se manifeste et d'où, par conséquent, peut et doit sortir une amélioration des conditions dans lesquelles la francisation est réalisée, est enracinée dans le réel, dans le vécu des travailleurs et travailleuses du Québec, au sens large du mot travailler et du mot travailler.

Il faut établir le pont d'équilibre entre les moyens auxquels le gouvernement du Québec doit avoir recours pour maintenir ses caractéristiques culturelles aujourd'hui, demain et même pour la suite du monde, comme dirait Pierre Perreault, et la sauvegarde des droits de la minorité anglaise du Québec, de manière telle que celle-ci continue à bâtir le Québec avec la majorité, la main dans la main. La détermination de ce point d'équilibre n'est pas une mince tâche.

Depuis un an, le premier ministre, des collègues sectoriels et moi-même avons rencontré à quelques reprises les porte-parole des principales institutions et associations anglophones en vue d'en arriver à ce que j'appellerais une paix des braves.

Après ces rencontres, je suis en mesure d'affirmer ici ce matin, que tous les moyens seront mis en oeuvre pour faire en sorte que la minorité anglaise du Québec voit ses institutions, son patrimoine, sa présence, sa contribution à l'histoire et au développement du Québec, respectés et garantis.

Dans bien des régions du Québec, les noms de lieux, les noms de villes et de villages, les noms de rues et de places marquent la présence de la communauté anglaise dans l'histoire du Québec. Ce sont des noms « vivants », polis par l'usage. Ils font partie de l'histoire, de la trame du Québec. Ils seront préservés.

Quant aux noms anglais dans les municipalités francophones, il m'apparaît que c'est aux populations locales qu'il appartient de décider de ce qui doit en advenir, par voie de référendum ou autrement.

Pour ce qui concerne les institutions anglophones, c'est à dire celles qui desservent une clientèle majoritairement anglophone, il faut clarifier aujourd'hui certaines dispositions de la loi 101. Les services sociaux, les commissions scolaires, les municipalités ont le droit d'utiliser l'anglais, en même temps que le français, dans leurs communications internes et leur affichage institutionnel.

Relativement à la vérification de la connaissance appropriée du français par les membres des ordres professionnels, un comité conjoint de mon minis-

tère et de celui de l'Éducation étudie certaines formules qui pourraient remplacer éventuellement les tests linguistiques.

La solution se trouve-t-elle dans le système d'éducation, au sein des commissions scolaires et des écoles elles-mêmes? Il faut souhaiter que toute personne issue d'une école anglaise au Québec possède une connaissance suffisante du français, de même d'ailleurs que la connaissance de l'anglais est souhaitable pour les élèves sortant des écoles françaises.

Les travaux sur ces questions se poursuivent.

Quant aux membres des ordres professionnels qui n'ont pas fait leurs études ici, la vérification de leur connaissance du français devrait-elle être assurée par les ordres professionnels eux-mêmes, comme cela se fait, eu égard à la connaissance de l'anglais, dans certaines provinces anglaises et dans plusieurs États américains? La réflexion sur ce point n'est pas terminée à ce jour.

Depuis plusieurs mois, l'Office de la langue française a déjà mis à l'épreuve une nouvelle batterie de tests linguistiques et dans deux semaines, l'ensemble des nouveaux tests sera appliqué. Ces nouveaux tests visent à vérifier une connaissance du français appropriée à la profession exercée par le candidat.

Déjà, le taux de réussite chez les infirmières est passé de 52 % à 73 % et, chez les infirmières-auxiliaires, de 37 % à 56 %.

Par conséquent, les recommandations faites à mon prédécesseur ont été suivies de modifications décidées par M. Camille Laurin, il y a déjà près d'un an. Ce qui confirme deux choses: le dialogue était ouvert, et il a porté fruit. Il l'est encore aujourd'hui et il se poursuivra tant et aussi longtemps qu'il le faudra.

Par ailleurs, contrairement à ce que j'avais espéré, et à cause des urgences et priorités nouvelles qui ont découlées de la situation sociale au Québec depuis quelques mois, la réflexion du conseil des ministres sur certains autres aspects de la loi 101, n'a pu avoir lieu à ce jour.

Cette réflexion sur la langue des institutions anglophones entre elles et sur celle de l'affichage commercial, devrait déboucher sur des décisions à l'autome qui vient. J'ai l'intention, à ce sujet, de demander au Parlement de convoquer une commission parlementaire. Ce point d'équilibre donc, entre la majorité française du Québec et sa communauté anglophone, il doit faire l'objet d'un dialogue constant et surtout, il doit se faire en toute franchise, de part et d'autre.

Mais, ultimement, il est décidé par le gouvernement du Québec, qui doit agir en bon père de famille, ou en bonne mère de famille. Le recours contre lui étant toujours le prochain rendez-vous électoral.

L'accord constitutionnel 1983 sur les droits des autochtones

Texte de l'entente conclue mercredi à l'issue de la conférence d'Ottawa

ATTENDU qu'une conférence constitutionnelle réunissant le premier ministre du Canada et les premiers ministres provinciaux, à laquelle avaient été invités les représentants des peuples autochtones du Canada et des représentants élus du territoire du Yukon et des territoires du Nord-Ouest, a eu lieu les 15 et 16 mars 1983 en application de l'article 37 de la Loi constitutionnelle de 1982:

— qu'il a été convenu, à cette conférence, que la Loi constitutionnelle de 1982 ferait l'objet d'une procédure de modification dans les conditions prévues à son article 38;

— que les questions suivantes qui intéressent directement les peuples autochtones du Canada avaient été placées à l'ordre du jour de cette conférence: (...)

— qu'il n'a pas été possible à cette conférence d'étudier pleinement toutes ces questions;

— qu'il a été convenu à la même conférence d'examiner ces questions et d'autres questions constitutionnelles qui intéressent directement les peuples autochtones du Canada, à des conférences ultérieures;

les parties sont convenues de ce qui suit:

1) dans l'année suivant la conférence qui a eu lieu les 15 et 16 mars 1983, le premier ministre du Canada convoquera une conférence constitutionnelle réunissant les premiers ministres pro-



vinciaux et lui-même;

2) seront placées à l'ordre du jour de la conférence convoquée en vertu du paragraphe (1) les questions qui n'ont pas été étudiées pleinement lors de la conférence des 15 et 16 mars 1983. Le premier ministre du Canada invitera les représentants des peuples autochtones du Canada à participer aux travaux relatifs à ces questions;

3) le premier ministre du Canada invitera des représentants élus des gouvernements du territoire du Yukon et des territoires du Nord-Ouest à participer aux travaux relatifs à toute question placée à l'ordre du jour de la conférence convoquée en vertu du paragraphe (1) et qui, selon lui, intéresse directement le territoire du Yukon et les territoires du Nord-Ouest;

4) le premier ministre du Canada et les premiers ministres provinciaux déposeront ou feront déposer avant le 1^{er} décembre 1983, devant le Sénat et la Chambre des communes et devant les assemblées législatives respectivement, une résolution, établie en la forme de celle qui figure à l'annexe, autorisant le gouverneur général à prendre sous le grand sceau du Canada une proclamation portant modification de la Loi constitutionnelle de 1982;

5) en vue de la préparation des conférences constitutionnelles prévues par le présent accord, des réunions, convoquées au moins une fois par an par le gouvernement fédéral, seront tenues regroupant des ministres des gouvernements fédéral et provinciaux, ainsi que des représentants élus des gouvernements du territoire du Yukon et des territoires du Nord-Ouest et des représentants des peuples autochtones du Canada;

6) le présent accord n'a pas pour effet de prévenir ou de remplacer les discussions, bilatérales ou autres, ou la conclusion d'ententes, entre gouvernements et les divers peuples autochtones. Plus particulièrement, eu égard à la compétence dévolue au Parlement en vertu de la catégorie 24 de l'article 91 de la Loi constitutionnelle de 1982 et aux relations particulières qui ont existé et continuent à exister entre le Canada et les peuples indiens mentionnés dans cette catégorie, la conclusion du présent accord n'a pas pour effet de porter atteinte aux actions bilatérales menées, ou susceptibles de l'être, entre le Canada et ces peuples;

7) le présent accord n'a pas pour effet de déroger à l'interprétation de la Loi constitutionnelle de 1982.

McGill en bref

Tout sur le Tiers-Monde

Le chercheur universitaire qui travaille sur les problèmes des populations nomades du Sahel, l'étudiant de cégep qui doit rédiger un mémoire sur l'Apartheid en Afrique du Sud, ou tout simplement le citoyen intéressé par un pays du Tiers-Monde en particulier, peuvent tous avoir accès à la formidable collection de publications du Centre d'études des régions en développement de McGill. En effet, grâce à un programme d'échanges avec quelque 270 universités à travers le monde, son centre de documentation possède une collection de plus de 80 000 documents de travail, thèses, et rapports sur à peu près tous les problèmes auxquels sont confrontés les pays en voie de développement à l'heure actuelle, sans compter les revues spécialisées, journaux, bulletins d'information, magazines, publications gouvernementales, d'institutions bancaires et d'agences d'aide internationale. Si la collection du Centre compte surtout des documents publiés en anglais, on y a aussi répertorié à peu près tous les périodiques d'importance majeure parus en français, espagnol et portugais. En outre, le Centre d'études des régions en développement de McGill publie en collaboration avec le Centre de recherches carabées de l'Université de Montréal un bulletin d'information bilingue (anglais/français) sur les Caraïbes.

Des démolisseurs microscopiques

Tout neuf, solidement bâti sur le roc, le bel édifice ne montrait pas moins de dangereuses lézardes dont la cause mystifiait les ingénieurs. C'est M. Raymond Yong, professeur au département de génie civil et de mécanique appliquée et directeur du Centre de recherches géotechniques de McGill, qui a déposé les démolisseurs. « Les travaux d'excavation, le changement de température, l'infiltration d'eau ont tiré de leur sommeil millénaire des bactéries qui se sont mises à proliférer et à se nourrir de leur habitat — le roc sur lequel on avait bâti l'édifice. Comme on ne peut pas éliminer ces microbes, nous les avons rendormis en leur coupant les vivres. » Il n'y a pas que les constructions humaines qui sont menacées par l'environnement; l'inverse est surtout vrai.

C'est pourquoi une grande partie des études menées par les 42 ingénieurs civils et géotechniciens, physiciens, chimistes, biologistes et informaticiens du Centre concernent l'élimination ou le recyclage de déchets industriels; qu'il s'agisse des boues rouges d'une mine de bauxite en Jamaïque ou des vases, résidus de l'extraction du pétrole des sables bitumineux de l'Alberta.

GRATUIT!

Lundi 21 mars à 20h30: dans le cadre de la conférence publique D. Lorne Gales, M. James H. Billington, directeur du Wilson Centre for Scholars de la Smithsonian Institution (Washington, D.C.) et auteur d'un ouvrage publié récemment, *Fire in the Minds of Men: Origins of the Revolutionary Faith*, traitera de: *The Origins of Terrorism*. Salle 232 du pavillon Leacock.

Mardi 22 mars à 16h: colloque sur *The Elderly Poor in Downtown Montreal* avec Mme Aileen D. Ross, professeur émérite de sociologie de McGill et M. Bill Jay de la Montreal City Mission. Salle 110 du pavillon Leacock.

Mardi 22 mars à 18h: dans le cadre des conférences Alcan sur l'architecture, conférence de M. Richard Etlin, professeur à l'Université du Maryland: *The Forgotten Modern Movement: The Milanese Novocento 1918-1938*. Amphithéâtre Fieldhouse (L-132) du pavillon Leacock.

Mercredi 23 mars à 16h: conférence de M. Peter Warrian, Métallois unis d'Amérique: *Labour, Industry and Employment in the 1980s*. Salle 160 du pavillon des lettres.

Jeudi 24 mars à 19h30: M. Arthur Grosser, professeur au département de chimie de McGill et auteur du *Cook Book Decoder or Culinary Alchemy Explained* (Beaufort Books, éd.), se joindra à ses collègues les professeurs D.N. Harpp (McGill), J.A. Schwarz (Vanier) et A.E. Fenster (Dawson) lors de la conférence de chimie pour le public qui aura pour thème: *Chemistry in the Kitchen*. Amphithéâtre Purves du pavillon Otto Maass de chimie.



◆ Loi

jusqu'à ce qu'une décision soit rendue en instance finale.

Le ministre de la Justice a rappelé d'autre part que la décision du juge Girouard ne remettait pas en cause les lois 70 et 111.

Le juge Girouard, dans son jugement, a déclaré que les documents sessionnels accompagnant la loi 105, c'est-à-dire les quelque 80.000 pages de décrets tenant lieu de conventions collectives pour les salariés de l'État, devaient être traduits en anglais, et c'est sur cette base qu'il a jugé la loi 105 anticonstitutionnelle.

« Seul le texte des décrets inclus dans la loi 105 et non la loi elle-même est inconstitutionnel », écrit le juge Girouard dans son jugement.

À la lumière de cette décision, le magistrat déclare dans un deuxième temps que la plainte portée contre Mme Linda Collier, une enseignante qui avait prêté son nom à la cause type, est nulle et doit être rejetée. Mme Collier était accusée d'avoir participé à une grève illégale pendant la durée d'une convention collective, le tout contrairement au Code du travail.

C'est à la suite de cette accusation que 12 enseignants anglophones et francophones du John Abbott College et des Cégeps de Rosemont et du Vieux-Montreal avaient décidé de contester la constitutionnalité des lois 70, 105 et 111.

Après avoir rappelé que personne n'avait contesté l'article 24 de la loi 111, qui transférait les dossiers du Tribunal du travail à la Cour des sessions de la paix, le juge Girouard établit donc qu'il avait pleine juridiction pour entendre la motion préliminaire présentée au nom des enseignants par Me Philip Cutler.

En deuxième lieu, le juge Girouard souligne dans sa décision qu'il avait déjà prévenu Me Cutler qu'il ne se prononcerait pas sur la validité des lois 70 et 111, pour la simple raison que ces lois n'ont rien à voir avec la plainte portée contre Mme Collier, puisqu'on a clairement indiqué que cette dernière était uniquement visée par les dispositions des paragraphes 6, 9 et 10 de la loi 105 et par nulles autres.

Tout au long du débat, la défense avait soutenu que le document intitulé « Dispositions constituant des conventions collectives » était une création nécessaire de la loi 105 et que, de ce fait, il était soumis aux exigences de l'article 133 de la constitution canadienne. De son côté, la poursuite avait soumis que le document en cause n'était pas une loi, tout en rappelant que l'Assemblée nationale avait fait publier la loi 105 dans les deux langues officielles du Québec. La poursuite avait finalement fait valoir que le tribunal avait devant lui un document sessionnel qui n'était ni une loi ni un décret, et qui ne pouvait être visé par deux arrêts de la Cour suprême déjà cités par la défense.

Le juge Girouard demande dans son jugement d'hier ce qu'est un document sessionnel. Après avoir exploré différentes définitions, en se fondant sur la jurisprudence, le magistrat retient que quelle que soit la façon de procéder, quel que soit le nom que l'on donne au texte ou au document dont on a l'intention de se servir, ces textes ou ces documents sont soumis aux prescriptions de l'article 133 de la constitution canadienne. La Cour suprême dit à cet effet: « ... tant qu'une action positive du gouvernement est nécessaire pour leur insufler la vie. Sans cette approbation ou confirmation, ils sont nuls ou à tout le moins inopérants ».

Le juge Girouard découvre pour sa part un nouvel éclairage venant des avocats de la poursuite lorsqu'ils affirment que l'article 10-6-06, qui était présent à la dernière convention collective, apparaissait de nouveau à la convention qui a été promulguée par l'Assemblée nationale.

L'article en cause parle de la « partie patronale négociante », mais le juge ne voit pas de négociation dans cette nouvelle convention, si ce n'est par l'effet de la loi.

Heureux de leur victoire en Cour des sessions de la paix contre la loi 105, les 12 enseignants touchés par la décision du juge Girouard ont demandé hier au gouvernement de retirer sa loi 111.

La consigne était au sourire hier matin lors de la conférence de presse que les 12 enseignants ont donnée peu après la décision du juge Girouard. Devant les caméras de la télévision, Mme Linda Collier, dont la cause a servi d'exemple

à ses 11 autres collègues, a coupé un gâteau blanc reproduisant le macaron « Décret » en crème bleue et, en rouge, le panneau de signalisation traduisant l'interdiction.

Par l'intermédiaire de leur avocat, Me Philip Cutler, les enseignants, attablés autour de leur héroïne du jour, ont demandé au gouvernement de retirer toutes les poursuites intentées en vertu des lois 70 et 105 puisque, en matinée devant le juge Gérard Girouard, les procureurs du gouvernement avaient accepté de retirer les plaintes contre les 11 autres accusés.

« La loi 105 n'existe plus, la loi 70 non plus (bien que le juge Girouard ait choisi de ne pas aborder cette dernière loi). Toutes les plaintes que le juge pouvait entendre ce matin sont tombées et là ce n'est plus une question si la loi 111 existe ou non ... Après consultation, hier soir, avec mes clients, ce qui est important c'est que la loi 111, même si elle était nécessaire, ne l'est plus », a commenté Me Cutler en demandant au gouvernement de clore ce dossier le plus rapidement possible.

« Il est évident que ce jugement peut avoir des conséquences importantes sur les négociations et les questions en litige. Nous sommes intéressés à négocier une entente », a déclaré Mme Collier.

Selon Me Cutler, le gouvernement se comporterait de façon « irresponsable » en décidant de faire traduire ses lois. « On ne spéculera pas sur ce que le gouvernement a l'intention de faire. On nous dit que si une loi aussi draconienne que la loi 111 a été adoptée, c'est parce que les enseignants ne respectaient pas la loi 105, alors logiquement le gouvernement devrait retirer les milliers de plaintes » (plus de 26.000), a soutenu Me Cutler.

Le président de la CEQ, M. Yvon Charbonneau, a noté hier en prenant connaissance du jugement du juge Girouard, que le gouvernement se retrouvait maintenant dans l'illégalité et a insisté sur le fait que sa centrale saurait, malgré tout, faire preuve de tolérance. L'essentiel n'est pas la bataille juridique, a-t-il déclaré, en pressant le gouvernement de revenir au « fonds des choses », la négociation, et de saisir l'occasion de la conciliation en cours pour trouver une solution négociée au conflit scolaire.

La CSN s'est aussi empressée de demander au gouvernement de convoquer tous les représentants syndicaux, que ce soit ceux de la FAS, de la FPSCQ, de la FESP, de la FNEEQ affiliés à la CSN ou des groupes FTQ et CEQ, afin de négocier avec eux de « bonne foi ».

Ce premier jugement, a déclaré la CSN, « qui se rendra sans doute jusqu'en Cour suprême, sème la plus parfaite insécurité chez des travailleurs qui risquent, à cause des décrets, de perdre leur emploi et de toucher un salaire qui n'est peut-être pas légal. Devant le fouillis actuel, le gouvernement n'a d'autre choix que de revenir à la libre négociation. Il ne faut pas attendre des années avant de rétablir la justice. La CSN a toujours mis de l'avant que la voie négociée était la seule acceptable et socialement juste ».

Me Cutler, après avoir pris connaissance de la décision du juge Girouard, a laissé entendre qu'avec la loi 111, le gouvernement du Québec avait emprunté la même voie qui a conduit aux injustices commises au cours de la Deuxième Guerre mondiale contre les Japonais canadiens.

« À partir du moment où le gouvernement a décidé de suspendre la Charte québécoise en ce qui concerne les plaintes pénales, à partir de ce moment on embarque sur la même voie qui va nous conduire à la même situation qu'aux événements de la guerre où des excès qui sont survenus par abus à la suite de la suspension des libertés fondamentales et des chartes qui accordent cette protection », a-t-il déclaré.

◆ Lévesque

M. René Lévesque ne nie pas qu'il ait été personnellement impliqué, ainsi que son bureau, dans le dossier, car il était « éminemment favorable à un règlement ». Il avait déclaré à l'Assemblée nationale le 20 février 1979, en réponse à une question de l'opposition libérale, que ce n'était « pas du tout, ni de près ni de loin dans le bureau du premier ministre que le règlement ou partie du règlement a eu lieu ». Il précisait ensuite qu'une « consultation » s'était tenue à son bureau avec des membres de la direction d'Hydro-Québec et de la SEBJ. Il ajoutait que les décisions en cette matière relevaient des dirigeants d'Hydro-Québec et de la SEBJ.

M. Lévesque déclarait enfin que « la décision (touchant un règlement), ni de près ni de loin le bureau du premier ministre ne pèse dessus ». Hier, le premier ministre a nié catégoriquement que le règlement fut « négocié dans mon bureau par

mon chef de cabinet ». Ce dernier se serait contenté de mettre les parties en contact et de se tenir au fait du déroulement de l'évolution du dossier; son rôle était, selon M. Lévesque, celui « d'un intermédiaire favorable au règlement ».

Le quotidien affirmait d'autre part que le président de la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ), M. Louis Laberge, « était intervenu » auprès de M. Jean-Roch Boivin pour demander au bureau du premier ministre de faire cesser les poursuites contre les syndicats membres de la FTQ.

A ce sujet précis, M. Laberge a déclaré hier qu'il était en effet intervenu auprès de M. Boivin - comme il l'a déjà fait en 1975 auprès du gouvernement Bourassa, après les poursuites contre les travailleurs du secteur public, et comme il le fera chaque fois dans l'avenir - afin de réclamer du gouvernement qu'il laisse tomber (s'il en est le requérant, comme en 1975 ou en 1983) ou s'occupe de faire abandonner des poursuites jugées par M. Laberge « odieuses » contre des syndicats. Ce dernier dit qu'il jugeait en effet « d'un ridicule absolu » de poursuivre les syndicats impliqués dans le sacage des installations de LG-2 pour \$31 millions. « Il n'en a coûté que quelque \$2 millions en dommages matériels et quelques centaines de milliers de dollars pour évacuer le chantier, dit-il. La différence voulait couvrir le retard que les incidents faisaient peser sur les travaux. Pourtant, LG-2 a été ouvert six mois plus tôt que prévu ».

M. Laberge précise que ni la FTQ ni lui n'ont été « en rien impliqués dans la négociation » du règlement. C'était là le lot des avocats des syndicats FTQ impliqués. A M. Laberge un reporter de la télévision française de Radio-Canada rappelait qu'il avait affirmé en ondes le 3 mars que « jamais » la FTQ n'avait négocié le règlement avec la SEBJ, le président de la FTQ a déclaré qu'il avait « fait des représentations » et « communiqué » au départ avec le bureau du premier ministre et « probablement avec M. Robert Boyd », qui dirigeait alors la SEBJ, mais qu'il n'avait en rien participé à la « négociation » du règlement. A Radio-Canada M. Laberge avait alors nié avoir « rencontré » M. Jean-Roch Boivin; il précisait hier qu'il avait plutôt « communiqué » avec lui. Et parce que le reporter soulevait l'hypothèse qu'il y ait pu avoir alors quelque marchandage impliquant un règlement favorable en contrepartie d'un appui politique de la FTQ au Parti québécois, M. Laberge répondait « Merde! ». Hier, il a qualifié les demandes du même journaliste de « questions de fumier ».

De son côté, le premier ministre juge faux et malicieux le compte rendu de l'épisode, par *La Presse*, selon lequel le bureau du chef du gouvernement aurait « donné des armes à la FTQ » dans la négociation du règlement hors cour en permettant, par l'intermédiaire d'un de ses conseillers, le notaire Yves Gauthier, à un avocat d'un syndicat FTQ impliqué de prendre connaissance d'un « dossier » présumément incriminant pour M. Boyd et relatif au congédiement de M. Yvan Latouche de la SEBJ. M. Lévesque a déclaré hier que « Me Gauthier n'a fourni aucun dossier ou document à qui que ce soit ».

◆ Métis

mécontente. Mais elle a décidé de tenter une entente avec le ministre de la Justice d'abord. M. MacGuigan était un des piliers de la délégation fédérale à cette conférence constitutionnelle. Il s'agit là d'une des quatre délégations autochtones.

L'Association mécontente est le Conseil des autochtones qui regroupe les 75.110 Indiens non inscrits du pays ainsi que les Métis du Centre et de l'est du Canada.

Paradoxalement, les Métis et Indiens sans statut se plaignent de n'être pas inclus dans une clause que les autochtones auraient préféré ne pas voir du tout dans la constitution. En effet, au cours de la conférence, le thème du statut de la femme a provoqué le débat le plus houleux, les associations autochtones jugeant que les Blancs se mélangent de ce qui ne les regarde pas en se piquant de parler d'égalité spécifiquement pour eux (parce que les femmes Indiennes qui marient un Blanc perdent leur statut).

Il reste que le statut des Métis et des Indiens non inscrits officiellement est périodiquement l'objet de profondes dissensions entre les représentants du gouvernement et ceux des autochtones. D'ailleurs, le leader de la nation Dene et porte-parole de l'Assemblée des premiers nations, M. Georges Erasmus, a informé la conférence mercredi qu'il vendrait avec cette perpétuelle querelle de la citoyenneté indienne. Cela fait problème lorsque les gouvernements refusent de reconnaître les Indiens sans statut comme des bénéficiaires de traités signés.

L'Association des Métis de l'Ontario a soutenu hier que la clause sur l'égalité des sexes avait été changée, pour n'inclure finalement que les autochtones ayant des droits issus de traités alors qu'elle devait s'appliquer à tous les autochtones du Canada sans distinction de traités.

Là-dessus, le ministre de la Justice est formel: l'entente signée mercredi après-midi est bel et bien conforme à ce qui a été convenu par les parties plus tôt.

« Je n'ai aucun doute », a-t-il déclaré hier soir. Il a précisé que l'intention était de limiter un tant soit peu la clause, mais le ministre de la Justice est certain qu'elle n'exclut pas les Métis.

Pour sa part, l'Association des Métis de l'Ontario a l'appui de son gouvernement. Il semble que le Nouveau-Brunswick soutienne aussi les dissidents.

Si le malentendu dégenérait en différend, il compromettrait l'entente.

Ce ne serait pas là les seuls mécontentements autochtones puisque hier, la toute jeune coalition d'Indiens formée en début de semaine pour marquer sa désapprobation de tout le processus constitutionnel, a déclaré que ses craintes étaient justifiées et que la conférence avait enclenché « l'assimilation et la domestication » des autochtones. La Coalition représentait environ 20 % des 300.000 Indiens de l'Assemblée des premières Nations. Son membership sera mieux connu les 30 et 31 mars, lorsqu'aura lieu à Edmonton son assemblée.

On saura combien de chefs l'appuient.

Un de ses porte-parole, M. Billy Two Rivers, parlant au nom des Mohawks de Kahnawake, près de Montréal, a dit avoir beaucoup d'appuis internationaux. Invité à préciser lesquels, il n'a pas voulu élaborer.

Par ailleurs, la conférence constitutionnelle a suscité un nombre limité de réactions chez les autres partis politiques aux Communes.

Le critique du Nouveau parti démocratique en la matière, M. Jim Manley, a déclaré qu'il s'agissait là d'une entente minimale mais dont il était content. Il applaudit particulièrement la clause sur l'égalité des sexes.

M. Ed Broadbent avait peu à redire également. Pour les conservateurs, M. Frank Oberle, qui est membre, comme M. Manley, du comité parlementaire sur les Affaires indiennes, a été moins enthousiaste mais a admis la valeur de l'exercice, parce que les autochtones ont eu la chance de s'exprimer sur un pied d'égalité et devant les caméras de télévision.

Cependant, M. Oberle dit connaître trop bien M. Trudeau pour croire qu'il a renoncé à son attitude condescendante de Blanc judéo-chrétien. Rien de majeur n'a été accompli a-t-il conclu.

L'entente prévoit la poursuite des négociations sur les droits des autochtones, une clause sur l'égalité des sexes, ainsi qu'une autre pour garantir les traités futurs entre autochtones et gouvernements.

Les gouvernements ont donné une assurance politique (mais non constitutionnelle) que les autochtones seraient consultés si des changements constitutionnels les affectaient, ce qui est loin de la demande initiale des intéressés qui n'ont pas non plus obtenu de déclaration de principe constitutionnelle, les provinces ayant protesté.

◆ Chute

prise, son déficit l'an prochain se situera « fort probablement à plus de \$30 milliards ».

Le déficit budgétaire de 1982-1983 était prévu à \$27,2 milliards mais approchera maintenant les \$30 milliards, même si aucune mesure particulière n'est ajoutée d'ici là. On s'attend à ce que M. Lalonde présente son budget aux Communes dans la deuxième quinzaine d'avril.

La décision de l'OPEP de baisser son prix officiel à \$29 US le baril a évidemment bouleversé tous les calculs du ministère des Finances, d'autant plus qu'il n'est pas certain que ce prix résiste à une guerre des prix éventuellement déclenchée par la Grande-Bretagne et la Nigeria.

Dans la même veine, le ministre de l'Énergie, M. Jean Chrétien, et son homologue albertain, M. John Zozirny, tiennent ce soir à Edmonton une rencontre préliminaire. Les deux ministres devront attendre une stabilisation de la situation internationale avant de prendre toute décision.

Actuellement, le prix canadien du pétrole atteint 81% du prix officiel de l'OPEP alors qu'il ne devrait pas dépasser 75% selon les termes de l'entente de septembre 1981 avec l'Alberta. Cela signifie qu'en plus d'une baisse de 3 cents de la taxe d'indemnisation pétrolière (pour les Québécois), on devrait envisager une baisse de deux cents le litre, reliée au prix payé aux producteurs canadiens.

Mais les négociations sur le pétrole seront étroitement liées à celles sur le prix du gaz naturel qui, lui aussi, devait se limiter à 65% du prix du pétrole. Mais il ne s'agit que d'un engagement politique des gouvernements et non d'une entente formellement signée. Déjà, en février dernier, Ottawa a réduit ses taxes sur le gaz naturel pour maintenir la marge entre pétrole et gaz, et ainsi continuer de favoriser un transfert des consommateurs du pétrole vers le gaz naturel. Mais cette taxe est pratiquement épuisée et la marge de manœuvre d'Ottawa, presque nulle. Le gouvernement albertain devra se montrer plus conciliant sur ce point puisqu'un prix trop élevé du gaz naturel jouerait au détriment des petits producteurs de l'Ouest déjà en difficulté sur les marchés américains.

Si les deux ordres de gouvernement — provinciaux et fédéral — acceptent de réduire leurs taxes, c'est autant que leurs déficits devront absorber. Sinon, les consommateurs et surtout les industries qui ont encore plus de sou-

Nouvelle campagne de stérilisation masculine en Chine

PÉKIN (AFP) — Une nouvelle méthode de stérilisation masculine va bientôt être utilisée dans toute la Chine afin de tenter de juguler la croissance démographique, a indiqué l'agence officielle Chine Nouvelle.

Le procédé, découvert en 1972, consiste à injecter dans le canal spermatique 0,02 cm3 d'une substance à base de phénol, qui bloque le conduit sur une longueur de 1,5 cm, a précisé l'agence. L'intervention dure dix minutes et a déjà été utilisée avec un taux de réussite de 90 pour cent sur plus de 300.000 patients depuis 1972.

Des médecins, originaires de Pékin et de 11 provinces, ont commencé un stage de formation d'un mois à Chongqing (sud-ouest) consacré à cette méthode, a indiqué Chine Nouvelle. Le ministère chinois de la Santé et la commission d'Etat pour le planning familial ont décidé d'organiser deux autres stages de formation cette année, pour généraliser le procédé en Chine.

Jusqu'à présent, la vasectomie était la technique la plus utilisée en matière de stérilisation masculine. Mais les Chinois, surtout ceux vivant dans les zones rurales, reprochent notamment à ce procédé de « diminuer leur force de travail ».

La Chine, qui compte plus d'un milliard d'habitants, s'est lancée depuis deux ans dans une politique de contrôle des naissances très rigoureuse, interdisant pratiquement à tous les couples d'avoir plus d'un enfant.

Officiellement, la stérilisation, féminine ou masculine, n'est pas obligatoire, mais simplement conseillée dans le cas des couples ayant deux enfants ou plus.

Toutefois, un district de la province du Fujian (sud-est) vient d'adopter une directive obligeant les couples ayant deux enfants ou plus à se faire stériliser, et les autorités provinciales ont encouragé les autres districts à suivre cet exemple.

plese, vont retourner au pétrole, contrevenant ainsi les objectifs d'auto-suffisance du programme énergétique.

Il faudra également surveiller, selon les experts à Ottawa, ce que feront les gouvernements provinciaux avec leurs « taxes-ascenseurs ». Ce genre de taxe — M. Parizeau a choisi un taux de 40% — est avantageux lorsque les prix sont à la hausse mais désavantageux lorsqu'ils accusent un fort mouvement à la baisse. La tentation sera grande, pour les gouvernements de l'Ontario et du Québec en particulier, de revenir à une taxe nominale qui, elle, ne varierait pas (à la baisse) avec les prix mondiaux du pétrole.

Quant à la taxe d'indemnisation pétrolière, elle a accusé une chute spectaculaire depuis trois ans: elle coûtait encore \$3,5 milliards en 1981-1982 (dont \$3 milliards en 1982-1983 et on s'attend à ce qu'elle ne représente que \$300 millions l'an prochain. En fait, le fonds d'indemnisation pétrolière va disparaître mais n'alimentera pas les coffres du gouvernement fédéral comme le prévoyait la première version du Programme énergétique. M. Peter Lougheed a exigé que ce fonds disparaisse dès qu'il s'autofinancera, pour éviter qu'Ottawa, comme certains gouvernements provinciaux, ne fasse trop d'argent avec le pétrole albertain.

D'autre part, la polémique a repris hier aux Communes quant à l'interprétation qu'il faut donner au diner qui réunissait les dix chefs de gouvernements provinciaux chez le premier ministre canadien, mardi soir. Selon quelques premiers ministres, un consensus se serait fait autour de la nécessité de stimuler davantage la reprise, mais M. Trudeau nie qu'on ait même abordé cette question. M. Ed Broadbent préfère « prendre la parole des provinces plutôt que celle du gouvernement fédéral ». Le gouvernement néo-démocrate du Manitoba a déposé une somme de \$200 millions pour contribuer à la création d'emplois. Si toutes les provinces et le gouvernement central consentaient au même effort, cela dégrèverait un fonds de \$10 milliards. À cela, M. Trudeau rétorque que son gouvernement a déjà lancé, des programmes de \$2 milliards cette année. « Quant au reste, que les premiers ministres dépensent leur argent comme ils veulent, ils ont leurs propres impôts ».

CEQ: la conciliation évolue positivement

QUÉBEC — Selon M. Yvon Charbonneau, président de la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ), la conciliation visant à trouver une solution au conflit entre le gouvernement et la CEQ semble évoluer positivement, du moins pour la partie touchant les enseignants des commissions scolaires.

Hier après-midi, les négociateurs syndicaux et patronaux étaient en effet invités à se rencontrer en face-à-face pour une discussion qui s'est poursuivie jusqu'en début de soirée.

Selon les informations recueillies, les trois conciliateurs avaient réussi à identifier sur la question de la tâche et de la sécurité d'emploi, qui est au cœur du conflit, des avenues de solution qu'ils voulaient voir discuter par les parties.

De cette discussion pourrait jaillir une hypothèse de règlement au plus tard d'ici à lundi, a-t-on laissé entendre au gouvernement tout en répétant qu'on en est rendu à une étape cruciale.

Le conseil des ministres devait recevoir hier un rapport d'étape sur la conciliation et donner le mandat nécessaire aux négociateurs du gouvernement pour rechercher cette hypothèse de règlement.

Des fonctionnaires scandalisés de tant de dépenses

Une soixantaine de professionnels du ministère québécois de la Justice, en majorité des agents de probation, ont manifesté leur désaccord, cette semaine, relativement au colloque organisé par le sous-ministre de la Justice, M. Robert Diamond, exprimant l'avis que cette rencontre dans un grand hôtel de Montréal avec 250 professionnels du ministère coûte trop cher (\$50.000, disent-ils) dans le contexte d'austérité actuel et ne revêt aucun caractère urgent.

Les porte-parole de ces employés dissidents, qui boycottent le colloque au quel ils étaient invités à participer, ont fait valoir que des réductions budgétaires au ministère compromettraient certains programmes de réhabilitation des détenus, notamment les ateliers de réinsertion par le travail, et qu'il était en conséquence indécent de dépenser en frais d'hôtel pour discuter de ces problèmes.

Le but du colloque, à l'hôtel Méridien à Montréal, est, selon les termes du ministère, de permettre des échanges entre les différents intervenants de la direction générale de la probation et des établissements de détention.

Le mystère de la maison qui saigne

ABIDJAN, Côte d'Ivoire (Reuter) — Du sang a jailli mystérieusement le 12 mars dernier des murs de la chambre d'une maison d'Abobo, un quartier populaire d'Abidjan, sur la Côte d'Ivoire.

C'est du moins ce que rapporte un quotidien de l'endroit, qui précise que les reporters et les policiers ont pu voir des vêtements fraîchement souillés, des ustensiles de cuisine maculés de sang, une douche et une porte tachées.

L'occupant de la chambre, son épouse et sa fille ne portent aucune trace de blessure.

Toujours selon le journal, le sang suit les déplacements de l'occupant. Chacun de ses pas laisse des traces de sang.

◆ Moscou

Selon M. Arbatov, les propositions avancées jusqu'ici par les États-Unis et l'OTAN aux négociations de Genève sont « malhonnêtes ». Il qualifie d'autre part de « dérisoires » les arguments avancés par la partie adverse et selon lesquels un accord sur les missiles de moyenne portée en Europe « ne peut pas prendre en compte les armes françaises et britanniques, du moment que la décision de leur mise en action est prise par chacun de ces pays et non pas par l'OTAN ».

M. Arbatov met enfin en garde les États-Unis contre « la responsabilité qu'ils endosseraient » s'ils appliquaient la double décision de l'OTAN. L'URSS, rappelle-t-il, « aspire immuablement à la détente, à une paix durable et au désarmement, et si, ajoute-t-il des changements mûrissent réellement à Washington, ils seront inmanquablement remarqués à Moscou ».

En multipliant et précisant ses menaces à l'encontre des États-Unis, l'URSS cherche manifestement à accentuer sa pression sur l'administration américaine au moment où celle-ci paraît envisager sérieusement une « solution intermédiaire » en vue d'un accord à Genève, estiment les observateurs.

Le 10 mars dernier, le ministre soviétique de la Défense, le maréchal Dmitri Oustinov, s'était lui aussi fait l'interprète de la ferme volonté soviétique en affirmant que l'URSS répondrait de « façon opportune et efficace » au déploiement des fusées américaines en Europe, rappelle-t-on.

En outre, Moscou a de nouveau averti hier l'Europe occidentale qu'elle risque de devenir l'otage nucléaire de Washington en acceptant l'installation des missiles de l'OTAN.

Cet avertissement est contenu dans un éditorial de la *Pravda* à paraître aujourd'hui mais diffusé dès hier soir par l'agence Tass.

« Ceux qui sont prêts à accepter avec légèreté dans leur foyer les missiles américains pour devenir, en fait, les otages nucléaires de Washington, devraient penser aussi au résultat final de l'orientation de l'administration américaine », écrit l'organe du PC soviétique.

« Si quelqu'un croit que rien ne changera après le début du déploiement en Europe de missiles nucléaires américains (...) ou que la menace d'un tel déploiement pourrait contraindre l'URSS à faire des concessions unilatérales à Genève, c'est une illusion risquée », poursuit le journal.

Dans son éditorial de ce matin, la *Pravda* critique une nouvelle fois l'attitude des États-Unis qui, selon elle, « ne veulent pas rechercher une solution honnête et équitable reposant sur le principe de l'égalité et de la sécurité mutuelle ». Le journal s'en prend au président Ronald Reagan, accusé de mener un jeu malhonnête autour des négociations de Genève et de propager « le culte de la force ».

D'autre part, le quotidien du gouvernement soviétique, les *Izvestia*, a invité hier soir le gouvernement ouest-allemand à « saisir la chance qu'offrent les négociations américano-soviétiques ». « Mieux vaut le faire une heure avant qu'une minute après le moment que maudiront les générations futures, si elles restent ».

La RFA a aujourd'hui « le choix entre le bon voisinage et la confrontation, entre la concorde et la discorde », concluent les *Izvestia*.

À Washington, le département d'État, en réponse aux déclarations du maréchal Ogarov, a souligné que l'OTAN n'utilisera ses armes contre l'Union soviétique « qu'en cas d'agression ».

Les États-Unis « ont toujours considéré leur sécurité comme étant inséparable de celle de leurs alliés... Une attaque contre un membre de l'OTAN est une attaque contre tous », a ajouté le département d'État.

Par ailleurs, celui-ci s'est refusé à commenter les nouvelles menaces soviétiques de déployer des fusées nucléaires à proximité des États-Unis en cas d'installation des euromissiles de l'OTAN.

Un responsable du département a toutefois estimé en privé que ces menaces étaient probablement dues au fait que « la campagne de propagande soviétique contre le déploiement des euromissiles n'a pas porté ses fruits ».

18 mars

par la PC et l'AP

1982: quatre membres d'une équipe hollandaise de télévision sont tués au Salvador au cours d'un accrochage entre guérilleros et une patrouille gouvernementale.

1978: les États-Unis interviennent au Conseil de sécurité pour qu'il réclame le retrait immédiat des forces israéliennes du Sud-Liban.

1974: les pays producteurs de pétrole du Proche-Orient, à l'exception de la Libye et de la Syrie, lèvent leur embargo sur les livraisons à destination des États-Unis.

1973: l'état d'urgence est décrété au Cambodge, après le bombardement du palais présidentiel à Phnom-Penh.

1970: le prince Norodom Sihanouk, chef de l'État cambodgien, est renversé alors qu'il se trouve en voyage à Moscou. Incidents au cours d'une grève au Bengale occidental: 20 morts.

1969: les États-Unis et l'Union soviétique proposent la conclusion d'un traité international interdisant l'utilisation d'armes atomiques au fond des mers.

1965: l'ex-roi Farouk d'Égypte meurt en exil à Rome. Le cosmonaute soviétique Alexis Leonov effectue la première sortie dans l'espace.

1962: signature des accords d'Évian qui mettent fin à la guerre d'Algérie.

1959: Hawaï devient le 50e État américain.

1937: Une explosion de gaz dans une école de New London (Texas) fait plus de 400 morts, pour la plupart des enfants.

1922: aux Indes, le mahatma Gandhi est condamné à six ans de prison pour désobéissance civile.

1913: le roi Georges Ier de Grèce est assassiné à Salonique.

1903: dissolution des congrégations religieuses non autorisées en France.

1848: soulèvement à Milan contre les Autrichiens.

1813: Hambourg est occupé par les Russes à la suite d'un soulèvement patriotique contre les Français.

1584: Feodor monte sur le trône de Russie à la mort d'Ivan le Terrible.

Il s'est né un 18 mars, le compositeur russe Nicolas Rimski-Korsakov (1844-1908); l'ingénieur allemand Rudolf Diesel (1857-1913).

AUJOURD'HUI

Souper-partage du Service de pastoral de l'Université de Montréal pour appuyer les projets de « Développement et paix », à 18 h au Centre communautaire, salle B-2405.

La troupe de théâtre de sociologie de l'UdeM présente trois pièces de théâtre: *Je ne veux pas rentrer chez moi*, *ma main m'attend* de Y. Sauvageau, *Quatre à quatre* de Garneau



Le musée des Beaux-Arts dans Berlin-Est

BERLIN

La querelle des musées

Monique Nuytemans

Berlin a toujours été le centre culturel de l'Allemagne. Jusqu'à sa destruction presque totale en 1945.

Les grands musées du monde se logent d'habitude dans les capitales. Mais Berlin n'est plus aujourd'hui qu'une demi-capitale: celle de l'Allemagne de l'Est. De plus, par suite de son partage, elle est devenue moins accessible au public qui doit se plier à diverses tracasseries pour pouvoir pénétrer en zone soviétique.

Mais il se produit aussi que, par le phénomène de concurrence entre l'Est et l'Ouest, Berlin possède aujourd'hui plus de musées que jamais. Du fait que les grands musées traditionnels d'avant-guerre se trouvent en zone soviétique, Berlin-Ouest a dû construire d'autres musées afin de loger ses œuvres d'art et de ne pas rester à l'arrière au plan de la culture.

Le point de mire de toute expédition dans Berlin-Est est, de toute évidence, le musée de Pergame. Car il est unique. Ses proportions gigantesques ont permis la reconstitution complète, et dans ses dimensions d'origine, de la célèbre rue des processions de Babylone. Rue antique de dix mètres de haut, dont les murs sont recouverts de lions et de dra-

gons de céramique. Cette rue de Babylone reconstituée avec ses briques d'origine forme le vestibule fabuleux du musée de Pergame. Elle aboutit à la porte d'Ishtar qui date de six siècles avant J.C. et du règne de Nabuchodonozor qui embellit Babylone.

Les archéologues allemands qui tombèrent sur cette découverte en 1878 furent assez heureux de l'obtenir des Turcs pour une brique de pain. Brique à brique, ils démantelèrent le mur d'origine et le transportèrent à Berlin où ils le reconstituèrent dans ses dimensions premières, travail qui leur prit 18 ans.

Ensuite vient la pièce de résistance du musée, celle qui a donné son nom au musée même. C'est l'autel de Pergame, refait dans les proportions mêmes de son endroit de naissance sur l'Acropole de Pergame, ville autrefois située en Asie mineure, juste devant l'île égéenne de Lesbos.

L'autel de Pergame faisait autrefois partie des merveilles du monde antique. Des archéologues allemands retrouvèrent en 1900 de gigantesques frises qui faisaient apparemment tout le tour de l'autel. Ce fut la plus grande trouvaille hellénistique de tous les temps. Elle place le musée de Pergame au troisième rang des musées de l'antiquité, après le Louvre et le British Museum.

Les plus beaux musées étant donc dans Berlin-Est, il

fallut bien que Berlin-Ouest s'en construise d'autres afin que les visiteurs ne s'étonnent pas de leur absence.

Il faut dire que Berlin-Ouest s'est surpassée en construisant le musée d'Ethnologie de Dahlen qui est une pure merveille de conception.

Aucun musée au monde ne peut se flatter d'avoir une collection aussi complète, aussi bien présentée sur les peuples du Pacifique, par exemple.

Des habitations polynésiennes y ont été construites, d'énormes radeaux dans le genre du Kon-Tiki et des pirogues à balancier semblent voguer sur la mer à cause du plancher incliné qui donne l'illusion de la perspective. Le tout est rehaussé d'une musique qui rappelle celle entendue dans les îles de l'O-

céanie.

Le musée expose aussi une salle islamique, une salle mexicaine, une collection impressionnante de peintures groupant primitifs flamands et italiens, et pas moins de 27 Rembrandt!

Il faut, et c'est un devoir quand on est à Berlin-Ouest, se rendre au Musée d'égyptologie qui se situe en face du château de Charlottenbourg. Il ne paie pas de mine, ce musée. On dirait un édifice de bureaux situé là bêtement au coin d'une rue. Mais peu importe, car il héberge nulle autre que Nefertiti: la vraie, l'unique!

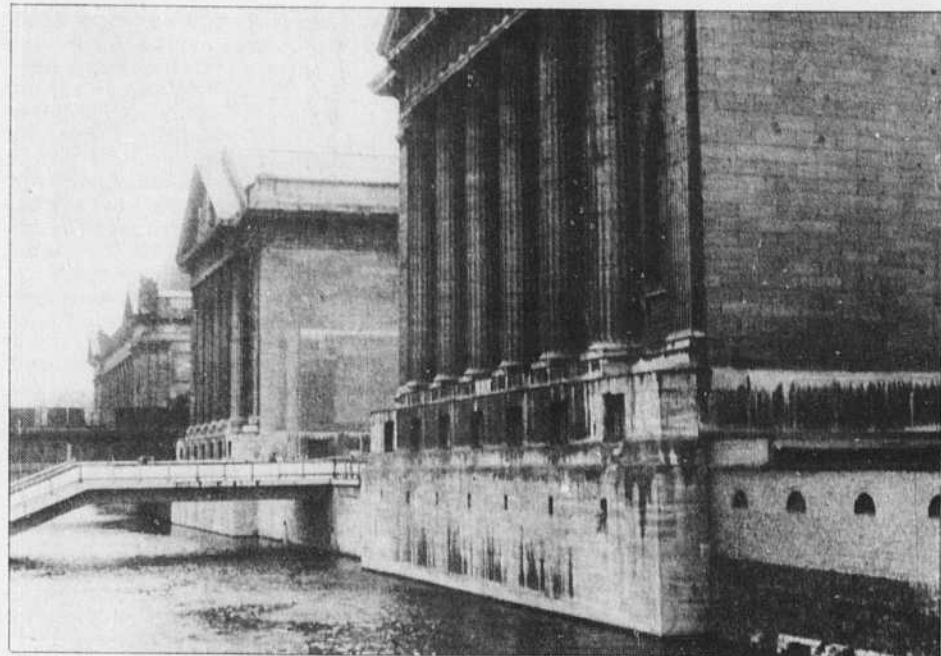
Elle est d'une beauté incroyable cette terre cuite égyptienne qui date de 1350 avant J.C. Voir ce profil parfait coloré en ocre, ces yeux largement maquillés, cette coiffure classique du fez doré

porté sur l'arrière de la tête et la parure de bijoux multicolores garnissant son cou, c'est une vision qu'on n'oubliera plus.

Il vaut mieux voir Nefertiti de profil que de face, car un oeil a été abîmé par le temps ou l'excavation, ce qui a pour effet de décomposer son visage parfait quand il est vu de face.

Montée sur un piédestal de marbre posé sur une estrade, la tête de Nefertiti est encastrée dans un cube de verre. On est gentiment prié de ne pas même monter sur l'estrade pour l'admirer de plus près. L'avertissement n'est pas inutile, car la tentation est grande.

Deux autres exhibits décorent la pièce dont elle occupe le centre. Mais les décors me seraient impossibles: je n'ai vu que Nefertiti...



Le musée de Pergame qui fait partie d'un complexe de cinq musées.

(Photos M. Nuytemans)

Billet

Quel temps a-t-il fait?

Pendant que les compagnies aériennes se livrent à la guerre des tarifs, suivies en cela par les supermarchés, que le touriste et le consommateur de denrées alimentaires ne savent plus où donner de la tête, un élément, lui, continue de « fluctuer » à son gré, sans sollicitation ni surenchère: la température. Celle-ci fait souvent la différence entre un voyage « réussi » ou un voyage « raté ».

Quel temps faisait-il à Paris, en Californie, et plus récemment, ce dernier week-end en Nouvelle-Angleterre? me demande-t-on aussitôt rentrée de ces péripéties choisies ou commandées pour les besoins de mon travail. La deuxième question touche invariablement la nourriture, mais cela est une autre histoire.

Pour l'instant, causons température. J'ai vu comme

tout le monde la reine d'Angleterre visiter San Diego et Los Angeles vêtue d'un imperméable et abritée sous les parapluies, victime de tempêtes non prévues à son programme pourtant réglé comme sur du papier à musique par ses hôtes confus de cet accroc au protocole. En fin de semaine dernière, j'ai attrapé la tempête sur la route du New-Hampshire en me rendant dans les Montagnes blanches. On annonçait trois heures de voiture depuis le Pont Champlain, j'en ai mis cinq à cause de la pluie, du verglas et de la neige. Mais au moins, j'aurai vu le « vrai » hiver, celui que nous n'avons pas eu, avec des arbres croulant sous le poids d'une neige épaisse, douce et floconneuse. En revenant à Montréal, c'était le printemps au point que des terrasses étaient ouvertes. A Paris, en plein mois de fé-

vrier, il faisait froid mais un soleil radieux, un cadeau qui a rendu ce séjour trois fois plus agréable.

Donc, pour en revenir à mon propos, le plaisir ou les souvenirs d'un voyage sont souvent liés à la température qu'il a fait pendant, durant et après. Evidemment, on souhaite toujours qu'il fasse beau mais la nature en décide souvent autrement. Le touriste n'est pas non plus nécessairement prévenu contre certains autres inconvénients portant sur la nourriture, le logement, le vol, la perte de bagages, des malaises ou accidents, de longues attentes dans les aéroports, etc. Le voyage parfait n'existant à peu près pas. Il s'agit justement de l'habiller pour n'en retenir que les plus beaux souvenirs, ce qui est souvent le cas, dans l'ensemble.

Marie LAURIER

UN VRAI TOUR DE GRÈCE

13 au 29 mai

à la meilleure saison

Grèce continentale et croisière d'une semaine à bord du meilleur navire.

Prise en charge complète. **\$2361** (ou plus, selon la cabine)
(Tarif aérien non compris)

En mai 5 autres tours: France, Italie Suisse, Espagne Portugal Maroc, Grand Tour d'Europe, Europe Germanique, départs garantis.

Sur les routes de France avec André Malavoy
TOUR SPÉCIAL EN PROVENCE

Avec côte d'Azur et Haute-Provence

6 au 20 mai 1983

Hors des sentiers battus avec le maximum de confort
Des visites et du repos
Repas gastronomiques et conférences quotidiennes**\$1443**

VOYAGES ANDRÉ MALAVOY INC.

1255 Université suite 1220
MONTRÉAL P.Q. H3B 3W9 — Tél.: 861-2485

« Qui dit voyages, dit Malavoy »

TROIS DÉPARTS
GARANTISACCOMPAGNÉS
DE MONTRÉAL

EXTRÊME-ORIENT

Japon, Hong-Kong, Bali, Singapour, Thaïlande, Philippines et Hawaï

28 avril au 22 mai — 24 jours

Prestations terrestres U.S. \$2050
Billet d'avion Can. \$2257

terratours

CPAair

RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE

8 au 28 mai — 20 jours
Canton — Guilin — Shanghai — Soochow
Nankin — Pékin

Avion et prestations terrestres Can. \$3830

terratours

CPAair

ANGLETERRE — IRLANDE
PAYS DE GALLES — ÉCOSSE8 au 27 mai — 19 jours
Circuit en autocar de luxe

Avion et prestations terrestres Can. \$2495

terratours

British
airways

VOYEZ VOTRE AGENT DE VOYAGES

GUIDES DE LANGUE
FRANÇAISE

terratours

GRÈCE

858 +

CIRCUIT GRÈCE
BASE DOUBLE
7 JOURS 399 ET +

EUROPE

1 NUIT GRATUITE

SUR BASE DOUBLE

HAUTE SAISON

699 ET +

VOLS RÉGULIERS

BASSE SAISON

538 ET +

PARIS

à partir de

2 sem.

3 sem.

4 sem.

5 sem.

R-5

329

459

579

689

R-18

529

599

779

869

KIM. ILLIM. ASSUR. ET TAXES INCLUS
SUR DEMANDE 1, 6 A 12 SEM.
PLAN ACHAT RACHAT DISPONIBLE

Même prix pour Peugeot ou Citroën.
Sur demande, catégorie moyenne.
Prix min. selon disponibilité / saison / âge.

POUR LES DÉPARTS DU SAMEDI
PRIX PAR PERS. SUR BASE DOUBLE BASSE SAISON

2 sem.

3 sem.

4 sem.

5 sem.

R-5

675

750

825

850

R-18

792

819

909

964

KM ILLIMITES, ASSURANCES ET TAXES INCLUS
PRIX BASE SUR TARIF MINIMUM EN DATE DU 15 MARS

AVEC LE CIRCUIT DE VOTRE CHOIX
(TERRATOIRS, TOURS CHANTECLER ETC...) OBTENEZ 2 NUITS GRATUITES

AVEC CHAQUE EURAILPASS
1 GUIDE MICHELIN VERT GRATUIT

CROISIÈRE ET DESTINATION SOLEIL
POUR LES VÉRITABLES SPÉCIAUX APPELÉZ 844-6795

ASSURANCES, TAXES, FRAIS DE SERVICES ET GESTION EN SUS

ACCEPTONS

VISA

MasterCard

AmEx

1081A, rue Saint-Denis, Montréal

288-2322

Permis du Québec

Agence de voyages
VOYABEC
INC.

DIMINUEZ VOS COÛTS DE VOYAGES

« L'inplant » est un plan de travail s'adressant à toute entreprise commerciale, désireuse de diminuer ses coûts de voyages. Pour plus d'information, écrivez au:

DOSSIER 1113, Le Devoir, C.P. 6033
Succ. Place d'Armes, Montréal, H2Y 3S6

BERGERON BERGERON BERGERON

Voyages BERGERON Inc. établie depuis
au-delà de 30 ans — étant le pionnier des voyages par autocar — vous
confirmera vos réservations immédiatement.

ÉTÉ 83 par americanada

VOYAGE EN GROUPE AVEC ACCOMPAGNATEUR

AVION-AUTOCAR-OUEST CANADIEN - 13-14-15 jours

commençant à Calgary vers Banff - Lac Louise - Jasper - Kamloops - Victoria - Vancouver - Kelowna-Revelstoke-Calgary

Prix par pers. - base de 2 13 jrs 919\$ 14 jrs 949\$ 15 jrs 979\$
Incluant: le transport par autocar, les hôtels, les visites, manutention des bagages et billet du Stampede, 3 personnes partageant la même chambre, réduction de 60 \$ par pers.

Prix aériens en sus - super Nolinrix sur sem. 379\$ - fin sem. 399\$

AVION-AUTOCAR-LA CALIFORNIE-L'ARIZONA-LE NEVADA 15 jours

Départs de Montréal: 25 juin, 9-16-23-30 juillet, 13 août, 3-10-17-24 sept. et le 1 oct.

Prix par pers. - base de 2
(3 pers. dans la même chambre, réduction de 60 \$ par pers.)
avion en sus - Tarif Nolinrix

1135\$
685\$

VOYAGES PAR AUTOCAR

L'OUEST CANADIEN - 23 jrs - Départs de Montréal 2-9-16-23-30 juillet

prix par pers. (base de 2 pers.) 1 395\$

LA CALIFORNIE - 23 jrs - Départs de Montréal 2-16-30 juillet, 3-10-17-24 sept.

prix par pers. (base de 2 pers.) 1 459\$

LA LOUISIANE FRANÇAISE - 16 jrs - Départs de Montréal 2 juillet - 3 sept. 1 oct.

prix par pers. (base de 2 pers.) 989\$

CHICAGO - NOUVELLE-ORLÉANS - ST-PETE BEACH - 16 jrs Départs de Montréal

16 et 30 juillet, 13 août et 10 octobre

prix par pers. (base de 2 pers.) 909\$

LES MARITIMES - 14 jours - Départs de Montréal - 25 juin - 2, 4, 9, 10, 11,

16, 17, 18, 23, 25 et 30 juillet - 1, 6, 8 et 13 août.

prix par personne (base de 2 pers.) 809\$

LES BELLES PLAGES DE LA FLORIDE - 16 jours - Départs de Montréal

les 16 et 30 juillet 839 \$

A tous ceux que la santé intéresse

Club de santé

sous le soleil d'Hollywood Floride

Au fabuleux Attaché Motel sur le bord de la mer

15 jours; du 1er au 15 mai 1983 695\$

Sous la surveillance de Lucille et Gilles Bordeleau N.D.

Incluant: les transferts, manutentions des bagages,

hébergement, pourboires à l'hôtel.

Examen physique chaque matin. Causeries.



**voyages
BERGERON INC.**
Détenant d'un permis du Québec

1, Complexe
Desjardins
Tour sud, suite 3004
281-16617725, rue
Saint-Denis
273-33017190, boul. Pie-IX
376-6700 ou
374-4740Saint-Eustache
68, rue St-Laurent
(514) 472-6112

BERGERON BERGERON BERGERON

TOURISME



Perchoirs des hérons et palmiers au tronc squelettique et élancé

Le Brésil, par la porte arrière

par Michel Arseneault

CAMPO GRANDE — Le sympathique convoi ferroviaire aurait bien pu être affublé du titre de « Mato Grosso Express ». Ce train, qui traverse plusieurs centaines de kilomètres de forêt tropicale marécageuse, met douze heures pour se rendre depuis la frontière brésilienne avec la Bolivie, jusqu'à Campo Grande, capitale de l'état de Mato Grosso do Sul. Il s'agit d'une voie d'accès directe au cœur du géant sud-américain.

Tout au long du trajet de 429 km, la flore et la faune ne cessent d'étonner. Le premier spectacle qui défille par la fenêtre est celui de marais, aux eaux tantôt limpides, tantôt boueuses, qui s'étendent à perte de vue, de

quelques arbres chétifs, de quelques montagnes, au loin, tombées là comme par hasard.

Il s'agit d'un parcours à travers ce qui pourrait bien être un des plus grands sanctuaires naturels d'oiseaux au monde. Le convoi, qui a pris la bonne habitude de ne pas s'éloigner du tracé établi par la voie ferrée, a cessé d'effrayer les volatiles il y a longtemps.

Parmi les centaines d'espèces de vertébrés emplumés qui y ont fait leur nid, on repère le héron facilement. On le reconnaît à son cou élancé et légèrement courbé; à ses pattes qui rendent évidente la raison pour laquelle on l'appelle aussi « oiseau échassier ». On remarque tout particulièrement le héron blanc à tête rouge et noire, dont les couleurs sont aussi éclatantes

que celles d'un drapeau.

Leurs perchoirs sont les rares arbres squelettiques qui cèdent peu à peu la place à des palmiers au tronc aussi droit que les poteaux d'électricité qui longent fidèlement la voie ferrée, palmiers qui cèdent eux-mêmes la place à des arbres au feuillage si dudu qu'on dirait des chrysanthèmes verts atteints de gigantisme.

Les joncs touffus et l'herbe longue d'un vert... fluorescent, aurait-on dit il y a une dizaine d'années, servent d'abri aux très nombreux crocodiles qu'on ne voit pas. En revanche, on peut voir d'immenses papillons, éventails de satin noir et violet, qui brillent au soleil du midi. Des libellules audacieuses se frayent un chemin entre les nénuphars, de curieuses juncos blanches, et ces fleurs dont la délicatesse jure avec leur couleur, un jaune frondeur et sans vergogne.

Leur odeur, qui pénètre à l'intérieur des wagons à demi vides par les fenêtres toutes grandes ouvertes, se mêle à celle du café — très corsé et aussi très sucré — qu'on offre aux passagers toutes les quinze minutes. Seront également servies les eaux gazeuses et la bière, qu'on consomme en quantité, en raison de la chaleur et de l'humidité.

Le train fait un arrêt de quelques minutes dans une

toute petite gare. Le corps d'un jaguar ou « tigre du Brésil », git sur un des deux bancs qui servent de « salle d'attente ». Les voyageurs descendent en vitesse pour acheter du poisson frit d'un garçon aux cheveux si blonds qu'il pourrait être Scandinave.

Ils sont en effet venus de partout au monde les Brésiliens qui habitent aujourd'hui dans les quelques maisons sur pilotis, aux verandas protégées par des moustiquaires, qu'on a pu apercevoir.

Les autochtones qui peuplaient la région, au début du siècle encore, sont aujourd'hui quasiment disparus. Ayant d'abord combattu les premiers colons, qui organisaient des « battues » pour en faire des esclaves, les Amérindiens ont ensuite tenté d'empêcher la pénétration du chemin de fer. « Les Indiens », explique une publication du RFF (Réseau ferroviaire fédéral), « grand obstacle au développement et au progrès », ont tué pendant la première décennie de ce siècle, des centaines de travailleurs « véritables héros anonymes ».

Mais les fantômes de ces hommes et de ces femmes semblent bien loin aujourd'hui de préoccuper l'adolescent de mon wagon qui gratte sa guitare et, accompagné de ses copains, et de sa copine, chante un air doux.

Une croisière inouïe

British Airways et Speedbird Holidays, M. Alan Waddell, s'attend à ce que tous les billets soient vendus: « La récession semble n'avoir aucun effet sur les voyages très chers de ce genre », affirme-t-il. Avec cette croisière, nous offrons littéralement le voyage de rêve, en mettant en vedette tout ce que le Canada et les États-Unis ont de mieux à offrir.

L'aventure commencera à Londres et comprendra une randonnée en motoneige sur un glacier des Rocheuses, un vol en petit avion au-dessus du Grand Canyon, un dîner-gala à Hawaï et un survol de Manhattan en hélicoptère. Les passagers (au maximum 100) auront l'occasion de séjourner dans des hôtels de grand luxe, de savourer la plus fine cuisine accompagnée des meilleurs crus, et de vivre dans le plus grand confort du début à la fin de ce voyage grandiose. La date du départ: le 22 août 1983.

Le directeur général de Speedbird Holidays, M. Alan Waddell, s'attend à ce que tous les billets soient vendus: « La récession semble n'avoir aucun effet sur les voyages très chers de ce genre », affirme-t-il. Avec cette croisière, nous offrons littéralement le voyage de rêve, en mettant en vedette tout ce que le Canada et les États-Unis ont de mieux à offrir.

La croisière commencera par un vol de 3h 45 en Concorde qui amènera les passagers de Londres à Washington. L'arrêt suivant se fera à Las Vegas et au Caesars Palace. Le jour suivant, les invités survoleront le Grand Canyon en petit avion avant de reprendre leur Concorde pour se rendre à San Francisco, où ils passeront deux jours.

Concorde entreprendra ensuite son premier vol super-sonique commercial au-dessus du Pacifique pour amener ses passagers à Hono-

lulu, pour trois jours. Les étapes suivantes seront Vancouver et Edmonton, avec une incursion dans les Rocheuses. Les visites comprendront une randonnée sur le champ de glace Columbia et une balade en motoneige sur le glacier Athabasca.

Le dernier arrêt se fera à New York (trois nuits) où une réception sera donnée à l'hôtel Plaza. Le survol de Manhattan en hélicoptère, un spectacle sur Broadway et un dîner de clôture sont éga-

lement au programme. Le jour suivant, Concorde ramènera ses passagers « privilégiés » à Londres.

Le capitaine Brian Walpole, directeur général, Concorde, déclarait récemment: « Ce voyage est aux vacances à forfait ce que la Rolls Royce est aux voitures familiales. Je me plais à croire qu'il s'agira là du début d'une grande tradition. Après tout, il y a toujours eu un marché pour les Rolls Royce! »

Comment s'y rendre

Depuis la Bolivie: il est possible de parcourir en avion les quelque 1.800 km qui séparent La Paz (Bolivie) de Puerto Suarez, localités boliviennes à la frontière avec le Brésil. L'unique transporteur aérien qui assure cette liaison est TAM (Transport aérien Militaire), des forces armées boliviennes, qui offre au public un vol très économique (moins de \$20) entre les deux localités, trois fois par semaine. Des taxis attendent à l'aéroport de Puerto Suarez pour conduire les passagers à Corumbá, de l'autre côté de la frontière, un trajet d'une dizaine de kilomètres (\$1 par personne environ). Une fois arrivé à Corumbá, il faut se rendre au poste de police de la gare pour faire étamper son passeport. (Les citoyens canadiens n'ont pas besoin de visa pour entrer au Brésil).

Deux trains par jour (matin et soir) quittent Corumbá à destination de Campo Grande. Les prix des billets sont d'environ \$5 et \$3, en première et seconde classe, respectivement, sans grande différence entre les deux catégories, toutes deux fort confortables. Il y a aussi un wagon-restaurant qui sert des repas à prix modiques. Il est possible de se rendre de Campo Grande à São Paulo en avion, en train (plus de 24 heures), ou en autocar (16 heures environ).

Les touristes doivent s'attendre à subir un contrôle minutieux de leurs bagages par la police brésilienne, Corumbá étant la principale porte d'entrée de la cocaïne bolivienne au Brésil.

Économisez cette saison à Miami Beach

ENCORE DES CHAMBRES FACE À LA MER DISPONIBLES MAINTENANT POUR MARS ET LES PÂQUES

Profitez de nos plus bas prix. Pour la première fois de son histoire, le Best Western Sahara Oceanfront Resort à Sunny Isles (le centre des activités à Miami Beach) a réduit ses prix pour mars et les Pâques. À partir de seulement \$25.50 par jour, par personne, en occupation double, du 14 mars au 15 avril, vous séjournez dans un hôtel par excellence, offrant toutes commodités... Piscine, plage ensolaillée, bar-patio, spectacles, activités du matin au soir, tennis et golf gratuits. Réservez sans délai. Voyez votre agent de voyages.

Au Québec, téléphonez sans frais (418) 647-3775 ou à Montréal (514) 931-0717. Ou écrivez à: Best Western Sahara Resort, Dept. MLD, P.O. Box 6725, Miami Beach, Florida 33154.

À LA RECHERCHE d'ALEXANDRE



Profitez de ce forfait VIA. Entre le 5 mars et le 10 juillet prenez le train pour Toronto et visitez le Royal Ontario Museum. Quelque 200 oeuvres d'art de la Grèce antique y sont présentées, illustrant l'époque d'Alexandre le Grand et de ses conquêtes qui devaient marquer le début de la période hellénistique. Plus de la moitié de ces oeuvres sont présentées pour la première fois à l'extérieur de la Grèce.

Par la même occasion, si vous êtes là entre le 19 mars et le 19 juin, admirez « Les Trésors de la Tour de Londres ». Pour la première fois en 900 ans, quelque 120 pièces de la collection d'armes et armures datant de la période comprise entre le XIV et le XIX siècles s'échappent de la Tour de Londres!

Faites-vous plaisir et profitez du forfait VIA comprenant le voyage aller-retour, une nuit à l'hôtel et l'entrée à l'une des expositions. Il est nécessaire de réserver à l'avance.

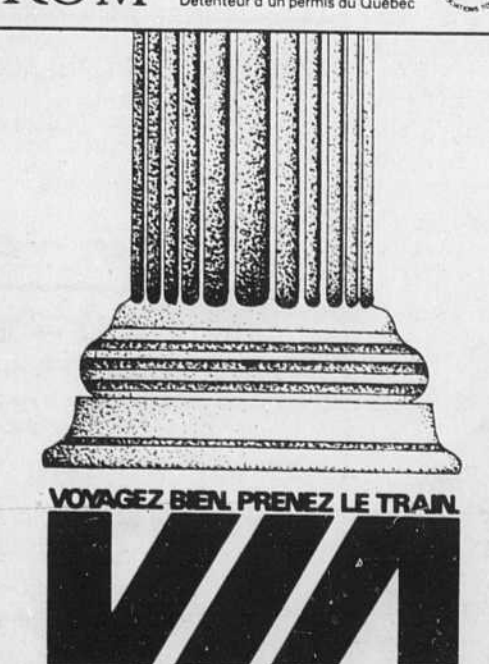
112\$* de Montréal

Pour renseignements et réservations, téléphonez à votre agent de voyages ou VIA au 871-1331; notre standard téléphonique est ouvert 24 heures par jour.

*Prix par personne, deux par chambre au Holiday Inn (centre ville). Légère augmentation après le premier mai. Autres hôtels et nuits additionnelles moyennant supplément; ajoutez 5,50\$ pour l'entrée aux deux expositions; les prix sont sujets à changements sans préavis.

C'est fou c'est captivant!

ROM Détenteur d'un permis du Québec



Régie des permis d'alcool du Québec

AVIS DE DEMANDE DE PERMIS D'ALCOOL

Toute personne société ou groupement visé dans l'art. 60 du Code de procédure civile peut, par écrit motivé, assermenté et transmis à la Régie, s'opposer à une demande de permis ci-après énumérée, dans les 15 jours de la présente publication, ou s'il y a eu opposition, intervenir en faveur dans les 30 jours de cette publication.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée du certificat attestant de son envoi au requérant ou à son procureur, par poste recommandée, et être adressée à la Régie des permis d'alcool du Québec, 1, rue Notre-Dame Est, suite 9200, Montréal Québec, H2Y 1B6.

Nom adresse	Nature de la demande	Endroit d'exploitation
BUFFET ROLLAND INC Salle Ville Emard Enr 184 Smith LASALLE	1 rest Demande corrigée	2922 Jolicoeur MONTREAL
117007 CANADA INC 11600 Boul. Gouin ouest, app 310 PIERREFONDS	1 épicerie	5363 Chemin Queen Mary MONTREAL
PERRON René 708 Pierre Boisseau VERCHERES	1 épicerie	8950 Sherbrooke est MONTREAL
COMPAGNIE MOULIN A CAFÉ ESPRESSO INC 1260, Avenue du Dr. Penfield, app 1005 MONTREAL	1 restaurant sur terrasse	2046, de la Montagne MONTREAL
119009 CANADA INC Chez Orphée 5136 Hutchison OUTREMONT	2 restaurants sur terrasse/ 1 restaurant avec spectacles	362 avenue Fairmount ouest MONTREAL
RESTAURANT SIDHESHWARI INC Sidheshwari 2085 Guy app 302 MONTREAL	1 restaurant	4980 Boul. Décarie MONTREAL
116343 CANADA INC Restaurant le Bon Plat Enr 2 Garland DOLLAR DES ORMEAUX	1 restaurant/ 1 bar	2395 des Carrières MONTREAL
BEGIN Michel 1845 est Ontario MONTREAL	autorisation spectacles	1845 est Ontario MONTREAL
DELIRUBIN LTÉE 5975 Mountain Sights MONTREAL	1 bar additionnel/ Changement d'endroit d'exploitation permanent (1 restaurant)	555 Boul. Dorchester ouest MONTREAL
LES PRODUCTIONS GOLLIATH INC Les foudaines Electriques 4090 Mentana MONTREAL	1 bar avec danse et spectacles	97 est Ste-Catherine MONTREAL
118988 CANADA INC Restaurant le Navire 1930 Ferrier LAVAL	2 restaurants/ 1 bar	427-429 St-Vincent MONTREAL
99091 CANADA LTÉE l'Imaginaire II 4205 Chambord MONTREAL	1 bar/ 1 restaurant	900-914 Rachel est MONTREAL
117463 CANADA INC Krimos Pâtisserie et Dépenseur 8520 Bloomfield app 8 MONTREAL	1 épicerie	995 avenue Ogilvy MONTREAL
ALIMENTATION FORTIER LABELLE INC La maisonnée 6708 Christophe-Colomb MONTREAL	1 épicerie	1290 Jarry est MONTREAL
ALIMENTATION JACQUES INC La Maisonnée 5680 Terrasse Masson ST-HUBERT	1 épicerie	2960 Chemin Chambly LONGUEUIL
LANDRY Lola 16211 Boul. Gouin ouest STE-GENEVIÈVE	1 restaurant avec danse et spectacles	16211 Boul. Gouin ouest STE-GENEVIÈVE

Le président et directeur général
Ghislain K. Laflamme, avocat

ECUADOR-GALAPAGOS
20 jours
QUITO/JUNGLE AMAZONNIENNE
OTOVALO/GUAYACIL
GALAPAGOS: CROISIÈRE 7 JOURS
DEPART: 19 juillet — RETOUR: 7 août
Portion terrestre: \$1300.00 US*
Portion aérienne: \$849.50 cad.*
Prix sujets à changement
Détenteur d'un permis du Québec

ENCORE
Hôtel
Castelhaïti
Hôtel moderne de renommée internationale
au service de la clientèle canadienne depuis 25 ans.
C.P. 446, Port-au-Prince, Haïti. Tél.: 2-0624
DOLLAR CANADIEN AU PAIR CONTRE
LE \$U.S. POUR REPAS ET BOISSONS
CLARKE Inc. — 1117 O. Ste-Catherine, Mtl — 844-4421

POUR VOS VACANCES EN EUROPE PENSEZ AUTOMOBILE AVEC EUROP AUTO
europcar
AIR FRANCE
OU LES PLANS ACHAT RACHAT
CITROËN TT **TALBOT**
HORS TAXES HORS TAXES
EXCLUSIVITÉ
LA MEILLEURE SOLUTION
LES MEILLEURS TARIFS
EXIGEZ DE VOTRE AGENCE
LES PLANS
SUPER SERVICE
AIR FRANCE
EUROP AUTO
Permis du Québec

VACANCES AU SOLEIL
L'année longue en Algarve (Portugal)
APPARTEMENTS À LOUER
Condominium complètement meublé
au bord de la plage en QUARTEIRA
(porte de la Méditerranée)
à des prix très abordables
(location à court et long terme)
Renseignements: Tél. (514) 284-9510
Les Entreprises Pereira
4300, Hôtel-de-Ville, Montréal H2W 2H4

POUR L'EUROPE
Réservez vos billets d'avion et automobiles
à des prix économiques
N.Y.-Bruxelles ouvert un an \$538 US — \$189 US — N.Y.-Francfort
ouvert un an \$488 US, \$8 \$199 US — WARDAR — PARIS à partir
de \$548, LONDRES \$499 Printemps-Automne 83, pour toute RESA
Gtd. SPECIAL AUTO

DEPUIS 1948 LOCATIONS AUTOMOBILES ET CAMPERS
POUR L'EUROPE — VENTES et LOCATIONS hors-taxe, as-
surances internationales, etc...

SERVICE EUROPÉEN DE TOURISME AUTOMOBILE
2050 rue Mansfield — Mtl. tél.: 281-1040
Depuis 36 ans au service des voyageurs, a inventé et innové
pour vous le plan TT financé dit "Achat-Rachat" et le kilo-
métrage illimité. Profitez-en au maximum.

ACHAT-RACHAT
Locations — vente hors-taxe toutes marques Européennes
livrables Paris-Bruxelles etc... Permis international — As-
surances automobiles internationales — Locations
achat-rachat RENAULT-VW-TALBOT-CITROËN, etc... (Ci-
troën 2CV 3 semaines \$299 avec 2 billets avion.)
PARIS SPÉCIAL — LOCATIONS AUTOS
Avec billets avion — Prix semaine — Taxes incluses — ki-
lométrage illimité — RENAULT 5, CINQ PORTES \$149. —
RENAULT 14 et VW GOLF \$169. — RENAULT 18 \$199.
VOYAGES S.E.T.A. VOYAGES
Tous billets d'avion-bateau-train-euro-railpass pour l'Euro-
pe. Tours vers CUBA, le MEXIQUE, les ANTILLES,
CLUB MED etc... Pour Paris tarifs spéciaux groupes.
MONTREAL - PARIS - MONTREAL: Prix spécial \$548
NEW YORK - MADRID à partir de \$449 us
TOURING CLUB DE FRANCE
2050 Mansfield, Mezzanine B
Métro Peel — Tél.: 281-1040 PERMIS DU QUÉBEC

Suite à une augmentation de ses ventes de 4.5 % en 1982

Pétro-Canada a haussé sa part de marché au Québec

par Claude Turcotte

Pétro-Canada affirme avoir été la seule compagnie pétrolière à augmenter ses ventes au détail l'an dernier au Québec. La hausse aurait été de 4 % à 5 %, ce qui lui donne environ 20 % du marché.

C'est ce qu'a soutenu hier devant le Club de l'électricité de Montréal, M. John McNicholas, qui est directeur des prévisions économiques, des politiques et de la réglementation de l'industrie chez Pétro-Canada.

Toutefois, à part la position relative un peu plus favorable de Pétro-Canada par rapport à ses concurrents, le conférencier n'avait vraiment aucune nouvelle enco-



rageante à communiquer au sujet de l'industrie pétrolière en général et de celle du Québec en particulier. Comme bien d'autres analystes, il pense que le déclin de la demande de produits pétroliers va se poursuivre en 1983. Au total, les ventes ont baissé de 11 % au Canada l'an passé et de 14 % au Québec. L'Office national de l'énergie prévoit que la baisse cette année sera au Canada de 9 %; M. McNicholas se montre un peu moins pessimiste et prévoit un déclin de 5 % à 6 %.

Il a bien sûr fait allusion à la fermeture de plusieurs raffineries en admettant que Montréal a été plus frappée que d'autres à cet égard, mais il s'est dit incapable d'expliquer pourquoi cette ville a perdu trois importantes raffineries (Texaco, BP et Esso) alors que l'Ontario n'en a perdu qu'une relativement petite.

M. McNicholas a souligné par ailleurs que la production au Québec est à peu près ajustée à la demande des Québécois. Toutefois, la situation où le Québec agit comme point d'exportation de produits pétroliers est en voie de disparition et il pourrait même arriver que les importations soient à la hausse, a-t-il ajouté.

Pour sa part, Pétro-Canada effectue des améliorations de près de \$150 millions à sa raffinerie de Montréal-Est, non pas pour l'agrandir, mais pour lui permettre de raffiner davantage de produits légers et moins d'huiles lourdes. En revanche, il n'est aucunement question de rouvrir la raffinerie achetée de BP, qui est du reste considérée comme vétuste.

Pour le moment, Pétro-Canada s'intéresse davantage au sort de ses 1,012 stations-service à travers le Canada, mais principalement au Québec et en Ontario. Il s'agit de stations acquises de Fina et des 613 obtenues récemment de BP. Au Québec, Pétro-Canada possède environ 635 stations-service, dont 240 por-

tant pour encore quelque temps l'identification de BP.

M. Roger Lhoumeau, des relations publiques de Pétro-Canada, indiquait d'ailleurs hier qu'une étude est présen-

tement en cours afin d'évaluer la situation et de voir ce qu'il faudra faire avec ces stations, qui sont parfois voisines l'une de l'autre, un poste de Pétro-Canada étant

situé tout près d'un point de vente de BP. Il faudra attendre encore quelques mois pour connaître les résultats de cette étude.

M. Lhoumeau pense ce-

pendant que la plupart des stations-service seront maintenues en activité, parce que souvent des stations voisines et concurrentes ont des clientèles différentes.

La portion du pétrole dans le bilan énergétique descend à 58 %

par André Bouthillier

En septembre 1982, la part du pétrole dans le bilan énergétique québécois n'était plus que de 58 %, comparativement à 60,1 % à la fin de 1981 et à 74,2 % en 1970.

C'est ce que révèlent des résultats préliminaires du ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec, dont LE DEVOIR a pris connaissance.

La baisse de l'importance de la consommation de pé-

trole s'est faite au profit de l'électricité, qui a vu sa part passer de 30 % à 32 %, de janvier à septembre 1982. En 1975, la part de l'électricité n'atteignait que 22 %. Le gaz naturel a également accru sa place dans le portrait énergétique québécois, grimpa de 7 % à 9 % depuis 1975. Quant aux autres formes d'énergie (charbon, énergies nouvelles...), elles n'ont à peu près pas bougé à 1 %.

Ces résultats préliminaires devraient être utilisés par les participants à la com-

mission parlementaire sur l'énergie, qui débutera la semaine prochaine à Québec. Jusqu'ici, une cinquantaine d'organismes et d'individus ont demandé à se faire entendre au cours des six jours de la commission. Cette dernière a été convoquée par le ministre de l'Énergie et des Ressources, M. Yves Duhaime, pour faire le point sur la politique de l'énergie mise de l'avant par son gouvernement en 1978.

Dans le livre blanc de juin 1978 sur l'énergie, l'ex-minis-

tre Guy Joron proposait de diminuer sensiblement la part du pétrole au profit de l'électricité. L'objectif d'alors était d'augmenter la part de l'électricité à 41,0 % en 1990 et à 44,9 % en 1995, et de diminuer celle du pétrole à 40,4 % et à 34,8 % respectivement. Concernant le gaz, on espère maintenant lui donner une portion de 16 % en 1990 (12 % dans le livre blanc).

La consommation de pétrole au Québec chute sensiblement d'année en année, si l'on se fie aux dernières statistiques officielles publiées hier par le ministère de l'Énergie et des Ressources. Ainsi, en 1981, la consommation de produits pétroliers a diminué de 10,5 % par rapport à 1980. Depuis 1973, année de la première crise de l'or noir, elle a chuté de 18,3 %.

Cette réduction de la consommation a eu un effet négatif sur les importations de pétrole brut au Québec, en baisse de 7 % par rapport à 1980. Elle est principalement attribuable à la hausse accélérée des prix du pétrole brut livré aux raffineries (plus 53 %).

Leve qu'à 14 %, soit \$14 millions sur \$100 millions environ. « Non seulement cette part est trop petite pour justifier la construction d'une usine au Québec, mais un tel projet serait dispendieux pour la compagnie, parce qu'il lui faudrait franchiser ses activités de fabrication », d'expliquer également M. Le-roux.

L'homme d'affaires croit par ailleurs que sa compagnie pourrait connaître un développement plus important au Québec si le gouvernement provincial acceptait de modifier sa politique d'achat. « Nous comprenons et acceptons très bien la politique d'achat chez-nous mise de l'avant par Québec. Il s'agit d'une mesure naturelle visant à créer des emplois ici. Cependant, nous aimerions, lorsque le produit n'a pas ou peu de contenu québécois, que le contenu canadien soit considéré avant les autres », a-t-il conclu.

certaines de ses produits en sol québécois, où elle est présente depuis une vingtaine d'années, a déclaré hier le vice-président pour l'Est du Canada de Motorola, M. Claude Perron, au cours de la cérémonie traditionnelle de la première pelletée de terre.

« Il faudra d'abord étudier le potentiel de développement de nos produits au Québec », s'est-il-il cependant empressé d'ajouter. Présentement, la portion du marché québécois dans les ventes de Motorola au Canada ne s'é-



Motorola investit dans un nouveau siège régional

par André Bouthillier

La compagnie américaine Motorola a commencé hier à Ville Saint-Laurent la construction du nouveau siège régional, pour l'Est du Canada, de sa division des communications. Évalué à \$2 millions, ce projet permettra de relocaliser les services d'administration, de vente et de pièces présentement situés dans un édifice jugé trop étroit, rue Lebeau à Ville Saint-Laurent. Le nouvel immeuble de 10,200 pieds carrés sera prêt en juillet.

Motorola est un important fabricant de systèmes de communications industriels, dont la radio mobile à hautes fréquences. Au Canada, l'entreprise de Chicago exploite une usine à Toronto; elle emploie une centaine de personnes au Québec dans les services ci-haut mentionnés.

À long terme, la compagnie envisage de fabriquer

Malgré l'hiver clément, le trafic est en baisse sur le St-Laurent

par Guy Deshaies

Même si l'hiver a été particulièrement clément cette année et qu'aucun embâcle sérieux n'est venu entraver le mouvement des navires sur le Saint-Laurent, il y a eu moins de bateaux sur le fleuve cet hiver à cause de la mauvaise situation économique et parce que les armateurs ne pouvaient prévoir que le Saint-Laurent serait dégagé presque constamment.

En janvier dernier, il y a eu 368 mouvements de navires entre Montréal et

Grondines, soit une diminution de 17 % par rapport aux 444 déplacements enregistrés en janvier 82. Entre Grondines et le Bas-du-fleuve, il y a eu 421 mouvements par rapport à 493 en janvier 82, une baisse de 14,6 %.

Au chapitre du tonnage, ces chiffres peuvent toutefois être légèrement trompeurs, puisque les navires, d'année en année, sont un peu plus gros, ce qui fait qu'en moins de mouvements, on arrive parfois presque au même tonnage. Mais cette tendance à la baisse du trafic s'observe maintenant depuis trois ans et elle signifie des pertes en recettes de quai, de pilotage et autres.

Selon M. Jean-François Gravel, du Centre d'information du trafic maritime, il se peut que les statistiques du mois de février et, surtout, de mars soient plus encourageantes, si l'on suppose

que l'absence de glace sur le Saint-Laurent est maintenant connue des armateurs dans le monde et que des itinéraires peuvent maintenant être prévus, maintenant plus que la Voie maritime a déjà fait savoir que les écluses ouvraient le 31 mars, ce qui est relativement tôt.

Le beau temps a, en revanche, permis des économies importantes de mazout au ministère public du côté des brise-glace qui n'ont pratiquement pas travaillé cet hiver en dehors de leurs patrouilles régulières.

Ainsi le Norman McLeod Rogers a passé l'hiver à Trois-Rivières et il se trouve présentement dans le Saguenay avec le DesGroseillers et le Radisson pour faciliter le débit du Saguenay mais ces navires n'ont pas été appelés cet hiver à combattre des embâcles pendant des journées entières comme cela arrive fréquemment.

CARTES D'AFFAIRES

**MADELINE ARBOUR
BERNARD MORISSET**

DECORATEURS-ENSEMBLERS
DESIGNERS D'INTERIEURS

878-3846

266 est. St-Paul, Vieux Montréal

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS

Fondée en 1992
Brevets d'invention
Marques de commerce
Dessins industriels - Droits d'auteur

1514, Docteur Penfield
Montréal H3G 1X5 Tél. (514) 934-2272
Téléc. 05-268656, Cable MARION
Télécopier international Xerox 400

**VERMETTE, DUNTON,
De WEVER, CARON,
RAINVILLE & TOUPIN**

avocats
Suite 2104, Tour de la Bourse
800, Square Victoria
Montréal, Canada H4Z 1H1
Téléphone: (514) 866-6743
Clermont Vermette, c.r. Jaime W. Dunton
John Caccia, M.A.N. Louis A. Toupin
Marc De Wever Jean-Pierre Saintonge, M.A.N.
Michel Caron Jean-Jacques Rainville
Robert Caron Francine M. Jacques
Joël Mercier Réjean Roux
Pierre Soutreau Suzanne Courteau
Marc Lapierre Catherine Lapointe
Michel Corbeil
Emilien Brail, c.r. — conseil

SPECIAL
MACHINE A ECRIRE ELECTRONIQUE PORTATIVE
OLIVETTI PRAXIS 35
10-12-15 lettres au pouce.
Dispositif de correction.
Elément d'écriture (marguerite) et cartouche-ruban interchangeables.
CANADA DACTYLOGRAPHIE INC.
7035 av. du Parc, Montréal
270-1141



**Compagnie Pétrolière
Impériale Ltée**

Assemblée annuelle et assemblées extraordinaires des actionnaires

L'assemblée annuelle et les assemblées extraordinaires des actionnaires de la Compagnie Pétrolière Impériale Ltée auront lieu le vendredi 22 avril 1983, à 11 heures (heure normale de l'Est), au Salon Canadien de l'Hôtel Royal York, 100, rue Front ouest, Toronto (Ontario).

Le conseil d'administration
Le secrétaire général
R. J. Michaelides

Toronto, le 18 mars 1983



Pollution
des rivières,
eau potable
en
DANGER!

ASSOCIATION QUEBÉCOISE DES
TECHNIQUES DE L'EAU



Nouvelle émission / mars 1983

\$100,000,000 (É.-U.)

Compagnie des Chemins de Fer Nationaux du Canada

(appartenant en totalité au Gouvernement du Canada)

Débentures amortissables 12% échéant en 2013

Salomon Brothers Inc

McLeod Young Weir Incorporated

Richardson Greenshields Securities Inc.

The First Boston Corporation

Goldman, Sachs & Co.

Lehman Brothers Kuhn Loeb

Merrill Lynch White Weld Capital Markets Group

Merrill Lynch, Pierce, Fenner & Smith Incorporated

Morgan Stanley & Co.

Incorporated

Dominion Securities Ames Inc.

Atlantic Capital

Basile Securities Corporation

Bear, Stearns & Co.

Blyth Eastman Paine Webber

Burns Fry and Timmins Inc.

Dillon, Read & Co. Inc.

Donaldson, Lufkin & Jenrette

Drexel Burnham Lambert

E. F. Hutton & Company Inc.

Kidder, Peabody & Co.

Lazard Frères & Co.

Prudential-Bache

L. F. Rothschild, Unterberg, Towbin

Shearson/American Express Inc.

Smith Barney, Harris Upham & Co.

UBS Securities Inc.

Warburg Paribas Becker

Wertheim & Co., Inc.

Dean Witter Reynolds Inc.

Wood Gundy Incorporated

Bell Gouinlock Incorporated

Midland Doherty Inc.

Nesbitt Thomson Securities Inc.

Pittfield, Mackay & Co., Inc.

Alex. Brown & Sons

Daiwa Securities America Inc.

A. G. Edwards & Sons, Inc.

EuroPartners Securities Corporation

Robert Fleming

Hudson Securities, Inc.

Kleinwort, Benson

Ladenburg, Thalmann & Co. Inc.

Levesque, Beaubien Inc.

Moseley, Hallgarten, Estabrook & Weeden Inc.

The Nikko Securities Co.

Nomura Securities International, Inc.

Oppenheimer & Co., Inc.

Thomson McKinnon Securities Inc.

Tucker, Anthony & R. L. Day, Inc.

Yamaichi International (America), Inc.

Geoffrion, Leclerc Inc.

Pemberton Securities Limited

Walwyn Securities Inc.

L'ACTUALITE ECONOMIQUE

TORONTO

Noranda recule à \$23

Les titres ont reculé pour une cinquième journée consécutive à la Bourse de Toronto, où l'activité a été plutôt faible. L'indice des 300 a reculé de 19,23 points à 2.116,90. Le volume des transactions a été de 7,7 millions d'unités au regard de 9,4 millions vendredi.

Parmi les industrielles, BP Refining a perdu 1-8 à \$12 7-8; West Group A 24 cents à \$1.76; Dome Pete 20 cents à \$3.35; T Canada Pipelines 1-4 à \$25 et Noranda Mines 5-8 à \$23. Mais que Toronto-Dominion, série C, a grimpé de 1-8 à \$24 1-2; Fe Industries A de 1-2 à \$13 et Shalter Hy. A de 18 cents à \$1.

Parmi les vafeurs minières, Campbell Red Lake a fléchi de 1-2 à \$28 5-8; Goldlund Mines de 10 cents à \$1.57 et Dome Mines de 10 cents à \$19. Mais Agnico-Eagle a progressé de 1-8 à \$15 et United Hill de 1-2 à \$20 1-2.

Du côté des pétroles, Westmount a délaissé 15 cents à \$1.45, nadien Natural Resources 17 cents à \$2.07 et Asamera Inc. \$28 1-4. Mais North Canadian Oils a acquis 1-4 à \$14 1-4 et Panadian Pete 1 à \$87.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Venues						Bas	Fem	Ch.	Venues						Bas	Fem	Ch.
AMCA Int	4316	526	25%	25%	34				Bankeno	0	1700	275	26%	7			
Abtl Price	606	571 ²	21 ¹ / ₂	21 ¹ / ₂	14				Barminov	0	1000	20	20				
Abtl Prg	200	200	24 ¹ / ₂	24 ¹ / ₂	14				Bat	0	1000	100	10				
Abtlbt 10	141	546	46	46	+ 14				Baton A	0	400	114 ¹ / ₂	14 ¹ / ₂				
Ackers	21	513	13	13					Baton B	0	100	514	14				
Aero	0	3500	46	46	+ 5				Beil Cond	7483	24	24	24				
Aero E	0	6000	46	41	4				Beil C	20	250	124	24				
Agaduz w	3000	75	75	75	5				Beil 180	745	519	18%					
Agaduz w	1445	514	51	51	11				Beil 200	7500	24	24	24				
Albano	4800	512	11%	11%	34				Beil 270	4470	529	29					
Ahed C	500	20	20	20	6				Black Photo	9100	516	16%					
Alm A	1445	514	51	51	11				Black Photo	7500	24	24	24				
Albany	6500	115	115	115	4				Blackey	2300	276	276	2				
Alm E	2370	514	14%	14%	14				Blackey pr	200	440	440	40				
Alm A	2370	514	14%	14%	14				Blackey pr	200	440	440	40				
Alcan	26008	517	36%	37	4				Bombard B	100	121 ¹ / ₂	121 ¹ / ₂	12				
Alcan	19800	518	36%	36%	10				Bonzo	0	100	425	425				
Alm w	150	51	51	51	10				Bonzo	0	100	425	425				
Alm w	150	51	51	51	10				Bow	745	2655	16%					
Almog S	5100	327 ²	32	32	1				Bow wlv	7	7	7	7				
Asel p	100	571 ²	21 ¹ / ₂	21 ¹ / ₂	14				Bow wlv	25	3550	326%	25%				
Alum	As	19740	525%	24%	25%				Bow wlv	20000	2600	2600	2600				
Alm A	100	571 ²	21 ¹ / ₂	21 ¹ / ₂	14				Bow wlv	20000	2600	2600	2600				
Am Eagle	0	7887	170	166	146				Brailor	Reas	4800	55%	45%				
Am Leduc	7000	30	30	30	2				Bransley	2450	511	104					
Am Leduc	7000	30	30	30	2				Bransley	2450	511	104					
Andres W	200	525%	25%	25%	16				Brascan	25753	528	27%					
Ant C	290	100	527	27	27				Brascan	1981	30	526%	26%				
Ant C	290	100	527	27	27				Brascan	1981	30	526%	26%				
And U	1153	157	157	157	+ 12				Bright A	0	100	519%	19%				
And U	1153	157	157	157	+ 12				Bright A	0	100	519%	19%				
And U	1153	157	157	157	+ 12				Bright A	0	100	519%	19%				
And U	1153	157	157	157	+ 12				Bright A	0	100	519%	19%				
And U	1153	157	157	157	+ 12				Bright A	0	100	519%	19%				
And U	1153	157	157	157	+ 12				Bright A	0	100	519%	19%				
And U	1153	157	157	157	+ 12				Bright A	0	100	519%	19%				
And U	1153	157	157	157	+ 12				Bright A	0	100	519%	19%				
And U	1153	157	157	157	+ 12				Bright A	0	100	519%	19%				
And U	1153	157	157	157	+ 12				Bright A	0	100	519%	19%				
And U	1153	157	157	157	+ 12				Bright A	0	100	519%	19%				
And U	1153	157	157	157	+ 12				Bright A	0	100	519%	19%				
And U	1153	157	157	157	+ 12				Bright A	0	100	519%	19%				
And U	1153	157	157	157	+ 12				Bright A	0	100	519%	19%				
And U	1153	157	157	157	+ 12				Bright A	0	100	519%	19%				
And U	1153	157	157	157	+ 12				Bright A	0	100	519%	19%				
And U	1153	157	157	157	+ 12				Bright A	0	100	519%	19%				
And U	1153	157	157	157	+ 12				Bright A	0	100	519%	19%				
And U	1153	157	157	157	+ 12				Bright A	0	100	519%	19%				
And U	1153	157	157	157	+ 12				Bright A	0	100	519%	19%				
And U	1153	157	157	157	+ 12				Bright A	0	100	519%	19%				
And U	1153	157	157	157	+ 12				Bright A	0	100	519%	19%				
And U	1153	157	157	157	+ 12				Bright A	0	100	519%	19%				
And U	1153	157	157	157	+ 12				Bright A	0	100	519%	19%				
And U	1153	157	157	157	+ 12				Bright A	0	100	519%	19%				
And U	1153	157	157	157	+ 12				Bright A	0	100	519%	19%				
And U	1153	157	157	157	+ 12				Bright A	0	100	519%	19%				
And U	1153	157	157	157	+ 12				Bright A	0	100	519%	19%				
And U	1153	157	157	157	+ 12				Bright A	0	100	519%	19%				
And U	1153	157	157	157	+ 12				Bright A	0							

MONTREAL

La BNC en baisse

Il y a eu presque quatre fois plus de reculs que de gains hier à la Bourse de Montréal, où les échanges se sont suivis à un rythme accéléré. L'indice composé a reculé de 2,74 points à 352,76, le seul des 11 secteurs n'a pas encaissé de reculs. Le volume des transactions a été de 1,074,573 actions échangées, au regis-

Le groupe des pétroles a cédé 6,10 points à 467,74, celui d'industrielles 2,96 à 359,95, celui des banques 2,94 à 453,03, celui des services publics 1,96 à 270,68 et celui des papeteries 0,98 à 192,10.

Parmi les industrielles, Comterm Rts., en chute de 9 cents dans un virement de 87,028 actions, a été le titre le plus. Parmi les mines et les pétroles, Hudson's Bay Mining and Tung, moins 1-2 à \$18 dans un virement de 45,871 unités, vit tête.

Il y a eu 35 titres en avance, 120 en recul et 42 inchangés pour un total de 197.

Parmi les autres valeurs actives, Dome Mines a abandonné à \$19 1-4; Alcan 1-2 à \$37; Banque de Montréal 3-8 à \$28 1-8; Canada Pipelines 1-4 à \$25; CP Ltd. 1-4 à \$42 1-2; Banque Nationale du Canada (BNC) 1-4 à \$11 1-8 et Falconbridge Copper Corp. \$17.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

[illegible]

L'or et l'argent

	Americ. M.	5000	2100	\$475
Bachelor	10000	50	50	50
Bakerific	10000	50	50	50
Bateman	2000	13	13	13
Belchs	10300	55	48	48
Branson	5000	44	44	44
Brenewe	8500	46	46	46
Carrier Re	6000	60	51	51
Cons I Rs	8500	40	40	40
Dumont	14000	29	26	26
Dyno Mn	1000	46	46	46
E Sul M	1000	46	46	46
Expto Geo	13000	46	45	45

Goldex Ild	3100	112	110
Jtown	4000	27	27
Kew Gold	500	150	150
Laduboro	11700	31	30 1/2
Lyrix Exp	2200	135	126
Mlx. Cont	1200	25	25

parenthèses, les cours de mercredi:	Mid Canada	1200	55	52
Londres: \$414.87 (\$420.00)	Midstepa	1500	20½	20
Paris: \$425.26 (\$432.93)	Mscoc	28300	172	162
Francfort: \$418.00 (\$425.01)	Prov Exp	1000	55	55
Zurich: \$416.25 (\$418.50)	Queestn	5650	235	240
Hong Kong: \$419.65 (\$427.14)	Sullivan Min	4800	35	490
	Tollison	3000	38	48
	Unergie	1000	35	43
	W Q Mines	3125	120	110
	Total sales:		185	185
	Total market:		1 024	1 023

[illegible][illegible][illegible]

All Enr	Mr 17 1/2 p	3	3	\$2%	\$14%	Imasco	Jy 40	3	197	70	\$35%
All Enr	Jn 15 p	4	118	12%	\$14%	Imasco	Oc 35	25	439	93	\$35%
All Enr	Jn 17 1/2	30	674	30	\$14%	Imasco	Oc 40	8	554	100	\$35%
Asoma	Ap 22 1/2	5	74	55%	\$28%	Inco	My 10	19	140	55%	\$15%
Asoma	Ap 25	35	254	53%	\$28%	Inco	My 12 1/2	119	367	93%	\$15%
Asoma	Ap 26 p	11	134	76	\$20%	Inco	My 15 p	71	447	65	\$15%

[illegible][illegible]

Coniagas o	300	315	295	300	— 30	MSR Exp	1100	470	465	465
Con Bath A	14525	\$19¼	19¼	19½	— ¼	Mcknz	1300	\$12½	12	12
Con Bath B	2123	220	19¼	19½	— ¼	McLan H X	4362	\$14½	13½	13½
C Bath 575	600	\$52½	52½	52½	— ½	McIn HY f	4435	\$12¾	12¾	12¾
Con Bath p	500	\$13¾	13¾	13¾	— ¾	Macmilan	26069	\$30½	30½	30½
C Bath 525	see below					Mcmlin 200	3709	\$25½	25	25

Con Fardy	900	211	211	211	— 9	McMilln 208	1744	\$23 ⁷ / ₈	23 ³ / ₈	23 ¹ / ₈
C Copper o	15600	49	46	47	— 2	Macquesl o	18000	140	130	140
C Durham	5000	110	110	110	— 2	Madeine	1600	78	73	73
C Marbnr o	2000	57	57	57		Magna A f	2275	\$19 ⁷ / ₈	19 ¹ / ₈	19 ¹ / ₈
Con Prof o	9050	215	205	210	—10	Magna B	860	\$20	19	19
C Rambler	200	36	4	4		Maanets	2100	80	80	80

C Summit	2250	30	30	30	Mohr p	1900	480	475	475
Consoltech	2000	350	350	350	Maxlin I	1900	165	150	150
Con Distrib	1500	119	18%	19	Mastic Wil	2100	435	420	420
Con Gen	2000	175	175	175	Mantle o	2000	175	175	175
Con Gas B	270	549%	49%	49%	Mannville	280	43	43	43
Con Gas W	6400	313	325	335 + 5	Marm E I p	300	524%	24%	24%
CTL Bank	7200	513	12%	12%	Martine	2955	330	300	300
Con Oil	2000	175	175	175	Martine	2955	330	300	300
Conrol F	700	300	300	300	Mart M	1940	60%	59%	59%
Convents	80700	55%	57%	57%	Mart SC	25100	59%	59%	59%

Conwest A	1000	\$6¾	6½	6¾ + ¼	Mark Wrk	1500	125	120	120
Conwest B	3900	\$7	7	7	Mascol G	4300	220	206	220
Conwest 12	234	\$26½	26½	26½	Mass Fer	8716	470	455	455
Cooper C	6700	\$10¼	10½	10¾	Mas F A	6600	\$10	9¼	9
Cap Fields	1000	\$10½	10½	10½ + ½					
Corby vt	200	\$32	32	32 — ½					

Corfalcon	5000	517%	32	32	-1%
C Falcon	C 6000	517%	17	17	-
Corrida o	11221	125	117	117	-8
Coseka R	22750	305	300	305	-5
Coseka 7 p	5600	55%	51%	51%	-
Costain Ltd	1800	57%	73%	73%	-
Courvan o	10300	174	145	159	-16
Craigiml	9950	170	154	163	+13
Crain RL f	300	513%	134%	134%	+3%
CZelbra A	400	531%	31%	21%	-

	Cullaton o	5700	335	305	320	-15
	Cullaton 10	13650	410	400	410	+10
	Cuvier o	4000	55	53	53	+2
	Czar	179950	150	140	150	
	Czar Wt	5000	22	22	22	-3
Ch.	DRG A f	2000	\$7 1/2	7 1/2	7 1/2	+ 1/2

— 1/2	Dalmys	100	37 1/2	7 1/2	7 1/2	—
— 1/2	Dalmys	100	38 1/2	8 1/2	8 1/2	— 1/2
— 1/2	Dalmys C f	140	37 1/2	7 1/2	7 1/2	— 1/2
— 1/2	Daan Dev	53407	195	188	190	— 4
— 1/2	Daan 8 1/2 p	2300	265	260	260	—
— 1/2	Deiour a	12500	50	49	49	— 1
— 1/2	Deiour a	2000	—	—	—	—

- 1/2	D Eldon	o 2200	58	58	58	+ 2
- 1/2	Delhi Pac	o 5100	39	39	39	+ 3
+ 1/8	Denison	10030	\$34 1/2	34 1/4	34 1/4	+ 1/4
- 1/4	Develcon	22600	\$21	19 1/4	21	+ 1 1/2
- 1/4	Dickson A	121178	\$5 7/8	5 1/2	5 1/2	- 1/4
+ 1/4	Dickson B	36 7/8	\$5 5/8	5 1/2	5 1/8	- 1/4

— 1/8	Digitech	8100	69	67	69	— 1
— 1/8	Digitech w	7200	15	15	15	—
— 1/4	Discovery	6980	215	210	215	— 4
	Dofasco A	25716	\$427 1/8	42 1/4	42 1/4	— 1/2
	Dofasco B	272	\$42 1/2	42	42	—
— 1 1/2	Dfs 235	2550	\$23 1/2	23	23 1/8	— 1/8

[illegible]

au jour le jour

■ Québec dément encore

Le gouvernement du Québec ne s'apprête pas à nationaliser le réseau de distribution de Texaco et la raffinerie de Gulf, a déclaré hier le ministre de l'Énergie et des Ressources, M. Yves Duhaime. Pour la seconde fois en moins d'une semaine mercredi soir, une station de télévision avait dit tenir de sources sûres des informations à l'effet que la Société québécoise d'initiatives pétrolières avait recommandé à Québec d'acheter des actifs de compagnies pétrolières. Le démenti ministériel ne nie pas cependant que SOQUIP poursuit ses études sur cette question.

■ Canada-Israël

Le Canada et Israël créent un institut afin de favoriser des activités communes de recherche et de développement industriels. Chaque pays versera jusqu'à concurrence de \$200,000 pour la naissance de cet institut, qui sera mis sur pied par la Chambre de commerce et de l'industrie Canada-Israël. Le nouvel organisme appuiera entre autres les compagnies désireuses de concevoir et de commercialiser de nouveaux produits.

■ Le non-résidentiel chute

La construction non-résidentielle au Canada connaît une autre année désastreuse, prévoit l'Association canadienne de la construction (ACC). En 1982, les mises en chantier de commerces, d'édifices à bureaux et d'industries ont chuté de 24 % par rapport à 1981. Plus de 57,000 personnes ont ainsi perdu leur emploi, dont 41,000 dans l'industrie de la construction et 16,000 dans les industries connexes de fabrication et de distribution. Cette tendance se maintiendra en 1983, pense l'ACC. Les ouvriers du secteur non-résidentiel pourront toutefois trouver un emploi dans le résidentiel, un domaine qui remonte tranquillement la pente grâce à l'aide des gouvernements.

■ US loves Canada...

Le Canada demeure encore une place de prédilection pour les investisseurs américains, révèle une enquête menée par le Conference Board des États-Unis. Ainsi, sur les 193 projets d'investissements à l'étranger annoncés par des manufacturiers américains en 1982 (contre 227 en 1981), 28 ont été effectués au Canada, soit le même nombre qu'en Grande-Bretagne et deux de moins qu'au Japon. L'année précédente, les compagnies américaines avaient annoncé 45 projets au Canada. D'autre part, les manufacturiers canadiens ont annoncé 37 projets d'investissements aux États-Unis en 1982.

■ Projet spatial Japon-Canada

Les conseils de recherche du Canada et du Japon ont entrepris des négociations pour réaliser conjointement un projet de recherche spatiale. Le projet consiste à concevoir et à fabriquer un spectromètre canadien (mesure des rayons lumineux de l'espace), qui sera installé à bord d'un satellite japonais. La signature d'une entente constituerait un précédent dans la coopération spatiale avec le Japon et compenserait quelque peu pour le manque de collaboration entre les deux pays dans le dossier de l'automobile.

■ En raccourci

La semaine dernière, près de 4,000 demandes avaient été acceptées dans le cadre du programme **Corvée Habitat**. M. Pierre Bournival, un ingénieur âgé de 60 ans, est devenu hier le quatrième président de l'Ordre des ingénieurs du Québec. Il succède à M. Jean Boisvert. La firme **Ressources Stabell**, qui poursuit un programme d'exploration aurifère dans le canton de Duboussin, en Abitibi, a complété une offre publique d'actions de \$760,000 à la Bourse de Vancouver. Le **Brésil** aura besoin de \$5 milliards en 1983 pour pouvoir faire face à ses obligations. Le bénéfice net de **British Petroleum** a chuté de \$2.94 milliards à \$2.2 milliards en 1982. Depuis le début de 1983, l'industrie canadienne de l'automobile a produit 23.1 % plus de voitures que durant la même période l'an dernier. En décembre, le salaire hebdomadaire moyen dans le secteur industriel canadien a augmenté de 1.9 % par rapport à novembre, passant de \$400 à \$407.51. L'exposition internationale de la **fourrure** de Montréal, qui aura lieu du 5 au 8 mai à Place Bonaventure, affiche déjà complet. Onze pays seront représentés. La Chambre de commerce de l'**Ontario** recommande au Trésorier de la province, M. Frank Miller, de n'apporter aucun changement important au système fiscal provincial actuel lors du prochain budget. **AEL Microtel**, de Burnaby en Colombie-Britannique, a reçu une commande de \$13 millions d'Hydro-Québec pour fabriquer un système de radio perfectionné destiné à la deuxième centrale nucléaire de Bruce Peninsula.

André Bouthillier

Le franc est dans un état critique

PARIS (AFP) — Le franc français a atteint une position critique hier, ayant encore touché son cours plancher face au mark au sein du Système monétaire européen (SME), tandis que le directeur de la Bundesbank a clairement écarté l'hypothèse d'une réévaluation unilatérale de la monnaie ouest-allemande après avoir annoncé une baisse de 1 % du taux d'intérêt directeur de la RFA.

Hier, il fallait donner 6.8650 francs pour obtenir un dollar américain, comparative-ment à 6.8250 mercredi. Le mark s'est aussi apprécié par rapport à la devise française, passant de 2.86 francs à 2.89. Un dollar canadien achète pour sa part 5.56 francs.

Selon des rumeurs de plus

Compte courant américain: déficit

WASHINGTON (Reuter) — Les États-Unis ont enregistré un déficit de \$8 milliards US au compte courant de leur balance des paiements en 1982, le premier déficit depuis 1979, a annoncé hier le gouvernement américain.

Le département du Commerce prévoit même une aggravation possible de la situation pour cette année, avec un déficit de plus de \$20 milliards US battant tous les records.

En 1981, les Américains avaient enregistré un surplus de \$4.5 milliards US au compte courant, qui comprend le commerce de biens et de services ainsi que les transactions purement financières. Il s'agit de la mesure la plus large possible du commerce extérieur d'un pays. Le déficit de 1982 est surtout attribuable aux résultats du dernier trimestre, qui montrent un déficit de \$6.1 milliards US.

Selon M. Robert Dederick, sous-secrétaire au Commerce, la reprise de l'économie pourrait contribuer au déficit de l'année en cours, en raison de l'augmentation des importations américaines.

en plus persistantes, un réajustement des parités du SME pourrait être décidé pendant le week-end ou à l'occasion de la prochaine rencontre des Dix, lundi et mardi à Bruxelles.

La spéculation contre le franc, qui avait commencé dès le mois de novembre, a pris ces dernières semaines un tour plus fiévreux. Elle a obligé la Banque de France à intervenir massivement sur les marchés des changes.

Selon des sources sûres, depuis le 25 novembre dernier, la Banque de France a racheté près de 50 milliards de FF, soit environ \$7 milliards, pour soutenir le cours de sa monnaie. Ainsi, la totalité des deux emprunts internationaux (\$4 milliards des banques et de \$1 milliard à \$2 milliards de l'Arabie saoudite) aurait été utilisée.

L'analyse des sorties hebdomadaires de devises fait apparaître nettement deux phases de spéculation contre le franc: la première, de fin novembre à fin décembre et la seconde, beaucoup plus violente, qui dure depuis le début de février. Entre-temps, la spéculation s'était calmée, les opérateurs estimant qu'aucun réajustement des parités ne pouvait se produire ni pendant les Fêtes de fin d'année ni en période pré-électorale.

Au cours de la seule semaine du 3 au 10 mars, les interventions se sont multipliées, atteignant 23.24 milliards de FF, et, hier, le franc a de nouveau subi de vives attaques sur tous les marchés, où le mark a encore le vent en poupe. A Paris et à Francfort, le DM a flirté avec son cours plafond de 2.8985 FF.

Le franc français s'est même replié face aux devises les plus faibles comme le franc belge, la couronne danoise et la lire italienne, qui sont elles-mêmes en difficulté.

De source bancaire, on estime que la baisse d'un point des taux directeurs annoncée hier en RFA est trop tardive et trop faible pour détendre la spéculation.

Faible diminution du taux d'escompte

OTTAWA (PC) — La Banque du Canada a annoncé hier une légère baisse de son taux d'escompte, de 9.53 % à 9.47 %. Selon les cambistes, il ne faut pas s'attendre à ce qu'une telle modification se reflète sur les autres taux d'intérêt.

Le taux d'escompte est établi chaque semaine à 1-4 de 1 % au-dessus du rendement moyen des bons du

Trésor du Canada mis en vente par la banque centrale.

Malgré la baisse d'hier, le taux d'escompte reste au-dessus de son niveau de 9.38 %, le plus bas en quatre ans et demi, atteint il y a deux semaines.

Bon nombre d'experts demeurent convaincus que le recul des taux d'intérêt amorcé il y a environ neuf mois

se poursuivra.

« Les taux d'intérêt devront encore diminuer pour que l'on observe les premiers signes d'une reprise économique... et il serait tout à fait normal que ces déclin se répercutent au Canada », a déclaré M. Aron Gampel, économiste attaché à la maison de courtage Pitfield Mackay Ross Ltd.

PROFESSEURS

Le département des sciences administratives de l'Université du Québec à Hull dessert des programmes de 1er cycle (Administration, sciences comptables, économique, relations industrielles et informatique) et de 2e cycle en gestion de projet (management des services publics régionaux) et dans ce cadre, il est à la recherche de professeurs en:

ÉCONOMIQUE

DOMAINE D'EXPERTISE

- Finances publiques
- Économie du travail

TITRE ET COMPÉTENCE

Les candidats devront posséder une diplomation de 3e cycle en sciences économiques, de même qu'une expérience pratique dans le domaine concerné.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Traitement: Selon la convention collective en vigueur.

Date d'entrée en fonction: 1er juin 1983.

Lieu de travail: Hull

Prière de faire parvenir votre candidature accompagnée d'un curriculum vitae avant 17h00 le mercredi, 6 avril 1983 à:

Jean-Paul Paquin
Directeur du département des sciences administratives
Université du Québec à Hull
Case postale 1250, succursale "B", Hull, Québec J8X 3X7



Université du Québec à Hull

82-83-073

Carrières et professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

Hôpital pour enfants de l'est de l'Ontario

ADJOINT(E) EN GÉNÉTIQUE

L'Hôpital pour enfants de l'est de l'Ontario, un hôpital universitaire moderne de 301 lits, sollicite des candidatures pour un poste d'adjoint(e) en génétique.

Le candidat choisi aura l'occasion de travailler dans un secteur très achalandé qui fournit les services cliniques de génétique aux régions de l'Est de l'Ontario et de l'Ouest du Québec. Les responsabilités comprennent la collecte des données, l'organisation clinique, consultation, enseignement, recherche clinique et l'aide aux examens physiques.

Les candidats qui possèdent une formation en génétique ou des connaissances et de l'entraînement se rapportant aux soins du patient et/ou à la consultation seront considérés. Habileté à communiquer dans les deux langues officielles est essentielle.

Faire parvenir curriculum vitae au:

Directeur du personnel
Hôpital pour enfants de l'est de l'Ontario
401 chemin Smyth
Ottawa, Ontario
K1H 8L1



En quête d'un emploi ?

Consultez notre rubrique
Carrières et professions
dans **Le Devoir de demain**

Le Devoir sert de véhicule publicitaire de choix aux entreprises à la recherche de personnel qualifié en:

administration	haute technologie
représentation	informatique
droit	publicité
médecine	enseignement
ingénierie	finance
	etc.

Profitez-en retenez
notre édition de demain

LE DEVOIR

PROFESSEURS

Le département des sciences administratives de l'Université du Québec à Hull dessert des programmes de 1er cycle (Administration, sciences comptables, économique, relations industrielles et informatique) et de 2e cycle en gestion de projet (management des services publics régionaux) et dans ce cadre, il est à la recherche de professeurs en:

INFORMATIQUE

DOMAINE D'EXPERTISE

- Micro-processeur
- Compilation et langages formels
- Systèmes d'exploitation
- Simulation
- Télé-informatique

TITRE ET COMPÉTENCE

Les candidats devront posséder une diplomation de 3e cycle dans le domaine de l'informatique.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Traitement: Selon la convention collective en vigueur.

Date d'entrée en vigueur: Le 1er juin 1983.

Lieu de travail: Hull

Prière de faire parvenir votre candidature accompagnée d'un curriculum vitae avant 17h00 le mercredi, 6 avril 1983 à:

Jean-Paul Paquin
Directeur du département des sciences administratives
Université du Québec à Hull
Case postale 1250, succursale "B", Hull, Québec J8X 3X7



Université du Québec à Hull

82-83-072

Les Déjeuners-causeries de la Chambre

le mardi, 22 mars - midi
Hôtel le Quatre Saisons
salon "Des Saisons"



M. Jean-Paul GOURDEAU
Président et
chef de la direction
Le Groupe SNC

Nous avons le plaisir d'accueillir à notre tribune M. Jean-Paul Gourdeau, président et chef de la direction du Groupe SNC.

L'une des principales sociétés dans le domaine des services de gestion de projet, d'ingénierie, d'approvisionnement, de construction et de mise en service, le Groupe SNC est aussi la plus importante firme en ingénierie-construction au Canada. En 1982, elle était classée quatrième des firmes d'ingénieurs-conseils du monde entier dans un sondage publié par le Engineering News-Record.

Le Groupe SNC se compose de 40 divisions, filiales et compagnies associées, au Canada et dans le monde entier. C'est un rendez-vous à ne pas manquer!

A venir

PROCHAIN DÉJEUNER-CAUSERIE

29 mars - M. Bernard LANDRY
Ministre au Commerce extérieur
5 avril - Relâche de Pâques

RENSEIGNEMENTS: 866-2861



LA CHAMBRE DE COMMERCE
DU DISTRICT DE MONTRÉAL

Tricil a l'intention de poursuivre ses activités, quoi que décide Ouellette

AUS PUBLICS

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 25 février 1983 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à LITHO CONCOR INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal le 15ème jour de mars 1983, sous le numéro 3336567.

Ce 9ème jour de mars, 1983
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

La demanderesse-cédante LEMAYEUR SERVICE INC. dont le siège social est situé au 7690 Marie-Victorin, Lotbinière (Lotbinière) demande à la Commission des transports du Québec de transférer à SIMON LE MAY, domicilié et résidant au 5492 Principale Ste-Croix (Lotbinière) le permis portant le numéro Q-507434-001 qui lui détent pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 03.

Tout intéressé peut s'opposer ou intervenir dans la présente demande en s'adressant à la Commission des transports du Québec dans les cinq (5) jours suivant la date de la deuxième parution du présent avis. Première parution: le 18 mars 1983. Deuxième parution: le 19 mars 1983. BEAUPRE PIUZE, Avocats

Avis est par les présentes donné que VITESTS ET EXCURSIONS TOURISTIQUES MONTEUR ENR propose d'offrir un service de visites des lieux historiques et d'attrait touristiques sur le territoire de la C.U.M. aux touristes et visiteurs de passage à Montréal, à partir du centre-ville de Montréal ou de quelques endroits autorisés par la Ville de Montréal, en empruntant les rues et artères principales sur le territoire de la C.U.M. Ce service débutera à compter du 1er mai 1983 jusqu'au 30 octobre 1983 et sera effectué par un véhicule motorisé d'une capacité de 7 à 8 passagers de marque Volkswagen, modèle Vanagon 1983. Cette requête est introduite en vertu des articles 22 - 85 du règlement sur les règles de pratique et de régie interne de la C.T.O.

Tout intéressé peut faire opposition ou intervention dans les cinq jours de la deuxième publication de cet avis. Première parution: 18 mars 1983. Deuxième parution: 19 mars 1983.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
NO 500-05-002740-833

CAISSE DESJARDINS DE FINANCEMENT DE LAVAL
-vs-
JEAN DESSYPRIIS

DÉFENSEUR
ET
REGISTRATEUR DE LAVAL

EMIDIO ESPOSITO, c. DAME MADELINE GRENIER LE SAUX, DAME CHRISTINE CARNA DESSYPRIIS. Mise en cause, Mme Madeleine Grenier Le Saux, d'adresse inconnue, est par la présente requête de comparaitre dans un délai de trente jours à compter de la présente insertion. Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis selon l'art. 119a C.P.C. a été déposée à la Direction générale des Greffes au Palais de Justice de Montréal à son intention.

Faute par la mise en cause de comparaitre dans ce délai, Statu quo la demande, Prononcer jugement par défaut avec les mêmes conséquences juridiques qu'à la suite d'un débat contradictoire. Montréal, ce 15 mars 1983. DOMINIQUE D. BERNARDO, Protonotaire-adjoint

Me Lucien Lachapelle
5971 rue St-Hubert,
Montréal

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE
NO 500-02-05877-825

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

-vs-
BRICA CONSTRUCTION INC.

PRÉVOYANCE COMPAGNIE D'ASSURANCE

ORDONNANCE

La Cour ordonne à la défenderesse, Brica Construction Inc., de comparaitre dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de la publication de la présente ordonnance. PRENEZ AVIS qu'une copie du bref et de la déclaration a été déposée à votre intention au greffe de cette honorable Cour du district de Montréal, Palais de justice de Montréal.

Vous êtes de plus avisé qu'à défaut par vous de signifier ou de déposer votre comparution ou votre contestation dans les délais prévus, la demanderesse pourra obtenir contre vous jugement par défaut. Montréal, le 10 mars 1983.

Me MARCELLE AUBRY, P.A.
BOISSONNEAU, ROY & POULIN
1, rue Notre-Dame,
Montréal (Québec) H2Y 1B6

AVIS PUBLIC

COMMISSION DES SERVICES ÉLECTRIQUES DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Avis est par les présentes donné qu'en vertu des dispositions de la Charte de la Ville de Montréal et des statuts qui s'y rattachent, la pose de conduites souterraines destinées à recevoir les câbles électriques a été effectuée dans le secteur mentionné ci-dessous.

Contrat no 424 - Construction de conduites souterraines dans le boulevard Cavendish, entre l'avenue Monkland et le chemin de la côte Saint-Luc.

En vertu du règlement municipal 581, tout propriétaire, occupant, possesseur ou locataire de quelque immeuble que ce soit existant actuellement dans le district ci-dessus décrit, est tenu d'après les dispositions de disposer dans les six (6) jours qui suivent la publication du présent avis, à l'intérieur de l'immeuble, les fils électriques de façon à pouvoir les raccorder au réseau souterrain. Tout intéressé qui néglige de se conformer aux règlements précités est passible de la pénalité prévue à cet effet.

Les entrepreneurs électriciens doivent s'assurer auprès de la Commission du point exact où pénétré le conduit dans l'immeuble et obtenir un permis du Bureau des examinateurs des électriciens du Québec, avant de débiter le travail.

Ordre est de plus donné aux compagnies d'utilité publique d'intercepter, après les six (6) jours précités, le courant électrique dans les fils de lignes aériennes, desservant les immeubles en question, dès que les câbles du réseau souterrain seront prêts à assurer le service électrique de ces mêmes immeubles.

Par ordre du Bureau de Direction
secrétaire, R.M. Drolet

Pour renseignements: M.P.A. Delpeuch

AVIS D'ABANDON DE CHARTE
PRENEZ AVIS que la compagnie LES EXPORTATIONS D.M. INC. a été enregistrée au bureau d'enregistrement de Montréal le 15ème jour de mars 1983, sous le numéro 3336567.

Ce 9ème jour de mars, 1983
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS D'ABANDON DE CHARTE
PRENEZ AVIS que la compagnie LES EXPORTATIONS D.M. INC. a été enregistrée au bureau d'enregistrement de Montréal le 15ème jour de mars 1983, sous le numéro 3336567.

Ce 9ème jour de mars, 1983
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS D'ABANDON DE CHARTE
PRENEZ AVIS que la compagnie LES EXPORTATIONS D.M. INC. a été enregistrée au bureau d'enregistrement de Montréal le 15ème jour de mars 1983, sous le numéro 3336567.

Ce 9ème jour de mars, 1983
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS D'ABANDON DE CHARTE
PRENEZ AVIS que la compagnie LES EXPORTATIONS D.M. INC. a été enregistrée au bureau d'enregistrement de Montréal le 15ème jour de mars 1983, sous le numéro 3336567.

Ce 9ème jour de mars, 1983
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS D'ABANDON DE CHARTE
PRENEZ AVIS que la compagnie LES EXPORTATIONS D.M. INC. a été enregistrée au bureau d'enregistrement de Montréal le 15ème jour de mars 1983, sous le numéro 3336567.

Ce 9ème jour de mars, 1983
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS D'ABANDON DE CHARTE
PRENEZ AVIS que la compagnie LES EXPORTATIONS D.M. INC. a été enregistrée au bureau d'enregistrement de Montréal le 15ème jour de mars 1983, sous le numéro 3336567.

Ce 9ème jour de mars, 1983
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS D'ABANDON DE CHARTE
PRENEZ AVIS que la compagnie LES EXPORTATIONS D.M. INC. a été enregistrée au bureau d'enregistrement de Montréal le 15ème jour de mars 1983, sous le numéro 3336567.

Ce 9ème jour de mars, 1983
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS D'ABANDON DE CHARTE
PRENEZ AVIS que la compagnie LES EXPORTATIONS D.M. INC. a été enregistrée au bureau d'enregistrement de Montréal le 15ème jour de mars 1983, sous le numéro 3336567.

Ce 9ème jour de mars, 1983
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS D'ABANDON DE CHARTE
PRENEZ AVIS que la compagnie LES EXPORTATIONS D.M. INC. a été enregistrée au bureau d'enregistrement de Montréal le 15ème jour de mars 1983, sous le numéro 3336567.

Ce 9ème jour de mars, 1983
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS D'ABANDON DE CHARTE
PRENEZ AVIS que la compagnie LES EXPORTATIONS D.M. INC. a été enregistrée au bureau d'enregistrement de Montréal le 15ème jour de mars 1983, sous le numéro 3336567.

Ce 9ème jour de mars, 1983
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS D'ABANDON DE CHARTE
PRENEZ AVIS que la compagnie LES EXPORTATIONS D.M. INC. a été enregistrée au bureau d'enregistrement de Montréal le 15ème jour de mars 1983, sous le numéro 3336567.

Ce 9ème jour de mars, 1983
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS D'ABANDON DE CHARTE
PRENEZ AVIS que la compagnie LES EXPORTATIONS D.M. INC. a été enregistrée au bureau d'enregistrement de Montréal le 15ème jour de mars 1983, sous le numéro 3336567.

Ce 9ème jour de mars, 1983
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS D'ABANDON DE CHARTE
PRENEZ AVIS que la compagnie LES EXPORTATIONS D.M. INC. a été enregistrée au bureau d'enregistrement de Montréal le 15ème jour de mars 1983, sous le numéro 3336567.

Ce 9ème jour de mars, 1983
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS D'ABANDON DE CHARTE
PRENEZ AVIS que la compagnie LES EXPORTATIONS D.M. INC. a été enregistrée au bureau d'enregistrement de Montréal le 15ème jour de mars 1983, sous le numéro 3336567.

Ce 9ème jour de mars, 1983
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS D'ABANDON DE CHARTE
PRENEZ AVIS que la compagnie LES EXPORTATIONS D.M. INC. a été enregistrée au bureau d'enregistrement de Montréal le 15ème jour de mars 1983, sous le numéro 3336567.

Ce 9ème jour de mars, 1983
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS D'ABANDON DE CHARTE
PRENEZ AVIS que la compagnie LES EXPORTATIONS D.M. INC. a été enregistrée au bureau d'enregistrement de Montréal le 15ème jour de mars 1983, sous le numéro 3336567.

Ce 9ème jour de mars, 1983
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS D'ABANDON DE CHARTE
PRENEZ AVIS que la compagnie LES EXPORTATIONS D.M. INC. a été enregistrée au bureau d'enregistrement de Montréal le 15ème jour de mars 1983, sous le numéro 3336567.

Ce 9ème jour de mars, 1983
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS D'ABANDON DE CHARTE
PRENEZ AVIS que la compagnie LES EXPORTATIONS D.M. INC. a été enregistrée au bureau d'enregistrement de Montréal le 15ème jour de mars 1983, sous le numéro 3336567.

Ce 9ème jour de mars, 1983
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS D'ABANDON DE CHARTE
PRENEZ AVIS que la compagnie LES EXPORTATIONS D.M. INC. a été enregistrée au bureau d'enregistrement de Montréal le 15ème jour de mars 1983, sous le numéro 3336567.

Ce 9ème jour de mars, 1983
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS D'ABANDON DE CHARTE
PRENEZ AVIS que la compagnie LES EXPORTATIONS D.M. INC. a été enregistrée au bureau d'enregistrement de Montréal le 15ème jour de mars 1983, sous le numéro 3336567.

Ce 9ème jour de mars, 1983
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS D'ABANDON DE CHARTE
PRENEZ AVIS que la compagnie LES EXPORTATIONS D.M. INC. a été enregistrée au bureau d'enregistrement de Montréal le 15ème jour de mars 1983, sous le numéro 3336567.

Ce 9ème jour de mars, 1983
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS D'ABANDON DE CHARTE
PRENEZ AVIS que la compagnie LES EXPORTATIONS D.M. INC. a été enregistrée au bureau d'enregistrement de Montréal le 15ème jour de mars 1983, sous le numéro 3336567.

Ce 9ème jour de mars, 1983
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS D'ABANDON DE CHARTE
PRENEZ AVIS que la compagnie LES EXPORTATIONS D.M. INC. a été enregistrée au bureau d'enregistrement de Montréal le 15ème jour de mars 1983, sous le numéro 3336567.

Ce 9ème jour de mars, 1983
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS D'ABANDON DE CHARTE
PRENEZ AVIS que la compagnie LES EXPORTATIONS D.M. INC. a été enregistrée au bureau d'enregistrement de Montréal le 15ème jour de mars 1983, sous le numéro 3336567.

Ce 9ème jour de mars, 1983
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS D'ABANDON DE CHARTE
PRENEZ AVIS que la compagnie LES EXPORTATIONS D.M. INC. a été enregistrée au bureau d'enregistrement de Montréal le 15ème jour de mars 1983, sous le numéro 3336567.

Ce 9ème jour de mars, 1983
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS D'ABANDON DE CHARTE
PRENEZ AVIS que la compagnie LES EXPORTATIONS D.M. INC. a été enregistrée au bureau d'enregistrement de Montréal le 15ème jour de mars 1983, sous le numéro 3336567.

Ce 9ème jour de mars, 1983
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS D'ABANDON DE CHARTE
PRENEZ AVIS que la compagnie LES EXPORTATIONS D.M. INC. a été enregistrée au bureau d'enregistrement de Montréal le 15ème jour de mars 1983, sous le numéro 3336567.

Ce 9ème jour de mars, 1983
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS D'ABANDON DE CHARTE
PRENEZ AVIS que la compagnie LES EXPORTATIONS D.M. INC. a été enregistrée au bureau d'enregistrement de Montréal le 15ème jour de mars 1983, sous le numéro 3336567.

Ce 9ème jour de mars, 1983
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS D'ABANDON DE CHARTE
PRENEZ AVIS que la compagnie LES EXPORTATIONS D.M. INC. a été enregistrée au bureau d'enregistrement de Montréal le 15ème jour de mars 1983, sous le numéro 3336567.

Ce 9ème jour de mars, 1983
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS D'ABANDON DE CHARTE
PRENEZ AVIS que la compagnie LES EXPORTATIONS D.M. INC. a été enregistrée au bureau d'enregistrement de Montréal le 15ème jour de mars 1983, sous le numéro 3336567.

Ce 9ème jour de mars, 1983
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS D'ABANDON DE CHARTE
PRENEZ AVIS que la compagnie LES EXPORTATIONS D.M. INC. a été enregistrée au bureau d'enregistrement de Montréal le 15ème jour de mars 1983, sous le numéro 3336567.

par Louis-Gilles Francoeur

La compagnie Tricil a l'intention de « poursuivre ses activités pour assurer sa viabilité et protéger les emplois » à Mercier même si le ministère québécois de l'Environnement envisage d'autoriser la construction d'une usine concurrente, plus moderne, qui serait responsable de la destruction des déchets organiques toxiques au Québec.

C'est ce que le porte-parole de la Tricil, M. Michel

Turgeon, a affirmé, tout en déplorant l'élimination de cette entreprise dans le processus de sélection du promoteur éventuel à qui l'Environnement entend confier la destruction de ce genre de déchets. La volonté de la Tricil de maintenir son usine en opération pourrait poser un problème de rentabilité au promoteur éventuellement choisi par le ministère de l'Environnement si la vieille usine de Mercier parvient à conserver une partie importante du marché québécois.

La Tricil devra toutefois moderniser ses installations actuelles, comme le réclame l'Environnement, sous peine d'être fermée si elle ne respecte pas les normes québécoises sur les rejets atmosphériques.

Même si sa soumission a été officiellement écartée, la Tricil n'abandonne pas la partie à ses concurrents. Son étude d'impact sur l'implantation de la nouvelle usine à four rotatif est terminée, a précisé son porte-parole. Et ses représentants doivent

rencontrer les responsables du ministère le 23 mars pour faire le point sur l'ensemble de ce dossier, a ajouté M. Turgeon.

Les citoyens de Mercier ont récemment déposé une pétition de 6,500 noms auprès du ministre de l'Environnement, M. Adrien Ouellette, pour réclamer la fermeture de cette usine qui ne se conforme pas « depuis trop longtemps », ont dit les pétitionnaires, aux normes environnementales.

La Saskatchewan va étudier les pluies acides

REGINA (PC) — Le gouvernement de la Saskatchewan a annoncé son intention, hier, d'établir des agences pour réglementer la télédistribution, l'eau et les courses de chevaux, au cours du discours du trône prononcé à l'ouverture de la deuxième session de la 20e législature de la Saskatchewan.

Le Conseil de la recherche de la Saskatchewan sera restructuré pour mettre l'accent sur l'informatique et des problèmes d'environnement comme celui des pluies acides.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 25 février 1983 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à LITHO CONCOR INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal le 15ème jour de mars 1983, sous le numéro 3336567.

Ce 9ème jour de mars, 1983
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS D'ABANDON DE CHARTE
PRENEZ AVIS que la compagnie LES EXPORTATIONS D.M. INC. a été enregistrée au bureau d'enregistrement de Montréal le 15ème jour de mars 1983, sous le numéro 3336567.

Ce 9ème jour de mars, 1983
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS D'ABANDON DE CHARTE
PRENEZ AVIS que la compagnie LES EXPORTATIONS D.M. INC. a été enregistrée au bureau d'enregistrement de Montréal le 15ème jour de mars 1983, sous le numéro 3336567.

Ce 9ème jour de mars, 1983
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS D'ABANDON DE CHARTE
PRENEZ AVIS que la compagnie LES EXPORTATIONS D.M. INC. a été enregistrée au bureau d'enregistrement de Montréal le 15ème jour de mars 1983, sous le numéro 3336567.

Ce 9ème jour de mars, 1983
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS D'ABANDON DE CHARTE
PRENEZ AVIS que la compagnie LES EXPORTATIONS D.M. INC. a été enregistrée au bureau d'enregistrement de Montréal le 15ème jour de mars 1983, sous le numéro 3336567.

Ce 9ème jour de mars, 1983
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS D'ABANDON DE CHARTE
PRENEZ AVIS que la compagnie LES EXPORTATIONS D.M. INC. a été enregistrée au bureau d'enregistrement de Montréal le 15ème jour de mars 1983, sous le numéro 3336567.

Ce 9ème jour de mars, 1983
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS D'ABANDON DE CHARTE
PRENEZ AVIS que la compagnie LES EXPORTATIONS D.M. INC. a été enregistrée au bureau d'enregistrement de Montréal le 15ème jour de mars 1983, sous le numéro 3336567.

Ce 9ème jour de mars, 1983
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS D'ABANDON DE CHARTE
PRENEZ AVIS que la compagnie LES EXPORTATIONS D.M. INC. a été enregistrée au bureau d'enregistrement de Montréal le 15ème jour de mars 1983, sous le numéro 3336567.

Ce 9ème jour de mars, 1983
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS D'ABANDON DE CHARTE
PRENEZ AVIS que la compagnie LES EXPORTATIONS D.M. INC. a été enregistrée au bureau d'enregistrement de Montréal le 15ème jour de mars 1983, sous le numéro 3336567.

Ce 9ème jour de mars, 1983
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS D'ABANDON DE CHARTE
PRENEZ AVIS que la compagnie LES EXPORTATIONS D.M. INC. a été enregistrée au bureau d'enregistrement de Montréal le 15ème jour de mars 1983, sous le numéro 3336567.

Ce 9ème jour de mars, 1983
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS D'ABANDON DE CHARTE
PRENEZ AVIS que la compagnie LES EXPORTATIONS D.M. INC. a été enregistrée au bureau d'enregistrement de Montréal le 15ème jour de mars 1983, sous le numéro 3336567.

Ce 9ème jour de mars, 1983
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS D'ABANDON DE CHARTE
PRENEZ AVIS que la compagnie LES EXPORTATIONS D.M. INC. a été enregistrée au bureau d'enregistrement de Montréal le 15ème jour de mars 1983, sous le numéro 3336567.

Ce 9ème jour de mars, 1983
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS D'ABANDON DE CHARTE
PRENEZ AVIS que la compagnie LES EXPORTATIONS D.M. INC. a été enregistrée au bureau d'enregistrement de Montréal le 15ème jour de mars 1983, sous le numéro 3336567.

Ce 9ème jour de mars, 1983
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS D'ABANDON DE CHARTE
PRENEZ AVIS que la compagnie LES EXPORTATIONS D.M. INC. a été enregistrée au bureau d'enregistrement de Montréal le 15ème jour de mars 1983, sous le numéro 3336567.

Ce 9ème jour de mars, 1983
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS D'ABANDON DE CHARTE
PRENEZ AVIS que la compagnie LES EXPORTATIONS D.M. INC. a été enregistrée au bureau d'enregistrement de Montréal le 15ème jour de mars 1983, sous le numéro 3336567.

Ce 9ème jour de mars, 1983
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS D'ABANDON DE CHARTE
PRENEZ AVIS que la compagnie LES EXPORTATIONS D.M. INC. a été enregistrée au bureau d'enregistrement de Montréal le 15ème jour de mars 1983, sous le numéro 3336567.

Ce 9ème jour de mars, 1983
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS D'ABANDON DE CHARTE
PRENEZ AVIS que la compagnie LES EXPORTATIONS D.M. INC. a été enregistrée au bureau d'enregistrement de Montréal le 15ème jour de mars 1983, sous le numéro 3336567.

Ce 9ème jour de mars, 1983
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS D'ABANDON DE CHARTE
PRENEZ AVIS que la compagnie LES EXPORTATIONS D.M. INC. a été enregistrée au bureau d'enregistrement de Montréal le 15ème jour de mars 1983, sous le numéro 3336567.

Ce 9ème jour de mars, 1983
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS D'ABANDON DE CHARTE
PRENEZ AVIS que la compagnie LES EXPORTATIONS D.M. INC. a été enregistrée au bureau d'enregistrement de Montréal le 15ème jour de mars 1983, sous le numéro 3336567.

Ce 9ème jour de mars, 1983
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS D'ABANDON DE CHARTE
PRENEZ AVIS que la compagnie LES EXPORTATIONS D.M. INC. a été enregistrée au bureau d'enregistrement de Montréal le 15ème jour de mars 1983, sous le numéro 3336567.

Ce 9ème jour de mars, 1983
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS D'ABANDON DE CHARTE
PRENEZ AVIS que la compagnie LES EXPORTATIONS D.M. INC. a été enregistrée au bureau d'enregistrement de Montréal le 15ème jour de mars 1983, sous le numéro 3336567.

Ce 9ème jour de mars, 1983
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS D'ABANDON DE CHARTE
PRENEZ AVIS que la compagnie LES EXPORTATIONS D.M. INC. a été enregistrée au bureau d'enregistrement de Montréal le 15ème jour de mars 1983, sous le numéro 3336567.

Ce 9ème jour de mars, 1983
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS D'ABANDON DE CHARTE
PRENEZ AVIS que la compagnie LES EXPORTATIONS D.M. INC. a été enregistrée au bureau d'enregistrement de Montréal le 15ème jour de mars 1983, sous le numéro 3336567.

Le Grand Bergen

Un suspense sans « punch »

par Jean Basile

Le genre policier est l'un des plus difficiles. C'est qu'il n'exige pas du génie mais du talent et du savoir-faire. Frank Fontaine, en écrivant *Le Grand Bergen* (Radio-Canada, dimanche à 20 h 30) s'est donc trouvé devant un défi: comment intéresser les gens durant une heure et quarante minutes sur un thème à suspense.

L'histoire est, d'ailleurs, toute classique. Il y a la vieille dame un peu mystérieuse et qui a peur d'être assassinée. Elle est propriétaire d'une maison de chambres où habitent des locataires qui se révèlent tous des suspects possibles. Il y a le journaliste qui mène l'enquête. Et il y a, naturellement, le magot qui prend la forme, ici, d'une collection de tableaux de maître que la vieille dame et son défunt mari ont rassemblés au cours des années.

La maison, les locataires, les chats, le journaliste-inspecteur, on se dirait dans un roman d'Agatha Christie.

Hélas, la ressemblance s'arrête là. Malgré des efforts louables, Frank Fontaine n'a pas su mener sa barque avec toute l'habileté nécessaire. Son suspense manque de « punch ». Il n'y a guère de revirements. C'est-à-dire que l'on bavarde beaucoup, souvent pour ne rien dire, pour allonger l'action qui, somme toute, est fort mince.

Malgré tout, la réalisation de Jean Boisvert est soignée et raisonnable. Selon les lois du genre, il sait ponctuer d'un peu de musique mystérieuse les moments importants de la pièce. Il utilise à bon escient son décor et les innombrables chats qui traversent l'action.

Cette pièce est surtout une bonne occasion pour Yvette Brind'Amour, dans le rôle principal, de nous montrer la versatilité de son talent de comédienne. Le reste de la distribution est adonin.

Aucun être n'a été plus tourmenté. Aucune musique n'a été plus limpide. Tel est le destin de Tchakovsky. Ken Russell, dans son célèbre film, *The Music Lovers*, avait su en tracer le portrait. Jean-Yves Landry revient à la charge en nous présentant sa version de la *Symphonie pathétique* (Radio-Canada, dimanche à 22 h 30).

Il s'agit d'une tentative d'intégration de

la musique et de la vie puisque l'émission se présente, non pas comme un simple concert, mais bien comme un commentaire visuel sur la vie du célèbre compositeur. Au gré de la musique, apparaissent donc ceux et celles qui ont marqué l'existence de Tchakovsky, auxquels se surajoutent des éléments oniriques, fragments de la vie intérieure de l'artiste. Il y a donc de la danse, beaucoup de danse. Il y a de très belles images de la nature qui sont celles de la maison et du jardin du compositeur. Il y a des effets spéciaux.

La tentative est très intéressante mais difficile car il est périlleux de vouloir illustrer de la musique. Avec des moyens raffinés, avec un sens artistique très sûr et une sensibilité remarquable, le réalisateur a réussi une oeuvre belle esthétiquement et valable au plan psychologique.

C'est une émission à ne pas manquer.

À surveiller

■ Demain, Radio-Canada, à 18 h 05: Denise Bombardier recevra, à Noir sur Blanc, Jean Lapointe; elle s'entretiendra avec Alanis Obomsawin, cinéaste abénakise; elle recevra Christina McCall, auteur de *The Grits* dont le sujet est le Parti libéral du Canada.

■ Demain, Radio-Québec, 21 h: dans le cadre de *Civilisation*, on retrouvera Kenneth Clark qui parlera de l'architecture européenne du 12^e siècle.

■ Dimanche, TVFQ 99, 2 h 30: Bernard Pivot recevra à *Apostrophes* Mayer Barouh, Jeanne Castille, Pierre Daninos, Émile Langlois, Dorothee Letessier et Andrée Tétray. Le sujet de l'émission est « le portrait ».

■ Dimanche, Radio-Québec, 21 h 30: à *Ciné-répertoire: Passion d'amour* (« Passion d'amour », 1980) du réalisateur italien Ettore Scola. Les aventures amoureuses d'un capitaine de cavalerie en garnison.

■ Dimanche, Radio-Canada, 0 h 05: *Ciné-Club: Le Mécano de la Générale* avec Buster Keaton.

■ Lundi, TVFQ 99, 20 h: l'orchestre national de France sous la direction de Gabrielle Ferro. Au programme, *Printemps* de Debussy et *Shéhérazade* de Ravel avec Lylianne Guiton.

Les Grands Ballets en Extrême-Orient

par Suzanne Asselin

Alors qu'ils sont au beau milieu des célébrations de leur 25^e anniversaire, les Grands Ballets Canadiens ont officiellement annoncé hier qu'ils entreprendront une tournée en Extrême-Orient, du 13 mai au 23 juin 1984, lors d'une conférence de presse organisée dans la Maison de la Danse. Le ministre d'État aux Relations extérieures du Canada, l'honorable Charles Lapointe a, par la même occasion, annoncé que le gouvernement canadien accordera une subvention de \$250 000 à la compagnie montréalaise. Cette subvention s'inscrit dans le cadre du programme de diffusion artistique à l'étranger. Le ministère des Affaires intergouvernementales du Québec n'a pas encore annoncé quelle serait sa participation financière à cette tournée importante pour la plus grande compagnie de danse du Québec. Les Grands Ballets auront aussi besoin de la participation du secteur privé pour cette tournée qui coûtera, estime le directeur général Collin McIntyre, \$650 000. Le transport officiel de la compagnie sera CP Air.

Cette tournée débute au Japon où la compagnie se produira pendant trois semaines dans les villes les plus importantes du pays:

Tokyo, Osaka, Kobe, Nagoya. L'agence culturelle Min'on, l'une des plus connues au Japon, organisera la tournée là-bas. D'ailleurs c'est par son entremise que l'American Ballet Theatre et le Ballet du XX^e siècle de Maurice Béjart ont déjà visité ce pays qui, comme l'a souligné le ministre, est le deuxième grand partenaire commercial du Canada. Le premier contact établi par Annette av Paul (première danseuse aux Grands Ballets) lors de son passage en septembre dernier au World Peace Culture Festival, a également contribué à rendre possible cette tournée qui n'a jamais été entreprise par les deux autres grandes compagnies canadiennes, le Royal Winnipeg et le Ballet National.

En plus du Japon, la compagnie visitera la République populaire de Chine. Le représentant des Grands Ballets auprès des Chinois, M. Richard Liu, était présent lors de cette conférence et il a précisé qu'il devra probablement retourner en Chine, à la fin juin, pour conclure les arrangements avec les autorités ainsi qu'avec le Hong Kong Urban Council. La compagnie prévoit donner cinq représentations à Pékin et à Shanghai et au moins trois à Hong Kong. Elle espère aussi pouvoir inclure les Philippines à son itinéraire, selon la disponibilité du Théâtre de Manille. Les Grands Ballets, qui comptent dans leurs rangs un certain nom-

bre de danseurs étrangers, en ont deux qui sont originaires des Philippines, le soliste Rey Dizon et Christina Escoda, inscrite dans le corps de ballet.

Conscients de l'importance de cette tournée, les Grands Ballets sont présentement en négociation avec la maison de production Mundovision et l'Office national du film afin de réaliser un documentaire. Le cinéaste John N. Smith, qui a produit *Gala* (diffusé aux Beaux Dimanches) et *Pour Madame* (un hommage de 5 minutes ont été spécialement pour la première série de représentations en fin de semaine dernière à la Place des Arts) fera ce film pour l'ONF.

Pendant les cinq dernières années, les Grands Ballets Canadiens ont sillonné le Canada et visité, au moins deux fois, chacune des provinces en plus de 28 états américains et 16 autres pays.

SÉLECTION OFFICIELLE FESTIVAL DE VENISE 82

COUREZ VOIR CETTE COMÉDIE GRIMANTE ET BURLESQUE D'UNE RARE ORIGINALITÉ ET N'ATTENDEZ PLUS POUR ÊTRE HEUREUX.

PARFAITEMENT IMBRIQUÉ... UN FEU D'ARTIFICE D'IMAGES ET DE NUMÉROS. QUEL PLAISIR! QUEL RARE PLAISIR!

FOLLEMENT DRÔLE... SURPRENANT DE DRÔLERIES!

UN TRÈS CHOUETTE FILM!

UN FILM ÉCRIT ET RÉALISÉ PAR COLINE SERREAU

POUR TOUS

qu'est-ce qu'on attend pour être heureux!

ROMAIN BOUTELLE • EVELYNE BUYLE • HENRI GARCIN
ANDRÉ JULIEN • MATHE SOUVERBIE • PIERRE VERNIER

SAM. & DIM. 12.50, 2.35, 4.20, 6.05, 7.50, 9.35, SEM. 6.05, 7.50 & 9.35.

LaCité 2

3575 AV DU PARC 844-9470

TÉLÉVISION

2 CBFT

12.23 Le téléjournal
12.30 Allo Bou Bou
13.30 Au jour le jour
14.30 Télé-équitation
15.30 Woody le pic
16.30 Bobino
16.30 Bot et compagnie
17.00 Histoire d'hier et d'aujourd'hui
18.00 Ce soir
18.40 Nouvelles du sport
19.50 Texe Arts
19.50 Genes en herbe
20.30 L'incroyable Hulk
20.30 Hors série
21.30 Repères
22.30 Le téléjournal
23.00 Nouvelles du sport
23.20 Vivre en forme
23.25 Cinéma
Le Juge Fayard dit "Shérif"
Drame policier réalisé par Yves Boisset avec Patrick Dewaere, Aurélie Clement (FR 77)
Cine-nuit
Irma la douce: Comédie réalisée par Billy Wilder avec Shirley Ma-

Claine, Jack Lemmon et Lou Jacobi (AM 63)

10 CFTM

12.15 Le dix vous informe
12.30 C'est-à-dire
12.30 Les S.R. passent à l'attaque: Am. Couleur 1967. Drame d'espionnage réalisé par John Newland avec Robert Lansing, Dana Wynter et Murray Hamilton
15.00 Forum
16.00 Gringo & Cie
16.30 Cinéma sur demande
La parfaite machination: Am. Couleur 1974. Drame réalisé par Robert L. Jacks avec Ben Gazzara, E.G. Marshall, William Windom, Joseph Wiseman et Martin Sheen
18.00 Le 18 heures
19.00 Un monde en folie
19.29 La quotidienne
20.00 Trage
20.30 Huit, ça suffit
21.30 Les innocents aux mains sales
21.30 Michel Jasmin
22.30 Trages de Loto-Québec
22.30 Les nouvelles TVA
23.00 Le dix vous informe (Édition metro)
23.00 Les sports
23.15 La couleur du temps
17 RADIO-QUÉBEC
12.30 Téléservice

13.00 Pierre Nadeau rencontre
13.30 Marche aux images
14.30 Les rendez-vous du mercredi
15.30 Jacques Jodanis
16.00 Le choc des Amériques
16.30 Marche aux images
17.00 Passe-Partout
18.29 La minute à Gérard Laffaque
18.30 Téléservice
19.00 Pierre Nadeau rencontre
19.30 Retraite-jaction
20.00 Mémoires du Québec
20.30 S.O.S. j'accuse
21.30 Télé-documents

99 TVFQ (Câble)

12.30 Théâtre
13.30 Pas si bon le vieux temps
14.30 Les jours de notre vie
15.30 Le théâtre de Boulevard
15.41 S'il vous plaît
15.51 Actualités régionales
16.00 Les affaires régionales
17.00 Le 18 heures
17.30 Ordina
17.30 Les métiers de l'air
18.00 Aboul cœur
18.30 Des chiffres et des lettres
19.00 Aujourd'hui la vie
20.00 Théâtre
21.00 Desir d'enfant
21.00 Les jours de notre vie
22.00 Le théâtre de Boulevard
23.11 S'il vous plaît
23.21 Les actualités régionales

6 CBMT

12.00 The Midday News
12.10 Midday
12.25 Community Announcements
12.30 Wok with Yan
12.58 Program Highlights
13.00 All my Children
14.00 Take Thirty
14.28 Weather Report
14.30 Coronation Street
15.00 Daytime Challenge
15.30 V.I.P.
16.00 Do It For Yourself
16.29 Newswatch 6

16.30 Grange Hill
17.00 Happy Days
17.30 Three's Company
18.00 Newswatch
19.00 Remington Steele
20.00 The Tommy Hunter Show
21.00 SCTV Network
22.00 The National
22.25 The Journal
23.00 Newswatch Headlines and the National Update
23.05 Newswatch
23.27 Dallas

12 CFCF

12.30 Pulse
13.00 The Alan Thicke Show
14.00 Another World
15.00 General Hospital
16.00 WKRP in Cincinnati
16.30 Take a Break
with Matthew Cope
16.37 Family Feud
17.00 The Price is Right
18.00 Pulse
18.00 M.A.S.H.
20.00 The Dukes of Hazzard
21.00 The Women's Room
22.00 Falcon Crest
22.58 Loto Québec
23.00 CTV National News
23.21 Pulse
00.00 Nite Life
Cinéma 12
The Odd Couple: comedy 1968 (2 hrs 7 mins) Jack Lemmon, Walter Matthau, Herbert Edelman
The six million dollar man

3.07

A L'AFFICHE EN PRIMEUR

Une comédie loufoque de BRIAN DE PALMA

HOME MOVIES

JUSQU'AU 31 MARS À 9H30

5380 St. Laurent 276-9626

14 ANS

New Yorker

14 ANS

14 ANS

14 ANS

14 ANS

14 ANS

14 ANS

14 ANS

14 ANS

14 ANS

14 ANS

14 ANS

14 ANS

14 ANS

14 ANS

14 ANS

14 ANS

14 ANS

14 ANS

14 ANS

14 ANS

14 ANS

14 ANS

14 ANS

14 ANS

14 ANS

14 ANS

14 ANS

14 ANS

14 ANS

14 ANS

14 ANS

14 ANS

14 ANS

14 ANS

14 ANS

14 ANS

14 ANS

14 ANS

14 ANS

14 ANS

14 ANS

14 ANS

14 ANS

14 ANS

14 ANS

14 ANS

14 ANS

14 ANS

14 ANS

14 ANS

14 ANS

14 ANS

...UN RARE POUVOIR D'ENVOÛTEMENT

Une magistrale imposture!

GÉRARD DEPARDIEU

NATHALIE BAYE

Un pacte d'amour plus fort que la raison...

LE RETOUR DE MARTIN GUERRE

un film de DANIEL VIGNE

le DAUPHIN 1

Lun. à Ven. 7.00 - 9.20

Sam. - Dim. 2.15 - 4.30 - 7.00 - 9.20

LES FILMS MUTUELS présentent

Systématiquement ORIGINAL...

Un de ces films dont on ressort heureux.

— FRANCE SOIR

UN COUP DE MAÎTRE... qui touche à la PERFECTION.

— LE PARISIEN

Pétite de malice, de tendresse et de bonne humeur...

— EUROPE 1

QUELLE RICHESSE D'INVENTION! QUEL BRIO!

— PARISCOPE

POUR TOUS

POUR TOUS

POUR TOUS

POUR TOUS

POUR TOUS

POUR TOUS

POUR TOUS

POUR TOUS

POUR TOUS

POUR TOUS

POUR TOUS

POUR TOUS

POUR TOUS

POUR TOUS

POUR TOUS

POUR TOUS

POUR TOUS

POUR TOUS

POUR TOUS

POUR TOUS

POUR TOUS

POUR TOUS

POUR TOUS

POUR TOUS

POUR TOUS

POUR TOUS

POUR TOUS

POUR TOUS

POUR TOUS

POUR TOUS

POUR TOUS

POUR TOUS

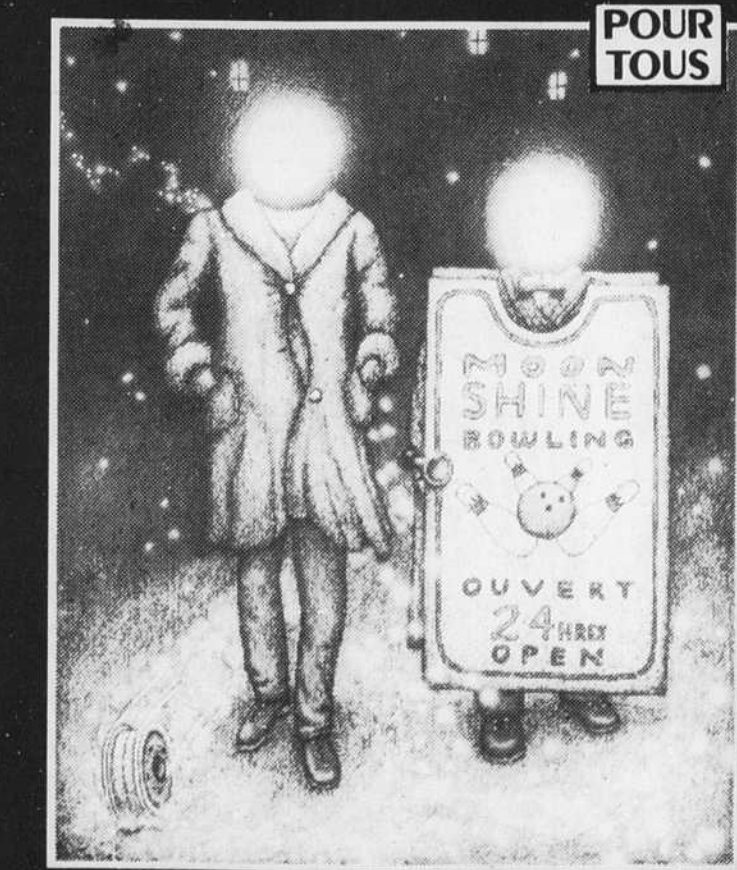
POUR TOUS

POUR TOUS

POUR TOUS

POUR TOUS

POUR TOUS



Au clair de la lune

UN FILM D'ANDRÉ FORCIER

AVEC MICHEL CÔTÉ ET GUY L'ÉCUYER

GASTON LEPAGE, ROBERT GRAVEL, LUCIE MILVE, MICHEL GAGNON, JULEO GAGNON

DISTRIBUTION CINÉMA LIBRE

AUSSI COURT MÉTRAGE: "SOUVENIRS DE GUERRE" de Pierre Hébert

3^e SEMAINE

Également à QUÉBEC!

ÉLYSÉE 1

35 MILTON 842-6053

Sam. Dim.: 1.30-3.30

5.30-7.30-9.30

Sem. 7.30 et 9.30

DEPARDIEU FORMIDABLE

DANS UN FILM SURPRENANT ET AUDACIEUX.

— LE MONDE

DEPARDIEU LE PLUS GRAND ACTEUR DE SA GÉNÉRATION.

— FRANCE SOIR

DÉRANGEANT ET SUPERBE.

DEPARDIEU ÉGAL À LUI-MÊME

C'EST À DIRE EXCELLENT.

— PARIS-PLUS

UN FILM FORT, BEAU ET TROUBLANT.

UN FILM DUR SUR UN MONDE CRUEL.

UN FILM QUI HONORE LE CINÉMA.

— L'HUMANITÉ

Au carrefour de l'AMOUR FOU et de la MORT VIOLENTE...

DEPARDIEU



Un film de FRANCIS GIROD

LE GRAND FRÈRE

Avec JEAN ROCHEFORT - JACQUES VILLERET

18 ANS

BERRI 1

12.15 - 2.30 - 4.45 - 7.05 - 9.20

ST-DEN

Naslund bat le record de Lafleur

Les erreurs coûtent la victoire au Canadien

par Daniel Caza
de la Presse canadienne

PHILADELPHIE (PC) — Scotty Bowman s'est rendu hier à Philadelphie pour observer les progrès du Canadien depuis la dernière visite des Sabres de Buffalo au Forum.

A la lumière des événements, il n'a sans doute rien vu de bien neuf puisque le Tricolore a paru avoir laissé sa défensive dans les bouquins dans la défaite de 6-4, face aux Flyers, devant 17.147 spectateurs.

Le gardien de but Richard Sévigny, qui commençait un premier match en dix jours, n'a pas été particulièrement solide, même s'il a dû faire face à un barrage de 39 tirs.

Il faut toutefois ajouter qu'il n'a pu compter sur des appuis très fiables, étant laissé en plan plus souvent qu'à son tour.

A l'exception de Larry Robinson, qui n'a pas semblé trop ennuyé par une grippe qui ne le lâche pas, de Mario Tremblay et de Ryan Walter, personne chez le Canadien n'a vraiment fourni un effort digne de mention.

La moitié des filets marqués dans le match sont survenus au cours d'attaques

massives, y compris trois par le Canadien.

Les joueurs du Canadien ont fait rapidement connaissance avec le jeune gardien de but Bob Froese, qui fait sensation avec les Flyers depuis son rappel des Mariners du Maine.

En première période, il s'est surtout signalé devant Pierre Mondou qui s'était échappé seul devant lui. Par la suite, également au cours du premier engagement, il est resté droit comme un chêne devant Ryan Walter qui avait saisi le retour d'un tir de Gilbert Delorme au cours d'une attaque à cinq.

Il a ainsi donné le ton aux siens qui ont déjoué le gardien Richard Sévigny à deux reprises avant le son de la sirène initiale.

Darryl Sittler, un joueur que l'on disait fini il y a deux ans, a enfilé son 40e de la campagne à 5:40 et Toni Gorenne profitait ensuite du sommeil profond de Guy Carbonneau dans son territoire pour compléter, depuis l'enclave, une stratégie de Behn Wilson.

Dans un deuxième engagement marqué de trois pénalités coûteuses, le Tricolore a repris du poil de la bête.

Mario Tremblay a d'abord, mine de rien, signé son 29e but de la saison, en faisant dévier un lancer de Larry Robinson pendant une punition à Lindsay Carson. Sur le jeu, Mats Naslund a amassé sa 40e passe de l'année pour battre le record de Guy Lafleur qui, en 1971-72, avait récolté 64 points à titre de recrue.

Steve Shutt a égalé la marque à 8:01, en tirant entre les jambières de Froese. Carbonneau, qui n'avait rien fait de bien valable auparavant, a toutefois été brillant sur cette pièce de jeu en se moquant de Mark Howe à son arrivée à la ligne bleue.

Les Flyers n'ont cependant pas mis de temps pour reprendre leur priorité de deux buts, quand Ron Flockhart (pendant une punition à Craig Ludwig) et Paul Holmgren ont fait bouger les cordages en l'espace de 1:41.

Plus tard, la pénalité infligée à Glenn Cochrane n'était vieille que de trois secondes seulement lorsque Ryan Walter a changé la trajectoire d'un tir de Robert Picard pour prendre Froese complètement hors d'équilibre et réduire l'écart à un but.

Le défenseur Mark Howe a habilement contrôlé le jeu

pour les Flyers au cours des avantages numériques. Après avoir préparé le but de Ron Flockhart en deuxième période, il a permis aux siens d'exercer une pression énorme autour du filet de Richard Sévigny en alimentant Brian Propp à deux reprises.

Les efforts de Propp ont finalement été récompensés à 2:34.

Mais le Canadien n'a pas lâché prise et Larry Robinson réussissait son 12e filet de l'année sur un autre avantage d'un homme, à 4:42.

Ilkka Sinisalo a donné le coup de grâce aux hommes de Bob Berry à 9:54, en mettant à profit l'obstruction « légale » qu'effectuait Holmgren aux dépens de Rick Green, devant la cage de Sévigny.

Dans la défaite, Bob Berry est resté calme. L'effort global fourni par ses hommes lui a grandement plu à l'approche des séries éliminatoires. « Je ne peux certes pas critiquer un tel effort. Ce sont de petites erreurs qui nous ont coûté des buts... et la victoire. Mais, de la façon dont le Canadien a joué, c'est bon signe. Je sens que le momentum s'en vient ».

Berry a surtout apprécié le rendement de son jeu de

puissance qui a marqué trois fois en quatre tentatives hier. « Avec les séries qui pointent à l'horizon, c'est de bonne augure, a dit Berry qui a donné aux Flyers tout le crédit qui leur revenait. La meilleure équipe l'a emporté. Le Canadien a trimé dur dans le territoire des Flyers, mais a manqué de force dans le repli défensif », a précisé Berry.

L'entraîneur-chef du Tricolore n'a pas blâmé le gardien Richard Sévigny pour la défaite. « Richard a été chancelant en début de match, mais il s'est superbement ressaisi et s'est hautement distingué par la suite ».

Sévigny, lui-même, partageait cette opinion. Sans se bomber le torse, il a reconnu avoir affiché une belle performance. Il a néanmoins repoussé 33 des 39 tirs au but décochés contre sa force. Mais Sévigny demeure perplexe quant à sa prochaine sortie.

Dans un autre ordre d'idée, le vétéran défenseur Larry Robinson a joué un fort match. Pas si mal pour un joueur qui a passé la journée au lit à soigner la vilaine grippe qui le tenaille. Ce dernier n'a pas semblé abattu, par le revers. « C'est un

genre de match dont l'issue pouvait aller d'un côté comme de l'autre... mais, cette fois, ce sont les Flyers qui ont eu le meilleur ».

Flyers, 6, Canadien 4

Première période
1—Philadelphie, Sittler (40) 5:20
Sinisalo, Hoffmeyer
2—Philadelphie, Gorenne (7) 8:33
Wilson, Evans
Pénalités — Propp Pha 11:08, Delorme Mti 15:36

Deuxième période
3—Montreal, Tremblay (29) 3:52 (an)
Robinson, Naslund
4—Montreal, Shutt (31) 8:01
Carbonneau, Green
5—Philadelphie, Flockhart (25) 14:42 (an)
Howe, Propp
6—Philadelphie, Holmgren (17) 16:23
Clarke, Dvorak
7—Montreal, Walter (28) 16:49 (an)
Pénalités — Carson Pha 3:26, Ludwig Mti 14:08, Cochrane Pha 16:46

Troisième période
8—Philadelphie, Propp (35) 2:34 (an)
Flockhart, Barber
9—Montreal, Robinson (12) 4:42 (an)
Walter, Shutt
10—Philadelphie, Sinisalo (18) 9:54
Sittler, Howe
Pénalités — Montreal banc (purge par Naslund) 1:14, Gorenne Pha 4:27, Carbonneau Mti, Nilan Mti inconduite, Holmgren Pha 7:36, Lafleur Mti 19:31

Tirs au but
Montreal Philadelphie
Gardiens — Sévigny, Montreal; Froese, Philadelphie
Assistance — 17.147

en bref...

■ Bulau fait une chute

THUNDER BAY, Ontario (PC) — Le sauteur à ski canadien Horst Bulau a subi une légère commotion cérébrale lorsqu'il a chuté pendant l'entraînement des championnats mondiaux de vol à ski à Harrachov en Tchécoslovaquie. L'athlète de 20 ans a tombé dès son premier saut. Il affiche des égratignures au visage mais semble pour le reste en bonne condition. Il a passé la dernière nuit à l'hôpital mais rien n'indique qu'il sera renvoyé au pays. Avec 260 points au classement de la Coupe du monde de saut à ski, Bulau concède seulement sept points au meneur, le Finlandais Matti Nykanen, avec seulement deux épreuves au programme, des sauts des tremplins de 70 et de 90 mètres à Planica, en Yougoslavie, les 26 et 27 mars. Nykanen n'a besoin que d'une deuxième place pour s'assurer le titre mais Bulau effectue une superbe remontée depuis quelques épreuves.

■ Beers quitte l'hôpital

BUFFALO (PC) — Eddy Beers, des Flames de Calgary, a pu quitter l'hôpital hier matin après avoir subi une commotion cérébrale en heurtant violemment la bande lors d'un match disputé à Buffalo mercredi. Un porte-parole du Buffalo General Hospital a déclaré que Beers était en bonne condition. Il avait dû quitter la patinoire sur une civière au cours du match perdu 5-3 par les Flames. Beers était mal tombé à la suite d'un coup d'épaule du défenseur Bill Hajt. Il avait été saisi de convulsions lorsqu'étendu sur la patinoire après le choc.

■ Normand Dupont rappelé

WINNIPEG (PC) — Le séjour de Normand Dupont dans la Ligue américaine n'aura duré qu'une semaine. Les Jets de Winnipeg l'ont en effet rappelé de leur filiale de Sherbrooke hier pour remplacer l'ailier gauche Morris Lukowich, qui sera absent jusqu'à la fin de la saison régulière à cause de ligaments étirés au genou. Dupont n'a réussi que sept buts cette saison, dont six sur des jeux de puissance.

■ De nouveaux Concordes

Un camp d'essai tenu à Houston le week-end dernier par l'instructeur-chef Joe Galat des Concordes été suivi de l'engagement de six nouveaux joueurs américains. Galat a déclaré hier qu'il croit même avoir trouvé un successeur au rapide receveur de passes Keith Baker, échangé aux Tiger-Cats de Hamilton en retour des droits de négociations avec Vince Ferragamo. Sa découverte s'appelle Lance Courville, cinq pieds, 10 pouces et 170 livres, un quart-arrière à l'université Texas Southern, la même institution où a évolué Baker, également au poste de quart-arrière. Les Concordes ont aussi fait signer des contrats aux joueurs de ligne Dale Sheppard et Tony Anglin, également de Texas Southern, au demi-arrière Lee English, de North Texas State, à l'ailier défensif Tom Griffin, de East Texas State, et au demi-défensif Joe Walker, de Northern Arizona. Galat a profité de son passage à-bas pour faire signer un contrat à un septième joueur, le demi-défensif et receveur de passes Ed Preston.

■ Joe Gilliam à l'essai

Joe Gilliam, l'ancien quart-arrière des Steelers de Pittsburgh et des Saints de la Nouvelle-Orléans, est actuellement mis à l'essai par les Federales de Washington, dont la fiche est de 0-2 dans la nouvelle Ligue de football des États-Unis. Agé de 32 ans, Gilliam pourrait remplacer la recrue Mike Hohensee, de l'Université du Minnesota, blessé au sternum et absent pour au moins un mois. Il avait pris la relève du vétéran Kim McQuilken, décevant lors du premier match de la saison. D'autre part le bloqueur Fred Smerla, des Bills de Buffalo, trois fois choisi sur l'équipe d'étoiles de la Ligue nationale, menace de signer un contrat avec les Breakers de Boston, de la USFL, si les Bills refusent de renégocier son contrat.

■ Le chevreuil de Lafleur

QUEBEC (PC) — Le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, M. Guy Chevrette, a indiqué hier que l'enquête sur la mystérieuse chasse au chevreuil de Guy Lafleur est complétée et qu'il attend le rapport de ses enquêteurs dans cette affaire. Le ministre a indiqué qu'il attendait les recommandations de ses enquêteurs ajoutant que « si l'infraction est réelle, cela s'en va automatiquement au ministère de la Justice, que le type soit une vedette ou pas, qu'il soit millionnaire ou simple journalier ». Au moment où je vous parle, de préciser le ministre, ignore si la preuve est suffisante pour prendre des procédures. L'histoire de la « petite chasse » avait fait jaser tout le Québec en novembre dernier, quand le célèbre hockeyeur, blessé à un pied, avait expliqué qu'il était allé à la chasse au chevreuil dans le Maine. Récemment, on apprenait que c'est dans une réserve de la Beauce que Guy Lafleur a tué son chevreuil.

■ Le Garden à Steinbrenner?

NEW YORK (AP) — George Steinbrenner a indiqué qu'il n'y a rien de neuf dans les rumeurs voulant qu'il se porte acquéreur du Madison Square Garden et de ses équipes professionnelles de basketball et de hockey (les Rangers). « J'ignore de quoi ils parlent », a déclaré le principal actionnaire des Yankees. Mais le Wall Street Journal affirme que Steinbrenner a parlé affaires avec Martin S. Davis, vice-président et chef exécutif de Gulf Western Industries, propriétaire du Garden, des Knicks et des Rangers.

Le vent joue un mauvais tour aux joueurs de Virdon

Les Expos s'inclinent devant les Yankees

par Bernard Cyr
de la Presse canadienne

FORT LAUDERDALE (PC) — Tandis que les palmiers pliaient l'échine sous le vent, les Expos de Montréal s'inclinaient devant les Yankees de New York au compte de 8-5, hier soir, à Fort Lauderdale dans un match de la Ligue des pamplemousses.

Les Yankees ont, en fait, tiré profit des vents violents pour marquer trois points en quatrième manche et prendre une avance qu'ils n'ont jamais perdue. Après un retrait, Graig Nettles a obtenu un simple et il a constitué le deuxième retrait sur l'optionnel qui a permis à Butch Wynegar d'être saut au premier coussin.

Puis, sur un ballon de routine à l'avant-champ d'Andre

Robertson, qui aurait dû mettre fin à la manche, le vent a fait son œuvre et la balle est tombée entre Tim Wallach et Chris Speier, déconcentrés par la trajectoire de la balle.

Ce coup a sans doute déconcentré aussi le porteur Bill Gullickson, qui a ensuite donné un but sur balles au vétéran Bert Campaneris et un triple à Jerry Mumphrey. « Ça n'a pas brisé ma concentration, a cependant commenté Gullickson après la manche. Après tout, ce n'est qu'un match d'entraînement ».

Gullickson a ainsi quitté la rencontre après quatre manches, ayant concédé huit coups sûrs et quatre points mérités à l'adversaire. Si la chandelle de Robertson avait été captée, toutefois, « Gully » aurait terminé avec

une fiche de six coups sûrs et un point.

C'est sans doute ce qui a fait dire au pilote Bill Virdon: « Je crois que Gullickson a très bien lancé. N'eût été de cette chandelle, il aurait complété la manche sans dommage ».

Les Yankees ont ajouté trois points à leur fiche en septième manche contre Ray Burris, qui continue de connaître des ennuis à l'entraînement après une saison difficile en 1982. Burris a fait face à sept frappeurs en septième, a donné un but sur balles, un simple, un double et un triple. De plus, il accusait constamment un retard dans le compte.

Pourtant, Burris disait après le match qu'il était satisfait de sa performance,

qu'il a expliquée ainsi: « J'ai gardé la balle basse, ce que j'avais du mal à faire auparavant. J'ai d'ailleurs connu une bonne huitième manche. On ne veut jamais donner de points, même au camp d'entraînement, mais ça ne m'inquiète pas ».

Un autre Expo qui a connu une soirée difficile est le troisième but Tim Wallach, malgré une performance de deux coups sûrs en trois présences à l'offensive.

Les erreurs de Wallach ont seulement donné un point aux Yankees, cependant. Sa première erreur a été rachetée par un bon jeu défensif impliquant Andre Dawson, Mike Phillips, l'intercepteur, et Gary Carter sur un coup frappé profondément au champ centre par Ken Griffey. Don Baylor a été retiré en tentant de marquer sur le jeu.

« J'ai quelque chose à prouver en défensive et j'ai manqué le bateau ce soir. J'ai précipité mes lancers en deux occasions et surtout la première fois, quand Don Baylor courait vers le premier but. Je croyais avoir moins de temps », a dit Wallach.

Les Expos ont marqué un point en première sur le triple de Dawson suivi du double d'Al Oliver. En troisième, un but sur balles à Terry Francona, accordé par le partant Jay Howell, et un simple au champ intérieur de Mike Stenhouse, doublé de l'erreur de Campaneris, ont placé deux coureurs des Expos aux extrémités du losange et Francona a croisé le

marbre lorsque Dawson a frappé dans un double-jeu.

Les Montréalais ont porté le pointage à 3-1 en quatrième reprise, grâce au double de Wallach suivi du simple de Cromartie et ils ont marqué leurs deux derniers points en huitième, sur un simple de Francona suivi, après un retrait, du simple de Roy Johnson et du double de Ken Phelps. Un simple à l'avant-champ de Brad Mills a donné un cinquième point aux Expos.

Jerry Mumphrey a été la vedette offensive des vainqueurs avec deux coups sûrs en cinq présences et quatre points produits.

Cette défaite donne maintenant aux Expos une fiche de 6-6 dans la Ligue des pamplemousses.

SOMMAIRES

Islanders 9, Devils 5

Première période
1—NY Islanders, Bossy (51) 2:57
Bourne, Trotter
2—NY Islanders, Morrow (4) 7:06
Nystrom
3—NY Islanders, Bossy (52) 15:41
Bourne, Trotter
Pénalités — Brumwell NJ 5:32, Polvin NY 15:47, McEwen NY 18:28

Deuxième période
4—NY Islanders, Kallur (5) 4:55 (dn)
Bourne
5—New Jersey, Brumwell (3) 10:16
Marini, Tambellini
6—New Jersey, Macmillan (16) 13:18 (an)
Levo, Antonovich
7—NY Islanders, Gillies (19) 15:28
Potvin, B. Sutter
8—NY Islanders, Trotter (31) 18:23 (an)
Bossy, Johnson
Pénalités — Tambellini NJ 2:04, Trotter NY 13:12, B. Sutter NY 12:19, Tonelli NY 1:38, Ashton NJ 13:58, Quenneville NY 16:32, Bourne NY 18:47, Smith NY (purge par Kallur), Cameron NY 19:36

Troisième période
9—New Jersey, Cameron (3) 4:18 (an)
Brotten, Meagher
10—NY Islanders, Gillies (20) 8:17
B. Sutter, Morrow
11—New Jersey, Antonovich (7) 9:47
Levo
12—NY Islanders, Langevin (4) 10:05
Hallin

13—NY Islanders, Bossy (53) 12:17
McEwen, Trotter
14—New Jersey, Larmer (20) 16:20 (an)
Palmer, Brotten
Pénalités — Broten NJ 0:46, Gillies NY 4:08, Persson NY 15:05, Kallur NY 18:44

Tirs au but
NY Islanders 12 8 10—30
New Jersey 13 11 12—36
Gardiens — Smith, NY Islanders; Resch, New Jersey
Assistance — 13.954

Capitals 2, Bruins 1
Première période
1—Washington, Gustafsson (20) 12:44
Langway, Theberge
Pénalités — Milbury Bos, Carpenter Wash doubles mineurs 9:19

Deuxième période
Aucun but
Pénalités — Stevens Wash 2:45, Hawthorn Wash 12:28

Troisième période
2—Washington, Gustafsson (21) 11:00
Marik, Carther
3—Boston, Krushelnyski (20) 18:10
Pederson, Bourque
Pénalités — Aucune

Tirs au but
Washington 8 7 8—23
Boston 15 12 13—40
Gardiens — Riggins, Washington; Peeters, Boston
Assistance — 13.179

HOCKEY

Ligue Nationale

Mercredi
Washington 5, Hartford 4
Buffalo 5, Calgary 3
Rangers NY 2, Islanders NY 1
Detroit 4, Toronto 3
Minnesota 3, Pittsburgh 2
Chicago 4, St-Louis 1
Edmonton 5, Vancouver 3

Hier

Washington 2, Boston 1
Islanders NY 9, New Jersey 5
Philadelphie 6, Montreal 4
Quebec à Los Angeles
Ce soir
Quebec à Vancouver
Toronto à Winnipeg

Les meneurs

(Parties d'hier non comprises)
b a pts
Gretzky, Edm 64 110 174
P. Stastny, Qué 43 69 112
Savard, Chi 33 76 109
Bossy, NY 50 55 105
Messier, Edm 43 53 96
Goulet, Qué 52 42 94
Kurri, Edm 41 51 92
Nilsson, Cal 40 51 91
Pederson, Bos 40 51 91
Dionne, LA 49 41 90
Anderson, Edm 43 47 90
McDonald, Cal 60 29 89
Coffey, Edm 25 62 87
A. Stastny, Qué 25 62 85

Ligue Majeure

de Québec
Mercredi
St-Jean 9, Drummondville 7
Quebec à Chicoutimi 5
Trois-Rivières 6, Hull 5

Vendredi
Laval à Chicoutimi
Hull à Granby
Longueuil à Québec
Drummondville à Shawinigan
Verdun à St-Jean

Ligue Collégiale AAA

(Fin de la saison régulière)
(Championnat canadien)
(Série de cinq points)
Ce soir
St-Laurent à St-Hyacinthe
(St-Hyacinthe mène 4-0)

Ce soir

(Quarts-de-finale 3 de 5)
St-Jérôme à Thetford
(La série est égale 1-1)
Dawson à St-Georges
(Dawson mène 2-0)

	b	a	pts
Ryan Walter	28	42	70
Guy Lafleur	22	46	68
Mats Naslund	25	40	65
Mario Tremblay	29	32	61
Mark Napier	24	35	59
Pierre Mondou	24	34	58
Larry Robinson	12	41	53
D. Wickenheiser	24	28	52
Steve Shutt	31	19	50
Keith Acton	23	22	45
Guy Carbonneau	16	28	44
Gilbert Delorme	12	20	32
Robert Picard	6	27	32
Craig Ludwig	0	25	25
Bob Gurney	9	15	24
Rick Green	1	21	22
x-Mark Hunter	8	8	16
Chris Nilan	5	6	11
Bill Root	2	3	5
x-Réjean Houle	1	3	4
Rick Nattress	1	3	4
Richard Sévigny	0	1	1
Rick Wamsley	0	0	0
x-Yvan Joly	0	0	0
x-Bill Kitchen	0	0	0
x-D. Schofield	0	0	0
x-Mark Holden	0	0	0

	min	bc	bl	my
Sévigny	2,070	119	1	3.44
Wamsley	2,163	123	0	3.41
Holden	87	6	0	4.14

(Sept buts dans un filet désert)



Jim Fanning n'est plus le gérant des Expos, ce qui ne l'empêche pas de suivre de près l'évolution du camp d'entraînement. Ci-haut, il converse avec Al Oliver.

LIGUE NATIONALE

Division Prince-de-Galles

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
BOSTON	71	45	18	8	294	201	98
MONTREAL	72	37	22	13	314	255	87
BUFFALO	73	35	26	12	279	251	82
QUEBEC	71	31	29	11	307	298	73
HARTFORD	72	17	49	6	232	366	40

Section Lester Patrick

PHILADELPHIE	72	45	19	8	294	208	98
WASHINGTON	72	36	22	14	278	253	86
ISLANDERS NY	73	37	24	12	270	210	86
RANGERS NY	71	31	31	9	278	260	71
NEW JERSEY	73	14	46	13	203	308	41
PITTSBURGH	73	16	49	8	233	362	40

Division Clarence Campbell

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
CHICAGO	72	43	20	9	300	246	95
MINNESOTA	72	38	19	15	294	251	91
ST-LOUIS	73	23	36	14	258	286	60
TORONTO	70	23	35	12	259	288	58
DETROIT	72	20	37	15	234	290	55

Section Connie Smythe

EDMONTON	73	42	20	11	382	288	95
CALGARY	72	29	33	10	293	290	68
VANCOUVER	71	26	34	11	261	280	63
WINNIPEG	72	27	37	8	266	303	62
LOS ANGELES	70	25	34	11	267	303	61

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC